



RAPPORT ANNUEL 2022

“FINANCING & SERVICES ENABLING
AFFORDABLE MOBILITY FOR ALL”*

* Des financements et des services pour une mobilité accessible pour tous.



05

Le message du
Directeur Général

07

Gouvernance



STELLANTIS

BANQUE PSA FINANCE
A STELLANTIS COMPANY



09

Dates clés

10

Chiffres clés

13

Implantations
& Partenariats

14

Stratégie &
Vision

15

Organigrammes

08

Faits marquants



17



Analyse de l'activité de la
Banque PSA Finance

65

Comptes consolidés
au 31 décembre 2022

114

Comptes sociaux au
31 décembre 2022



154

Rapport de BPF sur la
gouvernance pour 2022

31

Analyse des résultats
financiers



158

Déclaration de la personne
responsable du rapport annuel

SOMMAIRE DU RAPPORT DE GESTION

1.1 LE MESSAGE DE REMY BAYLE	5
1.2 GOUVERNANCE DE BPF	7
1.3 FAITS MARQUANTS	8
1.4 DATES CLES.....	9
1.5 CHIFFRES CLES	10
1.6 IMPLANTATION & PARTENARIATS	13
1.7 STRATEGIE & VISION	14
1.8 ORGANIGRAMMES	15
1.9 ANALYSE DE L'ACTIVITE DE BANQUE PSA FINANCE	17
1.9.1 LES FAITS MARQUANTS DE STELLANTIS attendre nouveau CP Stellantis.....	17
1.9.2 PERFORMANCES COMMERCIALES POUR BPF	19
A. POLITIQUE COMMERCIALE ET PERFORMANCE.....	20
B. FINANCEMENT DES VEHICULES NEUFS.....	20
C. FINANCEMENT DES VEHICULES D'OCCASION	22
D. FREE2MOVE LEASE.....	22
1.9.3 ACTIVITE DE FINANCEMENT ET D'EPARGNE VERS LA CLIENTELE FINALE	23
A. FINANCEMENT DES VÉHICULES NEUFS ET DES VEHICULES D'OCCASION	23
B. ACTIVITE EPARGNE GRAND PUBLIC.....	25
1.9.4 ACTIVITE DE FINANCEMENT CORPORATE RESEAU	26
1.9.5 ACTIVITE D'ASSURANCE ET DE SERVICE.....	27
1.9.6 AUTRES INFORMATIONS.....	28
1.9.7 PERSPECTIVES.....	29
1.10 ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS	31
1.10.1 PRODUIT NET BANCAIRE.....	32
1.10.2 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION ET ASSIMILES	32
1.10.3 COUT DU RISQUE	32
1.10.4 RESULTAT D'EXPLOITATION	33
1.10.5 RESULTAT NET CONSOLIDE.....	33
1.11 SITUATION FINANCIERE	34
1.11.1 BILAN.....	34
1.11.2 ENCOURS DE CREDIT	35
1.11.3 DEPRECIATION DES ENCOURS DE CREDIT	35

SOMMAIRE DU RAPPORT DE GESTION

1.11.4 POLITIQUE DE REFINANCEMENT	36
1.11.5 SECURITE DE LIQUIDITE	37
1.11.6 NOTATIONS DE CREDITS	37
1.12 FONDS PROPRES, RISQUES, PILIER 3	38
1.12.1 GESTION DU CAPITAL	38
1.12.2 SYNTHESE SUR LES ACTIFS GREVES	43
1.12.3 FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES	44
1.13 CONTRÔLE INTERNE	54
1.13.1 LE DISPOSITIF DU CONTROLE PERMANENT.....	54
1.13.2 LE DISPOSITIF DE CONTROLE PERIODIQUE	55
1.13.3 LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF PAR L'ORGANE DE SURVEILLANCE	55
1.13.4 LA BASE ORGANISATIONNELLE DU CONTROLE INTERNE DE LA BANQUE	56
1.14 ACTIONNARIAT	57
1.14.1 CAPITAL	57
1.14.2 CONVENTIONS INTRA-GROUPE.....	57
1.14.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023 ...	57
1.14.4 INFORMATION SUR L'ORGANE DE SURVEILLANCE	57

1.1 LE MESSAGE DE REMY BAYLE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BANQUE PSA FINANCE

L'année 2022 a été marquée par de nombreux défis, liés à une situation économique et politique mondiale chaotique, avec une industrie automobile qui poursuit sa transition énergétique à grand pas vers l'électrification. Ce contexte économique particulier a fortement impacté notre activité, l'accélération de l'inflation a impliqué de très fortes hausses de taux d'intérêt sur une période très courte et ce sur l'ensemble des marchés.

2022 a aussi été l'année de la préparation de la transformation de la banque pour élargir son périmètre à l'ensemble des marques de Stellantis en Europe et ainsi renforcer le potentiel de nos activités. Cette nouvelle organisation des services financiers de Stellantis va ouvrir la voie à un avenir plus large pour notre entreprise toujours plus innovante, multimarques et multiculturelle.

Dans ce contexte particulier, Banque PSA Finance a maintenu sa feuille de route qui repose toujours sur 3 piliers majeurs : **la transition énergétique, la mobilité et la transformation Digitale au service de l'Expérience Client.**

Transition Energétique et mobilité : une évidence pour tous !

Le poids des véhicules LEV (Low emission Vehicle) dans les immatriculations globales des marques a fortement augmenté en 2022, passant de 12% à 18%. Banque PSA Finance a renforcé ses efforts pour accompagner les marques dans leur stratégie d'électrification, notre pénétration sur les véhicules de type LEV est de 39,6 %, dont 71,5% en B2C.

Pour renforcer notre présence au sein des marques et accentuer notre rôle dans la montée en puissance de l'électrification, nous avons complété non seulement notre gamme de financement mais aussi nos solutions flexibles. En effet, nous avons lancé en France, avec la marque Peugeot un nouveau produit de LLD à kilométrage variable, qui consiste en une mensualité en fonction de l'usage effectif du véhicule : un client souscrit une offre avec un kilométrage mensuel défini et dans le cas où ce kilométrage serait dépassé une facture mensuelle est adressée au client. Cette formule innovante s'ajuste au plus près de la consommation réelle.



Nous avons par ailleurs généralisé sur les différents marchés en Europe les produits de financement avec une option flexible, où le client peut décider de modifier son contrat s'il le souhaite et qui est un élément clé pour sauter le pas vers un véhicule électrique. Enfin, nous avons lancé une solution d'abonnement (Subscription) aux Pays Bas depuis le mois de juillet et nous poursuivons le lancement de l'abonnement en France, Espagne, Italie et Allemagne dans les prochains mois.

Nous avons aussi contribué à renforcer l'approche TCO « Total Cost of Ownership », avec un outil spécifique qui permet de convaincre le client d'opter pour un véhicule hybride ou électrique en comparant les coûts mensuels d'un véhicule thermique et d'un LEV, tout en démontrant les potentielles économies. Ces initiatives de la Banque soutiennent la trajectoire des marques du groupe pour réduire les émissions de CO2.

Mobilité et transformation digitale au service de l'expérience client

Cette année, Banque PSA Finance a continué à investir dans l'innovation, principalement axée sur les ventes en ligne et la digitalisation des processus après-vente afin de garder le client au cœur de ses préoccupations. Par exemple, la banque a largement contribué au succès d'AMI, via l'offre de financement qui permet de faciliter l'accès à AMI avec un **parcours 100% en Ligne innovant** et cela à un coût équivalent à un forfait mensuel de transport en commun.

L'année 2022 a vu une évolution majeure des parcours de financement en ligne en intégrant des dispositifs d'Open Banking et d'Open DATA diminuant de façon significative l'effort client pour réaliser son dossier de financement en ligne. De plus, pour une grande part des clients qui initialisent leur parcours d'achat en ligne mais qui souhaitent à un moment de leur parcours une assistance, Banque PSA Finance leur propose une mise en contact avec un e-seller pour finaliser leur vente à distance. Cette simplification des parcours en ligne proposés à nos clients va se poursuivre, afin de véritablement proposer des parcours « en rupture ».

La banque a également poursuivi ses efforts dans l'enrichissement des espaces personnels en ligne pour ses clients. Plus de 301 000 comptes ont été ouverts cette année. Au total, c'est plus d'un million quatre-cent mille clients qui disposent d'un compte personnel en ligne, ce qui leur permet d'être autonomes et efficaces dans la gestion de leur contrat.

Des performances robustes dans un contexte économique et industriel contraint

2022 a été une année très volatile, avec une situation sanitaire encore quelque peu instable, et où la vigilance de tous reste nécessaire. En dépit de l'évolution du marché et des vents contraires (pénurie de semi-conducteurs ou des problèmes logistiques), nous avons maintenu nos performances tant en financement que sur les assurances à un niveau élevé. La performance sur les

clients B2C a atteint 51,5% en 2022, et sur le B2B les résultats ont progressé pour atteindre 27,1%, avec notamment une nouvelle progression de F2M Lease.

En parallèle, nous avons continué à améliorer notre qualité de service pour atteindre un (NPS) Net Promotor Score supérieur à 48. Notre business model basé sur des partenariats reste pertinent, avec une bonne maîtrise des marges, des coûts d'exploitation et du coût du risque, et, en plus des éléments exceptionnels, la rentabilité de Banque PSA Finance atteint un niveau record en 2022 avec un résultat avant impôt de 1 131 millions d'euros.

Enfin, cette année a également été consacrée à la préparation de la mise en place de notre projet de réorganisation des activités de financement en Europe, une mise en œuvre qui sera effective au deuxième trimestre 2023.

Grâce à ces bases solides et à l'engagement de toutes nos équipes, je suis convaincu que la Banque va continuer d'écrire son histoire au sein et au service de Stellantis. Nous sommes prêts pour la prochaine étape.

RÉMY BAYLE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

1.2 GOUVERNANCE DE BPF

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
Membre du Comité des Nominations
Membre du Comité des Rémunérations
PHILIPPE DE ROVIRA

Administrateur
Directeur Général
RÉMY BAYLE

Administrateur
BRIGITTE COURTEHOUX

Administrateur
Présidente du Comité des Nominations
Présidente du Comité des Rémunérations
Membre du Comité d'Audit & des Risques
CATHERINE PARISET

Administrateur
Président du Comité d'Audit & des Risques
Membre du Comité des Nominations
Membre du Comité des Rémunérations
LAURENT GARIN

Administrateur
AUTOMOBILES PEUGEOT

Représentant permanent
LINDA JACKSON

DIRECTION GENERALE

Administrateur
Directeur Général
RÉMY BAYLE

Directeur Général Délégué
HELENE BOUTELEAU

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes
titulaires
ERNST & YOUNG AUDIT
MAZARS

Commissaires aux
comptes suppléants
PICARLE & ASSOCIES
GUILLAUME POTEL

Situation au 31.12.2022

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 199 619 936 euros. Siège social – 2-10, boulevard de l'Europe - 78 300 POISSY

RCS Versailles 325 952 224 - Siret 325 952 224 00039 - Code APE 6419Z - Code interbancaire 13168N

www.banquepsafinance.com

Tél : +33 (1) 61 45 45 45

**TRANSITION
ENERGETIQUE &
MOBILITE**

**TRANSFORMATION
DIGITALE AU SERVICE DE
L'EXPERIENCE CLIENT**

LEV

Un partenaire essentiel des marques pour les accompagner dans leur stratégie d'électrification : la pénétration sur les véhicules de type LEV est de 39,6 %, dont 71,5% en B2C.

MARKETING

Des offres de financement toujours plus flexibles : mise en place de 3 produits : l'abonnement avec Drive4Joy, la LLD flexible avec Flex & Free et un produit destiné aux LEV basé sur une facturation au kilomètre « Electric as you Go ».

QUALITÉ & RELATION CLIENT

Niveau d'exigence élevé pour la Qualité de service et la satisfaction Client : Net Promoter Score (NPS) en progrès continu, +6 Points vs 2021.

E-PAYMENT

Près de 900 000 transactions de paiements opérées en 2022 soit +6% vs 2021. Dispositif sur 6 pays européens. Projet pour élargir le périmètre en Europe et hors Europe.



FORMATION EFFIGAME

Elargissement de l'utilisation de cet outil de formation basé sur de l'IA. Lancement du 5ème module de formation avec comme thème le VO (véhicules d'occasion).

ASSURANCE & SERVICES

Des services et assurances, catalyseur de mobilité et de flexibilité accessibles à tous les clients de Stellantis

DIGITAL

Customer / Dealer chat (conversations électroniques écrites) :

Chaque mois, 16.000 contacts clients en direct via chat
Chaque mois, 8000 contacts avec les concessionnaires automobiles, en direct via chat

Déploiement de la e-signature dans tous les pays :

73% de taux de signatures électroniques sur les contrats éligibles B2C

Espace client digital :

+ 200.000 comptes myFinance créés cette année

1.4 DATES CLES

La structure actuelle de BPF est à l'origine le résultat du regroupement des activités de financement de Citroën lancées en 1919 et de celles de Peugeot lancées 10 ans plus tard. Ces deux constructeurs ont très tôt intégré le financement à leur stratégie de développement, rendant accessible l'acquisition d'un véhicule au plus grand nombre.

1996.

PSA Finance Holding devient Banque PSA Finance (BPF), un établissement de crédit agréé par la Banque de France. Elle est désormais présente dans 14 pays.

2008.

BPF crée PSA Insurance, qui regroupe les expertises nécessaires à la croissance et à la bonne gestion de l'activité assurances et services.

2014.

BPF et le Groupe Santander signent un accord en Europe et au Brésil pour les marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles.

2017.

BPF renforce son business-mode! de Coopérations avec BNPP PF pour les marques Opel Vauxhall : Opel Vauxhall Finance.

2021.

Le 16 janvier 2021, fusion de Peugeot S.A. (Groupe PSA) et Fiat Chrysler Automobiles N.V. ("FCA") : naissance de Stellantis N.V.

1.5 CHIFFRES CLES



3500

COLLABORATEURS DANS LE MONDE



814 414

VÉHICULES FINANÇÉS



1 392 702

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE SERVICES
VENDUS



14
PAYS



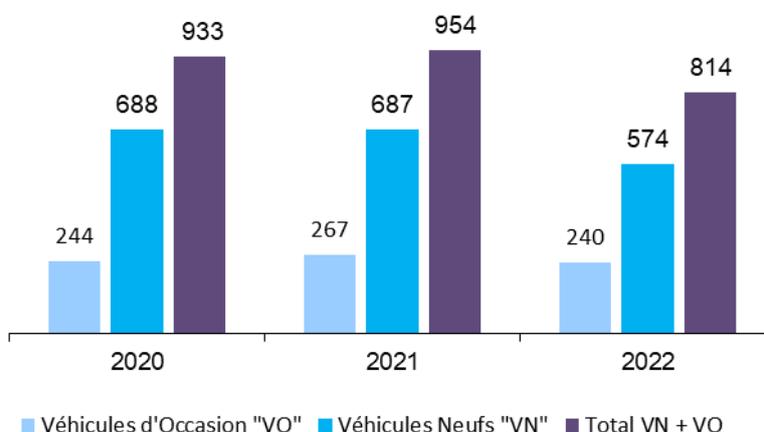
Dont **102 193**
VÉHICULES ELECTRIFIÉS



Dont **31 500**
VENTES FINANÇÉES EN LIGNE

CHIFFRES CLES BPF (HORS CHINE)

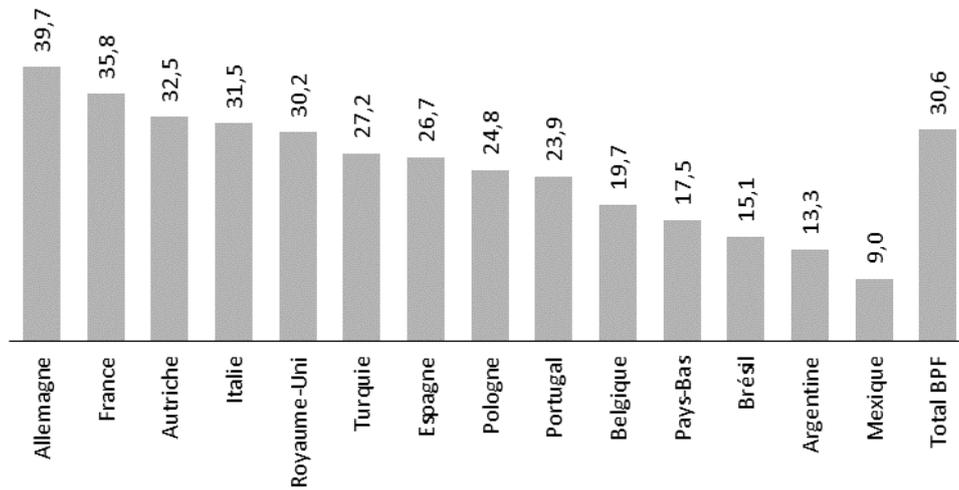
Evolution du nombre de véhicules financés
(En milliers de véhicules)



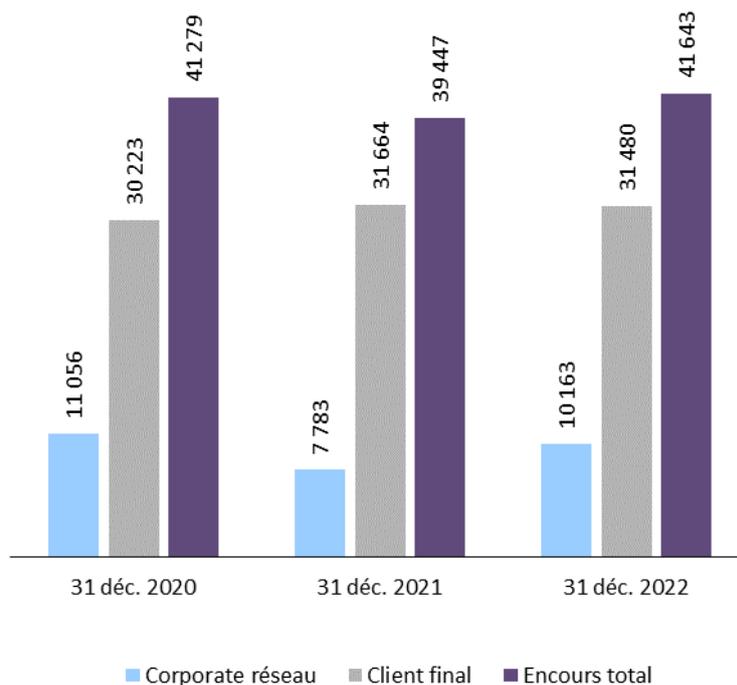
CHIFFRES CLES BPF (HORS CHINE)

Taux de pénétration par pays (en %) au 31.12.2022

(Financements VN BPF / immatriculations VN Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall)



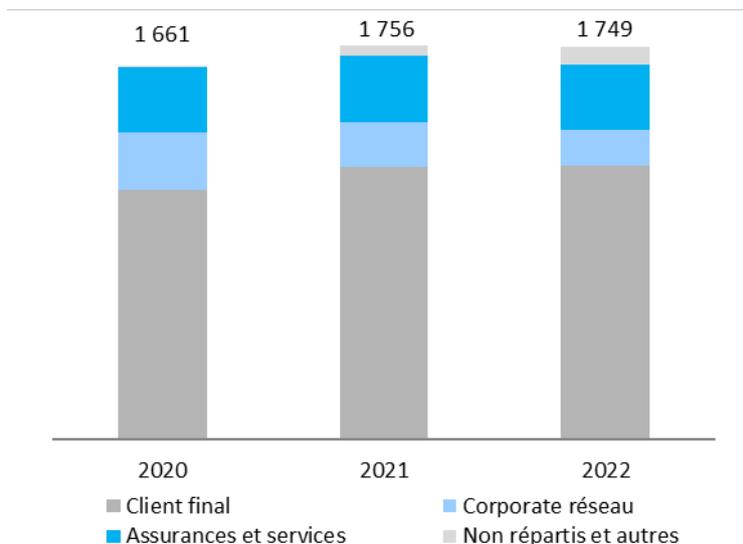
Evolution des Encours Fin de période par segment de clientèle, au format IFRS 8 (en millions d'euros)



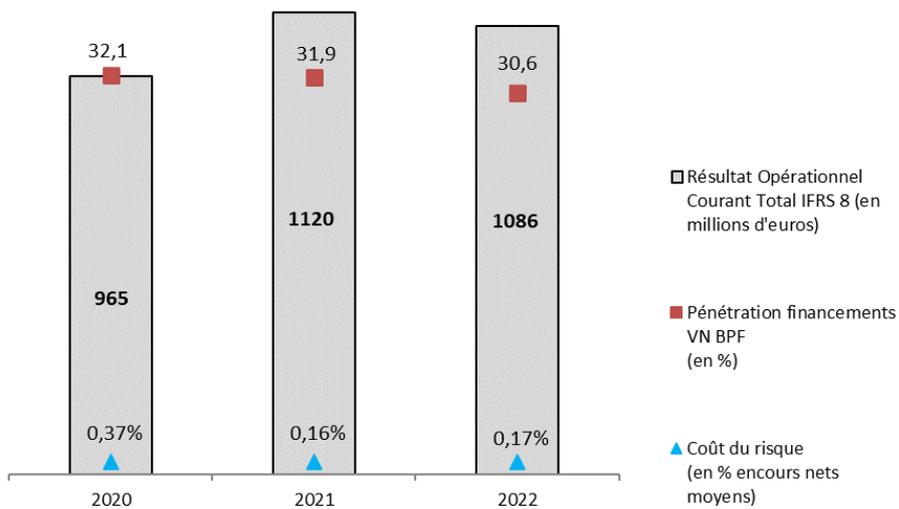
1.5 CHIFFRES CLES

CHIFFRES CLES BPF (HORS CHINE)

Evolution du Produit Net Bancaire au format IFRS 8 (hors PPA)
(en millions d'euros)



Résultat Opérationnel Courant, Pénétration VN, Coût du Risque au format IFRS 8



1.6 IMPLANTATION & PARTENARIATS



* Achèvement de la vente de BPF Finance Mexico, SOFOM, E.N.R. au 14 décembre 2022



BPF : une stratégie de partenariat

Des partenariats bien affirmés avec Santander Consumer Finance et BNP Paribas Personal Finance.

- Santander
- Donfeng Peugeot Citroën Automobiles & Donfeng Motor Group
- BNPP PF & Santander Consumer Finance
- Autres partenaires pour action commerciale ou gestion sous-traitée



1.7 STRATEGIE & VISION

La stratégie de Banque PSA Finance (BPF) est d'accompagner STELLANTIS dans la mise en œuvre et le déploiement de son plan stratégique de croissance « DARE FORWARD 2030 ». Une stratégie qui repose sur 3 dimensions :

1. Un business model robuste basé sur le partenariat

Depuis 2015, BPF a mis en place un business model de coopérations afin d'assurer un financement au meilleur prix. Un premier partenariat démarré en 2015 avec le Groupe Santander, dans 11 pays d'Europe et au Brésil au service des activités commerciales des Marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles. Un second accord signé en 2017 pour l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall en JV avec le Groupe BNP Paribas, pour former Opel Vauxhall Finance (OVF).

2. Acteur de la mobilité et facilitateur de paiement

BPF accompagne STELLANTIS pour qu'il devienne un acteur majeur mondial des nouvelles mobilités pour les consommateurs, en intégrant des solutions de services, d'assurances et de mobilité sur tous les projets et produits pour la clientèle B2B puis B2C.

BPF propose des solutions d'e-paiement en s'appuyant sur un partenariat opérationnel avec des acteurs de premier plan afin de payer simplement et rapidement les services et produits commercialisés par les marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall.

3. Transformation digitale

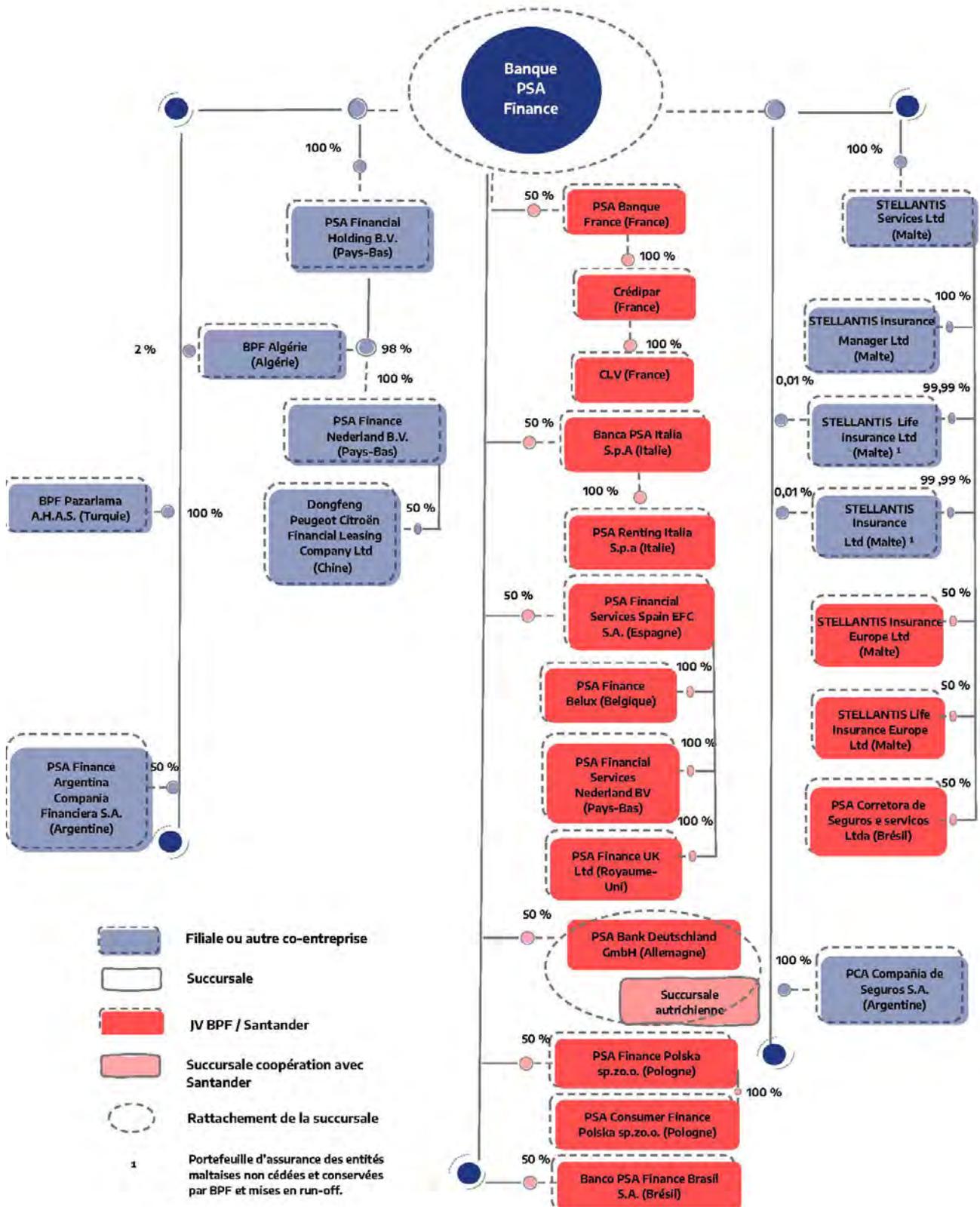
BPF s'inscrit dans la stratégie digitale du plan de croissance de STELLANTIS ayant pour objectif de placer le client au cœur de ses activités. BPF repense les parcours clients en ligne pour permettre aux clients de réaliser leurs propres simulations de financement et d'assurances et d'effectuer les démarches « vie de contrat » dans des espaces personnels. Enfin, la e-signature des contrats de financement est une réalité concrète pour une majorité de clients. Par ailleurs, BPF accompagne les marques dans le développement des ventes en ligne « selling on line » en intégrant les solutions de financements, de services et d'assurances dans les parcours digitaux des pays.



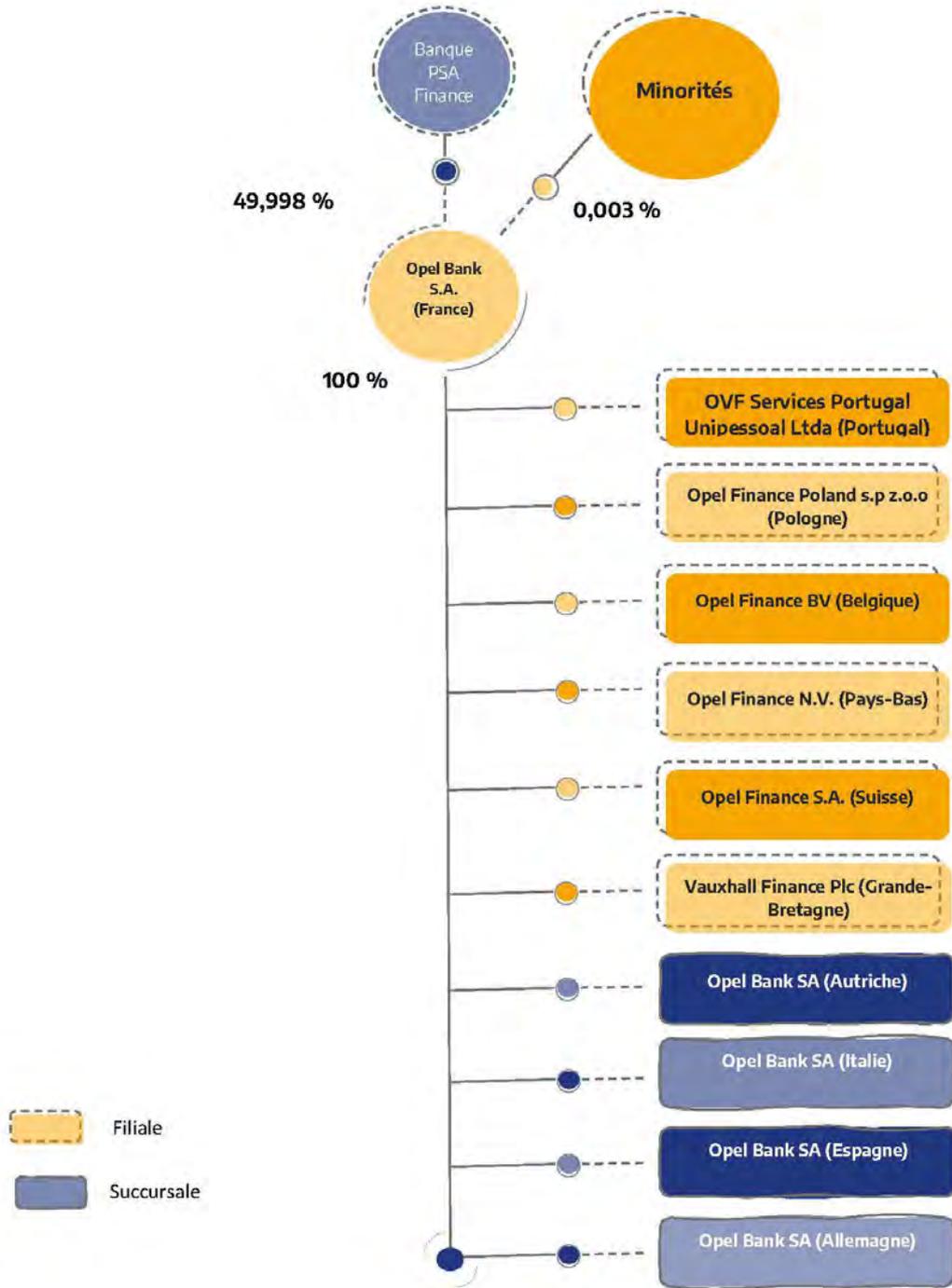
1.8 ORGANIGRAMMES

Les organigrammes suivants ne reprennent que les entités de BPF ayant une activité significative.

Organigramme pour le périmètre Peugeot Citroën DS Automobiles Finance



Organigramme pour le périmètre Opel Vauxhall Finance (en coopération avec BNP- Paribas-Personal Finance S.A.)



1.9 ANALYSE DE L'ACTIVITE DE BANQUE PSA FINANCE

1.9.1 LES FAITS MARQUANTS DE STELLANTIS

Stellantis génère des résultats record pour l'année 2022, avec une hausse de 41 % des ventes mondiales de BEV. Des progrès rapides dans la mise en œuvre du plan stratégique Dare Forward 2030.

Le **chiffre d'affaires net** de 179,6 milliards d'euros, est en hausse de 18 % (1), fruit d'une dynamique de prix nets solide, d'un mix véhicules favorable et d'effets de change positifs. Le bénéfice net est de 16,8 milliards d'euros est en hausse de 26 % (1).

Le **résultat opérationnel courant** (2) de 23,3 milliards d'euros, est en hausse de 29 % (1), avec une marge de 13,0 %, qui dépasse l'objectif de 12 % prévu pour 2030 ; tous les segments contribuent à la croissance du chiffre d'affaires et des résultats.

Le **Free Cash Flows industriel** (3) de 10,8 milliards d'euros, est en hausse de 78 % (1), signe d'une avancée rapide vers l'objectif 2030 de plus de 20 milliards d'euros.

7,1 milliards d'euros de **cash net lié aux synergies**, avec plus de deux ans d'avance sur l'objectif de 5,0 milliards d'euros par an. Un Bilan solide, avec une liquidité industrielle disponible de 61,3 milliards d'euros.

Stellantis est **Numéro 1 des ventes de véhicules utilitaires électriques**, Numéro 2 des ventes globales de BEV sur le marché EU30 et Numéro 1 des ventes de PHEV aux Etats-Unis.

Avec le lancement en 2023 du premier véhicule électrique aux Etats-Unis, le Ram ProMaster. 23 modèles électriques actuellement sur le marché, 9 véhicules électriques supplémentaires en 2023.

Les 4,2 milliards d'euros de dividendes ordinaires correspondant à 1,34 € par action, sous réserve de l'approbation des Actionnaires.

Le conseil d'administration a approuvé un programme de rachat d'actions jusqu'à 1,5 milliards d'euros, exécutable aux conditions de marché d'ici fin 2023.

Stellantis N.V. a publié des résultats record pour l'année 2022, avec un bénéfice net de 16,8 milliards d'euros et un résultat opérationnel courant de 23,3 milliards d'euros, tout en démontrant des progrès rapides dans la mise en œuvre de son plan stratégique Dare Forward 2030, avec une accélération en matière d'électrification, de développement du software et de

l'intégration verticale à une période charnière pour le secteur.

Stellantis est déjà en bonne voie pour tenir les engagements de son Plan Stratégique Dare Forward 2030, tout en œuvrant à préserver la liberté de mouvement pour tous. Lancé en mars 2022, le plan Dare Forward 2030 s'articule autour de trois piliers fondamentaux qui permettront à l'entreprise d'atteindre ses objectifs financiers : doubler son chiffre d'affaires net à 300 milliards d'euros d'ici 2030 (par rapport à 2021), tout en maintenant une marge opérationnelle courante à deux chiffres durant toute la décennie.

ENGAGEMENT :

Stellantis a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2038, avec une réduction de moitié d'ici 2030 (5) par rapport à 2021. En 2022, l'entreprise a diminué l'empreinte carbone de ses sites industriels et immobiliers (Scopes 1 et 2) de 11 % (6). Dans le cadre de ses efforts pour devenir N° 1 de la satisfaction client, Stellantis a réduit de près de 30 % le nombre de défaut sur ses véhicules trois mois après leur livraison au client final. 100 % des principaux processus RH de l'entreprise ont été alignés avec ses engagements en matière de diversité et d'inclusion, et 27 % des postes de direction sont désormais tenus par des femmes, avec un objectif fixé à 30 % d'ici 2025.

TECH :

Stellantis a accéléré sa stratégie d'électrification avec une hausse de 41 % des ventes mondiales de véhicules électriques (BEV) par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 288 000 véhicules en 2022. Avec 23 BEV actuellement sur le marché, le portefeuille de BEV devrait plus que doubler pour atteindre 47 modèles électriques d'ici fin 2024, avec l'objectif de dépasser 75 BEV disponibles et 5 millions de BEV vendus dans le monde à l'horizon 2030. La marque Jeep® a notamment dévoilé la première phase de son offensive électrique avec le lancement de la Jeep Avenger, le tout premier SUV Jeep 100 % électrique élu « Voiture européenne de l'année 2023 ». Elle a également présenté les Jeep Recon et Wagoneer « S » 100 % électriques, deux modèles conçus pour le marché nord-américain et d'autres grands marchés internationaux. La marque Ram s'est aussi illustrée avec la présentation début janvier 2023 de son très attendu nouveau Ram 1500 REV 100 % électrique, dont la version de série sera disponible au dernier trimestre 2024.

Stellantis est N°1 des ventes de véhicules utilitaires électriques et N° 2 des ventes globales de BEV sur le marché EU30, avec la Nouvelle Fiat 500 N°1 des ventes de BEV en Italie, et la Peugeot e-208, N° 1 en France.

L'entreprise prend la première place des ventes de véhicules hybrides rechargeables (PHEV) sur le marché américain, la Jeep Wrangler 4xe étant le véhicule hybride rechargeable le plus vendu aux États-Unis et au Canada.

L'entreprise a confirmé les localisations choisies pour ses cinq gigafactories (trois en Europe et deux en Amérique du Nord), avec Automotive Cells Company, Samsung SDI et LG Energy Solution. Stellantis continue à mettre l'accent sur l'intégration verticale des matières premières : des accords distincts ont été signés avec Vulcan Energy, Controlled Thermal Resources, Alliance Nickel Limited (anciennement GME Resources Limited), Element 25 et Terrafame.

La stratégie software est en bonne voie pour atteindre ses objectifs 2030 fixés à 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires net et environ 40 % de marge brute, avec une hausse de 25 % des activités en 2022 par rapport à 2021. À la fin de l'année, le parc de voitures connectées monétisables de Stellantis (sur la base d'un parc automobile de cinq années glissantes) s'élevait à 13 millions de véhicules, avec un objectif d'environ 34 millions d'ici 2030. STLA Brain et les efforts de standardisation des systèmes et solutions existants visent à réduire de plus de 50 % le nombre d'unités de contrôle électronique par véhicule.

VALEUR :

Stellantis a donné la priorité à sept activités à fort potentiel de rentabilité en complément de son activité principale, et a enregistré une croissance par rapport à l'exercice précédent (1).

Les opérations de la captive de services financiers aux États-Unis continuent de se développer, avec près de 90 % de concessionnaires américains intégrés à ce jour.

Stellantis a dévoilé une stratégie complète d'économie circulaire dont l'inauguration de son premier Hub d'économie circulaire en Italie et la conclusion d'un partenariat stratégique avec Qinomic pour valider un concept de retrofit électrique des véhicules utilitaires légers.

En janvier 2023, Stellantis a lancé Mobilisights, une business unit indépendante entièrement dédiée au développement de l'activité DaaS (Data as a Service) de l'entreprise.

Toutes les régions sont en croissance et affichent une rentabilité record. Le « troisième moteur », composé des régions Moyen-Orient et Afrique, Amérique du Sud, et Chine, Inde et Asie-Pacifique, a augmenté son chiffre d'affaires net de 34 % par rapport à l'exercice précédent (1) et a plus que doublé sa contribution au résultat opérationnel courant à 3,8 milliards d'euros pour 2022, en nette progression vers son objectif de contribuer à hauteur de 25 % au chiffre d'affaires net global de l'entreprise à l'horizon 2030.

Ce que Stellantis a démontré au cours de ses deux premières années d'existence n'est qu'un aperçu de la contribution majeure que l'entreprise prévoit d'apporter aux futurs écosystèmes de mobilité.

NOTES :

(1) Achevé la fusion de Peugeot S.A. ("PSA") avec et dans Fiat Chrysler Automobiles N.V. ("FCA") le 16 janvier 2021 ("FCA"). Le 17 janvier 2021, la société combinée a été renommée Stellantis N.V. ("Stellantis" ou "Société"). PSA a été considérée comme l'acquéreur aux fins de la comptabilité ; par conséquent, les états financiers historiques de Stellantis représentent la poursuite des activités de PSA, qui reflète également la perte de contrôle et la classification de Faurecia S.E. ("Faurecia") a cessé ses activités à compter du 1er janvier 2021 avec le reclassement des périodes comparatives. La date d'acquisition de la combinaison d'entreprises était le 17 janvier 2021, par conséquent, les résultats de FCA pour la période du 1er au 16 janvier 2021 sont exclus des résultats de l'année complète 2021, sauf indication contraire. Les résultats Pro Forma 2021 sont présentés comme si la fusion avait eu lieu le 1er janvier 2020 et incluent les résultats de FCA pour la période du 1er janvier au 16 janvier 2021.

(2) Le revenu d'exploitation ajusté (perte) exclut du bénéfice net (perte) les ajustements liés aux opérations continues, y compris la restructuration, les dépréciations, les annulations d'actifs, les cessions de placements et les revenus d'exploitation inhabituels (charges) qui sont considérés comme des événements rares ou discrets et qui sont de nature peu fréquente, étant donné que l'inclusion de ces éléments n'est pas considérée comme un indicateur du rendement d'exploitation continu de la Société, et exclut également les dépenses financières nettes/(des avantages fiscaux), et part du bénéfice/(perte) des participations de la méthode de la mise en équivalence. Les revenus ou les dépenses d'exploitation inhabituels sont les répercussions des décisions stratégiques, ainsi que des événements considérés comme rares ou discrets et peu fréquents, étant donné que l'inclusion de ces éléments n'est pas considérée comme une indication du rendement opérationnel continu de l'entreprise. Les revenus ou dépenses d'exploitation inhabituels comprennent, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants : les incidences des décisions stratégiques visant à rationaliser les opérations de base de Stellantis ; les coûts liés aux installations découlant des plans de Stellantis visant à adapter la capacité de production et la structure des coûts à la demande du marché, ainsi que les coûts de convergence et d'intégration directement liés à des acquisitions ou à des fusions importantes.

(3) Les flux de trésorerie disponibles industriels sont calculés comme suit : Flux de trésorerie provenant d'activités d'exploitation moins : les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles résultant d'opérations abandonnées ; les flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles liées aux services financiers, nets des éliminations ; les investissements dans les biens, les installations et les équipements ainsi que les actifs incorporels destinés à des activités industrielles ; les apports de capitaux propres aux coentreprises et les acquisitions mineures de filiales consolidées et de méthodes de capitaux propres et autres investissements ; et ajusté pour : paiements intersociétés nets entre les opérations en cours et les opérations abandonnées ; produit de la cession d'actifs et de cotisations à des régimes de retraite à prestations déterminées, net de l'impôt. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, Pro Forma Les flux de trésorerie disponibles industriels comprennent les flux de trésorerie libres industriels de FCA pour la période du 1er janvier au 16 janvier 2021. Le calendrier des flux de trésorerie disponibles industriels peut être influencé par le moment de la monétisation des créances et du paiement des comptes créditeurs, ainsi que par les changements dans d'autres composantes du fonds de roulement, qui peuvent varier d'une période à l'autre en raison, entre autres, d'initiatives de gestion de trésorerie et d'autres facteurs, dont certains peuvent échapper au contrôle de l'entreprise.

(5) Incluant les zones 1 et 2 (-75 % en émissions absolues tCO2eq) et la zone 3 (-50 % en émissions intenses tCO2eq/vh)

(6) Émissions absolues de tCO2 par rapport au niveau de référence 2021

1.9.2 PERFORMANCES COMMERCIALES POUR BPF

Sauf indication contraire, les chiffres de l'activité présentés dans ce rapport de gestion excluent les activités de la Chine. Les chiffres de la Chine sont présentés séparément et portent, pour l'année 2022, sur 11 mois pour DPCAFC et 12 mois pour DPCFLC.

TAUX DE PENETRATION VN PAR PAYS

Pays	Financements de VN BPF (VP + VU) ¹		Taux de pénétration BPF (en %)	
	2 022	2 021	2 022	2 021
France	198 114	222 755	35,8	33,7
Royaume-Uni	71 671	85 622	30,2	31,2
Allemagne	99 003	122 283	39,7	41,2
Italie	62 923	90 121	31,5	37,3
Espagne	43 993	55 104	26,7	27,2
Belgique	16 534	20 760	19,7	22,0
Pays-Bas	9 558	13 663	17,5	22,9
Autriche	6 808	9 514	32,5	29,9
Suisse ²	0	54		0,0
Pologne	8 410	11 711	24,8	25,7
Portugal	9 929	12 675	23,9	29,8
Europe	526 943	644 262	32,2	33,0
Brésil	11 133	8 367	15,1	15,8
Argentine	6 683	6 762	13,3	16,8
Mexique	741	2 902	9,0	25,6
Amérique Latine	18 557	18 031	14,0	17,2
Turquie	27 188	22 932	27,2	24,2
Reste du Monde	27 188	22 932	27,2	24,2
Total	572 688	685 225	30,6	31,9
Chine	29 720	31 628	37,3	37,2

¹ Financement des Véhicules particuliers et utilitaires légers.

² PSA Finance Suisse SA intégrée au périmètre jusqu'au 30.06.2020

Sur l'ensemble de l'année 2022, 572 688 contrats de véhicules neufs (VN) ont été réalisés pour les marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall, un volume en retrait par rapport à 2021 dans un marché qui est impacté à la fois par les conditions économiques liés à la pénurie de semi-conducteurs et aux prix des matières premières.

Les offres fidélisantes (vente à crédit Ballon, Location avec option d'achat, Location longue durée) représentent la majorité de la production soit 80 % des contrats réalisés. Ce type d'offre est encore plus important sur les LEV soit **93,8%**. A noter également, le développement des offres fidélisantes sur le segment des véhicules d'occasion.

A. POLITIQUE COMMERCIALE ET PERFORMANCE

En 2022, Banque PSA Finance (BPF) a financé 30,6% des ventes de véhicules neufs du Groupe. Le Groupe comprend le périmètre Peugeot, Citroën, DS Automobiles (« PCD ») et le périmètre Opel, Vauxhall (« OV »). La pénétration est en recul de 1,3 point comparé à 2021. Il faut souligner qu'avec les perturbations liées au contexte économique et logistique, nous observons une baisse des ventes en fonction de différents canaux : recul des ventes à particuliers et croissance significative des ventes aux entreprises où le marché est particulièrement concurrentiel.

Dans ce contexte, les immatriculations de véhicules neufs sont en baisse de 16% par rapport à 2021. Les immatriculations ont fortement baissé avec la crise des composants. Concernant les marchés en dehors de l'Europe (PCD uniquement), les volumes au Brésil se redressent mais l'Argentine baisse, lié au contexte économique très instable et encore plus inflationniste.

Au global, le volume de financements VN/VO est en recul et est impactée par la baisse des immatriculations VN et un stock de véhicules d'occasion limité. Il faut également souligner une forte augmentation des taux de référence des banques centrales afin de combattre l'inflation, qui renchérit le coût de financement pour le client final. Ce phénomène a touché particulièrement l'Europe et l'Amérique de Sud où l'inflation a atteint des records.

Face à cette situation, un important dispositif commercial a été mis en place tout au long de l'année afin de maintenir une bonne performance. Au global, la pénétration VN atteint 30,6%. Différents types d'actions ont été proposés : des campagnes de financements spécifiques, un support renforcé pour accompagner les lancements de nouveaux modèles et des LEV, l'intensification du canal digital, la généralisation des nouvelles offres flexibles pour répondre aux différents budgets et aux nouveaux besoins de mobilité des clients. L'ensemble de ce dispositif a permis d'atteindre un volume de 572 688 unités.

En plus de ces actions pour limiter l'impact sur les volumes, le développement des ventes de véhicules

électriques et hybrides ainsi que le poids important des offres fidélisantes a permis une augmentation significative du montant financé unitaire moyen BPF qui atteint près de 18 500€ en 2022 en VN et 13 500 € en VO.

B. FINANCEMENT DES VEHICULES NEUFS

Europe

En Europe, le nombre de contrats de financement de véhicules neufs pour les marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall est directement impacté par la baisse des immatriculations. En termes de volumes, le nombre de contrats baisse de 18% et atteint 526 943 unités pour les 5 marques. En fonction des zones géographiques, les évolutions sont les suivantes :

En France : 198 114 contrats représentant une pénétration de 35,8% soit une augmentation de 2,1 points. Ce marché progresse principalement en raison d'une résistance sur le marché B2C grâce aux offres LOA, représentant pour PCD, 86,4% du total du canal B2C et 90% pour Opel. Les performances sur le B2B continuent d'augmenter sur un marché qui représente une part plus importante.

En Allemagne, les performances se maintiennent à un haut niveau soit 39,7%, largement portées par la bonne performance sur les véhicules électriques et hybrides qui atteignent une pénétration de 50,3%. La pénétration pour Opel atteint 41,3%. Ce résultat est le fruit d'un renforcement des synergies avec les marques, des plans d'actions commerciales dynamiques et efficaces.

En Espagne, les performances sont en retrait en raison d'un mix défavorable, avec un poids moins élevé du B2C. Malgré la performance B2C élevée de 62,5%, elle ne compense pas l'effet mix. Il faut souligner qu'une part importante du B2B est constitué de ventes inéligibles au financement. Au global, la pénétration reste stable et atteint 26,7%.

En Grande-Bretagne, malgré un marché qui reste perturbé, les performances progressent pour PCD par rapport à 2021 grâce notamment à de meilleures pénétrations sur les segments B2B mais aussi sur le B2C et aux plans d'action mis en place avec les marques. Concernant Opel, les performances sont en retrait en raison d'une répartition par canal en faveur des grands comptes. Au global, la pénétration atteint 30,2%.

En Italie, nous observons une baisse des performances liée à une modification des canaux de ventes générée par l'arrêt des aides gouvernementales sur les véhicules électriques et hybrides. Le marché à particuliers avait été très porteur et ces mesures avaient permis au marché italien de garder une très bonne

dynamique. Néanmoins, cette année la pénétration est en retrait de 5,8 points pour atteindre 31,5%. A contrario, le marché est soutenu, cette année, par les ventes aux entreprises et les grands comptes. Le poids des offres fidélisantes a cependant continué de progresser et représente maintenant 76 % pour PCD.

En Belgique et Luxembourg, dans un marché très concurrentiel, les performances sont en baisse surtout sur la première partie de l'année. Sur le deuxième semestre, il y a eu un redressement par rapport à la période homologue 2021, grâce au plan d'action renforcé avec les marques et une animation du réseau des concessionnaires. Dans ce contexte, la pénétration atteint 19,7%. Pour renforcer les performances commerciales, d'importantes actions sont prévues pour générer du trafic pendant la période du salon de Bruxelles.

En Pologne, le marché baisse de 26% fortement impacté par l'inflation et le contexte géopolitique. A noter que la hausse des taux de référence a été particulièrement forte depuis le début de l'année. Au global, la pénétration atteint 24,8%. La poursuite des actions avec les Marques, le renforcement dans le domaine du B2B (représentant 80% des immatriculations) ont permis de limiter les impacts de ce contexte difficile.

Amérique Latine (PCD uniquement)

En Argentine, le contexte économique reste complexe avec une forte inflation, une dépréciation de la monnaie et des taux d'intérêt très élevés. Face à cette situation, la pénétration financement est en retrait pour atteindre 13,3% car les clients privilégient le plan d'épargne pour financer leur véhicule plutôt que le crédit classique.

Au Brésil la pénétration est en progression au second semestre par rapport à 2021 en raison d'un marché éligible plus important avec les derniers lancements de véhicule. Au global, la pénétration atteint 15,1%

Autres pays

Turquie : dans un marché en croissance, les performances sur le financement sont en progression en 2022 avec une pénétration de 27,2% soit +3 points. Les plans d'actions avec les marques et tout le dispositif commercial a permis une augmentation des performances tout au long de l'année.

Dans ce pays, les encours de crédit sont comptabilisés par le partenaire et BPF perçoit une commission commerciale.

En Chine (PCD uniquement)

Le marché automobile a été marqué en 2022 par différentes phases de blocages liés au Covid, puis de rattrapage avec le soutien d'une politique fiscale favorable pendant quelques mois. Le Marché wholesale a ainsi progressé et clôture fin décembre à 21,5M unités (+1,2M ou +6%) tandis que les livraisons à client sur le marché retail ont connu une progression moindre à 21,1M unités (+0,4M ou 2%). Le redressement de DPCA s'est poursuivi et affiche une progression de ses ventes grâce à l'export ; sur le marché chinois ses ventes retail ont pu maintenir une croissance à 89 464 unités sur 12 mois vs 84 642 l'année précédente (+5,7%), après une forte progression en 2021 vs 2020 (+75%), tandis que DS Automobiles a porté ses ventes à 576 unités contre 426 (+35%).

Comme indiqué en 2021 DPCA a poursuivi surtout jusqu'à fin août, son exploration de nouveaux modèles de distribution pour compléter les ventes faites par le réseau ; les ventes à plateformes ont impacté durant cette période, la pénétration des sociétés financières, qui s'est améliorée à partir de septembre. DPCA a également lancé un plateau téléphonique pour des ventes directes à client, auquel DPCAFC a été associée. Les volumes de nouveaux contrats pour PCD de DPCAFC et DPCFLC ont atteint 29 720 contrats (AFC sur 11 mois) en baisse de 6%. Sur cette durée effective de 11 mois pour l'AFC et 12 pour la FLC, le taux de pénétration des financements consentis par DPCAFC et DPCFLC pour des véhicules DPCA et DS Automobiles a affiché une légère progression à 37,3% vs 37,2%.

En 2022, DPCAFC, après avoir arrêté le financement de VO en septembre 2021, a arrêté celui des VN hors Groupe qui représentaient encore 11 221 véhicules en 2021 et n'ont plus atteint que 714 véhicules à fin novembre 2022. A partir de septembre, DPCAFC a lancé, en avance sur la transaction de cession, le business avec certaines marques JV du groupe Dongfeng (« groupe Seres ») : 1 076 contrats détail ont été signés, essentiellement en novembre. Le coût du risque de DPCAFC a été impacté en 2022 par la mise en run off des portefeuilles VO et AVN, et différentes périodes de blocage Covid ; certaines régions ayant été bloquées plusieurs mois d'affilée. Ces blocages ont affecté la solvabilité des clients de ces portefeuilles, le risque VN restant stable à un niveau bas. DPCAFC a renforcé ses provisions pour faire face à ce risque temporaire, sachant que l'encours de ces deux portefeuilles est en réduction très rapide, atteignant 2,1 Mrd RMB à fin novembre 2022 contre 4,6 Mrd RMB fin 2021.

La société de leasing DPCFLC a consenti 6 328 nouveaux contrats contre 13 653 en 2021, dont 557 pour nos marques, et 5 761 pour les VN autres marques et 10 VO. Le volume des VTC qui demeure la principale source de contrats, est en baisse en 2022, ces activités ayant été fortement perturbées par les périodes de blocage Covid.

Avec la cession de DPCAFC, l'encours à fin décembre ne comprend plus que la société de leasing et s'établit à 195 M€ contre 229 M€ l'année précédente soit une baisse de 14,8%. A fin novembre l'encours DPCAFC s'établissait à 971M€ en baisse de 22,6% par rapport à décembre 2021 du fait principalement de la baisse des portefeuilles en run off VO et OVN.

C. FINANCEMENT DES VEHICULES D'OCCASION

Sur le périmètre global, 240 365 contrats de financement VO ont été réalisés en 2022 soit – 10%, impacté principalement par le marché UK et l'augmentation du taux de refinancement. Hors UK, les volumes sont stables malgré un manque de véhicules disponibles lié à la crise des composants qui a limité la production VN et qui a impacté l'alimentation du marché VO. BPF a renforcé sa pénétration VO sur les ventes label Spoticar.

A l'instar de l'activité véhicule neuf, des offres spécifiques ont été mises en place pour soutenir le marché VO passant par le renforcement des offres fidélisantes et des campagnes promotionnelles avec les marques. Un important dispositif sera maintenu au premier semestre 2023 afin de poursuivre le développement des volumes de véhicules labellisés. En termes de production, les volumes du G5 représentent 90% de l'ensemble des contrats réalisés.

Les offres fidélisantes ont fortement progressé en VO et elles représentent 43% en 2022, soit +6 points par rapport à 2021.

L'ensemble des actions mises en place pour récupérer une partie des volumes s'appuie sur une politique axée sur la maîtrise du risque.

D. FREE2MOVE LEASE

Free2Move Lease (F2ML), business unit associant BPF et PSA créée en 2016, a pour mission de développer l'activité de Location Longue Durée B2B de STELLANTIS, pour les marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall en Europe.

Elle propose à tous ses clients, quelle que soit la taille de leur flotte, un ensemble de services adaptés à leur activité : maintenance, assurance, services connectés (Connect Fleet, Car Sharing...), gestion de flotte et services liés à l'électrification des parcs.

En 2022, sur le périmètre où F2ML opère (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, Italie, Belux, Pays-

Bas, Portugal, Pologne et Autriche), F2ML a vu son parc à la route progresser de 3,2% et atteindre 458 800 véhicules malgré un contexte automobile instable du fait des enjeux d'approvisionnements. Toutes marques confondues, F2ML a immatriculé et financé 140 185 véhicules en 2022, soit 20,2% des ventes B2B des marques de son périmètre, en augmentation de 0,3 points vs 2021.

Cette progression a permis à F2ML de conforter sa place de 1er leaser sur le marché français et de renforcer sa présence sur les autres pays où le marché Leasing Longue Durée B2B continue à progresser.

1.9.3 ACTIVITE DE FINANCEMENT ET D'EPARGNE VERS LA CLIENTELE FINALE

En fonction des marchés, six types d'offres sont proposés par Banque PSA Finance (BPF) pour les clients particuliers (B2C) et pour les utilisateurs professionnels (B2B) :

- Vente à Crédit (VAC)
- Location avec Option d'Achat (LOA)
- Location Longue Durée (LLD)
- Location Longue Durée Flexible
- Abonnement
- Epargne

A. FINANCEMENT DES VÉHICULES NEUFS ET DES VEHICULES D'OCCASION

Hors Chine, la production totale de financements destinés au Client Final s'élève à 801 193 dossiers et en retrait de 14,9 % par rapport à la même période l'année précédente.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VEHICULES NEUFS « VN » + VEHICULES D'OCCASION « VO »), PAR PRODUIT

<i>(en nombre de contrats)</i>	2 022	2 021	Variation en %
Vente à crédit	420 136	511 071	- 17,8
Activités de location et autres financements	381 057	430 200	- 11,4
Total	801 193	941 271	- 14,9

<i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	2 022	2 021	Variation en %
Vente à crédit	6 022	6 780	- 11,2
Activités de location et autres financements	7 426	7 706	- 3,6
Total	13 447	14 486	- 7,2

REPARTITION VN / VO

<i>(en nombre de contrats)</i>	2 022	2 021	Variation en %
Financement Client Final	801 193	941 271	- 14,9
dont VN	561 064	674 617	- 16,8
dont VO	240 129	266 654	- 9,9

<i>(en millions d'euros)</i>	2 022	2 021	Variation en %
Financement Client Final	13 447	14 486	- 7,2
dont VN	10 221	11 317	- 9,7
dont VO	3 226	3 169	+ 1,8

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VN + VO), PAR PAYS

<i>(en nombre de contrats)</i>	2 022	2 021	Variation en %
France	278 006	304 258	- 8,6
Royaume-Uni	127 227	165 810	- 23,3
Allemagne	140 480	163 902	- 14,3
Italie	80 364	105 091	- 23,5
Espagne	55 097	68 295	- 19,3
Belgique-Luxembourg	21 893	25 394	- 13,8
Portugal	11 041	13 848	- 20,3
Pays-Bas	12 535	16 668	- 24,8
Suisse		70	- 100,0
Autriche	13 488	16 219	- 16,8
Pologne	11 063	14 279	- 22,5
Europe	751 194	893 834	- 16,0
Brésil	13 655	11 621	+ 17,5
Argentine	7 340	7 540	- 2,7
Mexique	749	2 944	- 74,6
Amérique Latine	21 744	22 105	- 1,6
Turquie	28 255	25 332	+ 11,5
Reste du Monde	28 255	25 332	+ 11,5
Total	801 193	941 271	- 14,9

ACTIVITE DE FINANCEMENT CLIENT FINAL EN CHINE ET ENCOURS TOTAL EN CHINE

	2 022	2 021	Variation
Financements à client final (y compris locations)			
Nombre de véhicules financés (VN et VO)	37 293	89 024	- 58,1
Montant des financements consentis (en millions d'euros, hors agios)	449	889	- 49,5

Encours (en millions d'euros)	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation en %
Financements à client final	194	1 285	- 84,9
Financements corporate réseau	0	193	- 100,0
Total des encours	194	1 478	- 86,9

B. ACTIVITE EPARGNE GRAND PUBLIC

Concernant le partenariat avec SCF, l'activité d'épargne grand public est présente en France, en Allemagne et est détenue à parité entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. L'offre d'épargne est constituée de livrets d'épargne et de Comptes A Terme («CAT») fixe. La proportion des encours en France, est de 89% pour les livrets d'épargne et 11% pour les CAT.

En France, les résultats sont satisfaisants avec une augmentation du volume des dépôts, de 2 956 millions d'euros au 31 décembre 2021 à 3 059 millions d'euros au 31 décembre 2022. L'offre Distingo a su garder son attractivité auprès des clients et prospects, et la collecte a été conforme aux ambitions.

En Allemagne, les dépôts des particuliers sont en baisse par rapport au 31 décembre 2021. Les encours représentent 1 748 millions d'euros au 31 décembre 2022 (dont 368 millions de comptes à terme fixe).

Concernant OVF, la succursale allemande d'Opel Bank S.A. (France) propose à ses clients en Allemagne des comptes d'épargne par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne. La banque propose des dépôts à vue et des comptes à terme (1, 2, 3 ans). Le montant des dépôts est stable et s'établit à 1 787 millions d'euros au 31 décembre 2022, en légère augmentation par rapport à fin 2021.

	IFRS8		
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation en %
Encours (Dettes envers la clientèle) (en millions €)	6 594	6 611	- 0,2
dont France ("Distingo", périmètre PCD)	3 059	2 956	+ 3,5
dont Allemagne (périmètre PCD)	1 748	1 883	- 7,1
dont Allemagne ("Opel Bank Deposits", périmètre OVF)	1 787	1 772	+ 0,8

1.9.4 ACTIVITE DE FINANCEMENT CORPORATE RESEAU

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU (HORS CHINE)

	2 022	2 021	Variation en %
En nombre de véhicules	1 636 982	1 750 453	- 6,5
En montant (millions d'euros)	49 368	48 514	+ 1,8
dont véhicules	46 224	45 834	+ 0,9
dont pièces de rechange & autres financements	3 145	2 680	+ 17,4

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU EN CHINE

BPF est un partenaire stratégique des réseaux de distribution des Marques Citroën, DS Automobiles, Peugeot, Opel et Vauxhall de STELLANTIS. Tout en assurant la maîtrise du risque de manière indépendante, BPF propose des solutions de financement qui couvrent l'essentiel des besoins des distributeurs (VN, VO, véhicules de démonstration et pièces de rechange), facilité de trésorerie à court terme voire prêts à moyen et long terme pour le financement d'investissement permettant de pérenniser l'activité.

En 2022, hors Chine, 1 636 982 véhicules ont été financés ce qui représente une baisse de 7% par rapport à 2021, liée à la poursuite de la crise mondiale des composants électroniques qui a entraîné la baisse de production des usines de STELLANTIS.

Le montant des nouveaux financements octroyés augmente de 2% ce qui est directement lié à la hausse des prix de ventes des véhicules réalisée au cours de l'année.

En Chine, le recours à des plateformes par DPCA pour compléter son réseau a impacté la pénétration du financement réseau durant les 8 premiers mois de l'année, au total la pénétration wholesale a pu afficher une légère progression à 65,7% à fin novembre contre 64,2% l'année précédente. DPCAFC a pu financer 52 612 véhicules à fin novembre contre 50 133 véhicules sur la même période l'année précédente (+ 5%), et 57 023 véhicules sur l'ensemble de l'année 2021.

1.9.5 ACTIVITE D'ASSURANCE ET DE SERVICE

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET DE SERVICES

(en nombre de contrats)	2 022	2 021	Variation en%
Assurances liées aux financements	523 843	582 534	- 10,1
Assurance automobile	229 206	239 874	- 4,4
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	639 653	742 177	- 13,8
Total	1 392 702	1 564 585	- 11,0

TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	2 022	2 021	Variation en%
Assurances liées aux financements	64,3	61,1	+ 3,3
Assurance automobile	28,1	25,1	+ 3,0
Services automobiles et Autres Services	78,5	77,8	+ 0,7
Total	171,0	164,0	+ 7,0

Le Groupe a anticipé la nécessité de construire des offres de mobilité à forte valeur ajoutée pour le client final, les assurances et services garantissant notamment une protection et une mobilité sans soucis. C'est dans cette perspective que la Business Unit STELLANTIS Assurance a été constituée avec comme mission de piloter les sujets assurances, les performances commerciales dans cette matière et de gérer les sociétés d'assurance, courtiers détenus par le Groupe, ou les activités d'intermédiation en Europe, en Turquie, en Argentine et au Brésil.

BPF et les Marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel, Vauxhall et Free2Move proposent donc au client final une offre d'assurances et de services, liés à la personne, au véhicule, à son financement et à sa mobilité, commercialisés conjointement ou non avec l'offre de crédit (l'assurance-crédit, l'assurance perte financière, la garantie cosmétique, l'extension de garantie, l'assurance automobile et des contrats d'extension de garantie et de maintenance, etc...).

Pour l'ensemble du périmètre BPF, la pénétration globale ressort à 171% soit plus de 1,7 contrat par client financé, malgré une conjoncture globale moins favorable en 2022. La pénétration assurance sur le segment des particuliers s'établit à 196%, en progression de 11 points par rapport à 2021, soit plus de 1,9 contrat par client B2C. Parmi les clients B2B, la part des flottes et clients grands comptes a été plus importante et explique la variation entre 2021 et 2022 de -3 points de la pénétration assurance à 110% en 2022.

L'évolution du mix client B2B/B2C a nécessité d'adapter la gamme de produit afin de répondre aux nouveaux besoins des clients et c'est ainsi que 32 produits de services et d'assurance ont été lancés en 2022 pour l'ensemble des marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall.

Enfin, composante importante d'une offre automobile ou de mobilité, l'Assurance Automobile reste le service avec un fort potentiel de croissance et l'offre est présente sur l'ensemble des marchés où BPF a décidé d'exercer. En 2022, 28,1% des véhicules financés par le Groupe BPF sont vendus avec une Assurance Automobile, soit une progression de 3 points par rapport à 2021. Le véhicule électrique, la voiture connectée et le covoiturage sont autant d'évolutions qui impactent de manière significative cette offre, comme par exemple l'assurance à l'usage. L'expérience acquise depuis plusieurs années à installer cette offre dans l'univers des Marques confèrent à STELLANTIS et à BPF un avantage certain.

Les niveaux de performances commerciales atteints chaque année démontrent la pertinence de la stratégie Assurance et Services développée sur l'ensemble des marchés où BPF est présente. En 2022, elle continue de contribuer significativement aux résultats de BPF à hauteur de 292 millions d'euros.

1.9.6 AUTRES INFORMATIONS

1.9.6.1 SALARIES

Au 31 décembre 2022, l'effectif global de BPF représente en équivalent temps plein (« ETP ») 87 collaborateurs directement salariés des différentes filiales et succursales de BPF.

A cela s'ajoute 411 collaborateurs de l'activité automobile dédiés et détachés à 100% sur BPF dont la gestion des collaborateurs est opérée au travers de la politique Ressources Humaines du Groupe, détaillée au sein du Document de Référence de STELLANTIS.

Les 2 933 effectifs des Sociétés en JVs dans le cadre de nos coopérations, sont comptabilisées par ailleurs par les JVs.

1.9.6.2 PARC IMMOBILIER

BPF n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par STELLANTIS. Les locaux des implantations de BPF en France et à l'étranger font également l'objet de contrat de bail ou de crédit-bail.

1.9.6.3 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ENQUÊTES

BPF ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elles sont implantées. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût des procédures engagées par ou contre BPF et de leurs conséquences sur les comptes de BPF est pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet d'ajustements permanents, revus avec les commissaires aux comptes, pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

Fin 2021, BPF a été informée de l'intention, de la part de plusieurs consommateurs au Royaume-Uni, d'ouvrir une procédure à son encontre, devant la *High Court of Justice of England and Wales* de Londres, au motif que BPF aurait, depuis le 1er septembre 2009, mis à disposition de ces consommateurs des véhicules des marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles qui ne

respecteraient pas la réglementation en matière d'émissions polluantes.

Dans le cadre d'une telle procédure, BPF analysera l'ensemble des arguments notamment à la lumière du fait que BPF a cessé de fournir des offres de financement au Royaume-Uni depuis février 2015 et que BPF n'intervient pas dans le process de fabrication des véhicules incriminés.

1.9.7 PERSPECTIVES

En Europe

À l'issue des négociations exclusives entamées le 17 décembre 2021, Stellantis NV a conclu, le 1er avril 2022, de nouveaux accords-cadres avec ses partenaires financiers européens. Il s'agit d'accords-cadres signés avec BNP Paribas Personal Finance (« BNPP PF »), Crédit Agricole Consumer Finance (« CACF ») et Santander Consumer Finance (« SCF ») visant à transformer la configuration actuelle des activités de financement de Stellantis en Europe.

Ces accords-cadres s'inscrivent dans le plan stratégique « Dare Forward 2030 » de Stellantis, et permettront :

- la création d'une société de leasing opérationnel multimarque détenue à 50 % par Stellantis et à 50 % par CACF qui serait le fruit du regroupement des activités Leasys et Free2move Lease, afin de devenir un leader européen avec un objectif d'une flotte d'1 million de véhicules à horizon 2026,
- une réorganisation des activités de financement au travers de Joint-Ventures établies par BPF avec BNPP PF ou SCF dans chaque pays, chargée des activités de financement pour l'ensemble des marques Stellantis.

Cette nouvelle organisation devrait être opérationnelle au deuxième trimestre 2023 après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de concurrence et des régulateurs compétents.

Par ailleurs en Europe, les changements environnementaux et réglementaires ont un impact sur le modèle de distribution de l'industrie automobile, menant les marques automobiles vers l'électrification. Dans ce contexte, Stellantis est amené à développer un nouveau modèle Retailer en Europe avec ses concessionnaires pour améliorer l'expérience client. La vision de Stellantis est de promouvoir un modèle de distribution durable en s'appuyant sur un réseau de distribution multimarque Stellantis performant, efficient et optimisé. Stellantis et ses partenaires commerciaux partagent l'ambition d'être N°1 en matière de satisfaction client, sur les produits et services, sur tous les marchés, tout en assurant une transition énergétique complète. Stellantis a choisi de se donner le temps nécessaire afin de discuter avec ses partenaires distributeurs en lançant ce projet de transformation dès l'été 2021 avec 50 groupes de travail, réunissant 200 distributeurs de 10 pays différents. Le nouveau modèle Retailer sera mis en œuvre à partir de la mi-2023, en commençant par trois pays (Autriche, Belux,

Pays-Bas.) et sera progressivement étendu à tous les pays européens après la première phase pilote.

Dans le cadre de la mise en place de ce nouveau modèle Retailer, BPF continuera d'affirmer sa vocation à accomplir avec le meilleur niveau d'excellence opérationnelle son rôle de « Captive Financière ».

En Amérique Latine

Le 30 novembre 2022, Stellantis N.V. et Banco Santander (Brasil) S.A. ont annoncé qu'ils ont décidé, d'un commun accord, de réorganiser leur partenariat de financement automobile au Brésil. Le contrat signé avec Banco Santander Brasil inclut :

- l'achat par Banque PSA Finance S.A. de 50% des parts de Banco PSA Finance Brasil S.A., une co-entreprise détenue à 50/50 par une filiale de Banco Santander Brasil et Banque PSA Finance S.A.
- l'achat par Stellantis Services Ltd. de 50 % des parts de PSA Corretora de Seguros e Services Ltd, une co-entreprise détenue à 50/50 par Banco Santander Brasil and Stellantis Services Ltd.

La réalisation des transactions sera soumise à l'accomplissement de certaines conditions suspensives habituelles dans des opérations similaires, y compris l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

Une fois ces transactions achevées, Banque PSA S.A. deviendra l'actionnaire unique de Banco PSA Finance Brasil et Stellantis Services Ltd. sera l'actionnaire unique de PSA Corretora.

Sur le Mexique, le 14 décembre 2022, Banque PSA Finance S.A. et Gruppo Financiero Inbursa S.A.B. de C.V. ont annoncé l'achèvement de la vente de BPF Finance Mexico, SOFOM, E.N.R.

La logique de l'accord était de combiner les services financiers pour toutes les marques Stellantis en une seule entité. BPF Finance Mexico sera immédiatement fusionné avec STM Financial S.A. de C.V., SOFOM, E.R., une filiale de Grupo Financiero Inbursa, qui fournit déjà, par le biais d'un contrat de White Label, un financement de détail et de gros pour toutes les anciennes marques FCA commercialisées au Mexique.

Cet arrangement, fondé sur une filiale d'Inbursa dédiée à Stellantis, laisse la porte ouverte au renforcement de leur coopération à l'avenir, par exemple au-travers d'une entreprise commune.

En Argentine, le 23 août 2022, Banque PSA Finance S.A. a racheté à BNP Paribas Cardif la participation de 30 % de Peugeot Citroën Argentina Compañía de Seguros S.A., devenant ainsi l'unique actionnaire de la compagnie d'assurance dans le pays.

Cette transaction est une confirmation de l'engagement et de la stratégie de la business unit Stellantis Assurance, afin de continuer à développer les activités d'assurance de Stellantis en Argentine.

En Chine

Le business model est en cours de redéfinition en 2022, la JV historique DPCAFC ayant été cédée à notre partenaire DongFeng, avec une date effective au 15 décembre 2022, pour concentrer le financement des marques Stellantis dans l'AFC possédée à 100%, héritée de la fusion avec FCA, et BPF se portant candidat à l'acquisition de 100% des parts de la société de leasing DPCFLC. Une transaction qui devrait aboutir au premier trimestre 2023.

1.10 ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS

Pour les **données financières** (bilan, P&L, encours), le rapport de gestion montre les informations sous deux modes :

- Les informations au **format consolidé** correspondant aux comptes consolidés dans lesquels se trouvent Banque PSA Finance (BPF) avec ses filiales consolidées en intégration globale, et en mises en équivalence les sociétés du périmètre de la coopération entre BPF et Santander, les sociétés du périmètre de la coopération entre BPF et BNP Paribas Personal Finance (BNPP PF) et les sociétés en Chine Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Co (sur 11 mois du fait de la sortie du périmètre en décembre) et Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co (sur 12 mois). Enfin, depuis le 1er juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats, l'entité argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera SA, détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina est consolidée par mise en équivalence.

- Les informations **sectorielles au format IFRS 8** couvrent BPF avec ses filiales consolidées en intégration globale et une consolidation à 100% des activités du partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya, des activités du partenariat avec Santander et des activités du partenariat avec BNPP PF. Les résultats financiers de la Chine restent mis en équivalence. Les informations au format IFRS 8 correspondent à une vision de gestion.

La note 23.2 des comptes consolidés montre le passage entre les données consolidées et les données IFRS 8.

(en millions d'euros)	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	2 022	2 021	Variation en %	2 022	2 021	Variation en %
Produit net bancaire hors PPA OVF ²	15	52	- 71,2	1 749	1 756	- 0,4
Produit net bancaire incluant le PPA OVF ²	15	52	- 71,2	1 749	1 775	- 1,5
Charges générales d'exploitation et assimilées ³	-33	-25	+ 32,0	-596	-591	+ 0,8
Coût du risque	0	0	+ 0,0	-67	-64	+ 4,7
Résultat d'exploitation	-18	27	- 166,7	1 086	1 120	- 3,0
Résultat des entités mises en équivalence ⁴	437	419	+ 4,3	16	11	+ 45,5
Autre résultat hors exploitation	29	-43	- 167,4	29	-50	- 158,0
Résultat avant impôts	448	403	+ 11,2	1 131	1 081	+ 4,6
Impôts sur les bénéfices	-1	9	- 111,1	-263	-260	+ 1,2
Résultat net	447	412	+ 8,5	868	821	+ 5,7

¹ - Les éléments de passage au compte de résultat du format IFRS 8 au format consolidé se retrouvent dans la note 23.2 des comptes consolidés.

² - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet de -0,5m€ sur le PNB à fin Décembre 2022, contre 19,5 millions d'euros à fin Décembre 2021, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final. Inclut également 16m€ d'annulation de l'amende antitrust italienne pour les JVs.

³ - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

⁴ - Sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF, et depuis juillet 2019 l'entité argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina, mises en équivalence dans les comptes au format consolidé.

A fin 2022, DPCAFC a été intégralement cédée à DongFeng et BPF ne détient plus de parts dans cette société. Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co, détenue à 50%, fait l'objet d'un processus d'enchères pour l'acquisition des 50% détenus actuellement par Dongfeng ; ce processus devrait aboutir au premier trimestre 2023. La société demeure mise en équivalence.

1.10.1 PRODUIT NET BANCAIRE

PRODUIT NET BANCAIRE (« PNB ») PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	2 022	2 021	Variation en %	2 022	2 021	Variation en %
Client final	0	0		1 221	1 231	- 0,8
Corporate réseau	0	1	- 100,0	159	202	- 21,3
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	9	8	+ 12,5	292	298	- 2,0
Non répartis et autres¹	6	43	- 86,0	77	44	+ 75,0
Total PNB incluant le PPA OVF²	15	52	- 71,2	1 749	1 775	- 1,5
Total PNB hors PPA OVF²	15	52	- 71,2	1 749	1 756	- 0,4

¹ - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement. Inclut également 16m€ d'annulation de l'amende antitrust italienne pour les JV.

² - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet de -0,5m€ sur le PNB à fin décembre 2022, contre +19,5 millions d'euros à fin décembre 2021, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final.

Le produit net bancaire au format consolidé est de 15 millions d'euros au 31 décembre 2022, avec un impact de la comptabilité d'hyperinflation en Argentine de - 2,9 millions d'euros sur le PNB. Le montant de 2021 incluait l'annulation de l'amende antitrust Italienne, suite à une décision favorable du Conseil d'Etat italien.

Le produit net bancaire au format IFRS 8 est quasi stable à 1749 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 1 756 millions d'euros au 31 décembre 2021 avec un impact de la comptabilité d'hyperinflation de - 15,1 millions d'euros contre - 9,6 millions d'euros en 2021. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêts nets sur les crédits et locations aux clients, de produits des assurances et autres services proposés aux clients des marques. Au 31 décembre 2022, le PNB IFRS 8 intègre également -1 millions d'euros de retournement du Purchase Price Allocation issu de l'acquisition d'Opel Vauxhall Finance, ce montant était de + 20 millions d'euros en 2021.

1.10.2 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION ET ASSIMILES

Les charges générales d'exploitation et assimilées au format consolidé ont atteint - 32 millions d'euros à fin décembre 2022.

Au format IFRS 8, les charges générales d'exploitation sont quasi-stables à - 596 millions d'euros à fin décembre 2022 contre - 591 millions à fin décembre 2021. Ces évolutions s'expliquent principalement par le démarrage de plusieurs projets.

1.10.3 COUT DU RISQUE

Le coût du risque au format consolidé est nul au 31 décembre 2022.

Au format IFRS 8, le coût du risque s'établit à - 67 millions d'euros soit - 0,17% des encours nets moyens, contre - 64 millions d'euros et - 0,16% des encours nets moyens en 2021.

Le coût du risque de l'activité client final au format IFRS 8 (particuliers et entreprises) s'est établi à - 63 millions d'euros soit - 0,20% des encours nets moyens. Le coût du risque est resté très bien orienté en 2022 dans un contexte économique très tendu tout au long de l'année 2022. Le coût du risque intègre un impact positif de 0,06% lié à l'introduction des règles du nouveau défaut dans le calcul des provisions IFRS9. Le coût du risque de l'activité Corporate Réseaux au format IFRS 8 se traduit par une charge de - 4 millions d'euros soit - 0,05% des encours nets moyens.

1.10.4 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation au format consolidé s'élève à -18 millions d'euros en baisse de 45 millions d'euros par rapport à 2021, cette baisse est induite par la comptabilisation en 2021 de l'annulation de l'amende antitrust Italienne.

Le résultat d'exploitation au format IFRS 8 s'élève à 1 086 millions d'euros, en baisse de - 3,0% par rapport à 1 120 millions d'euros en 2021. Cette légère baisse est la résultante, en plus de l'annulation de l'amende antitrust Italienne comptabilisé en 2021, des ajustements du coût du risque et du démarrage de plusieurs projets. Le Produit Net bancaire hors PPA reste quasiment stable malgré la période de forte hausse des taux à 1 749 millions d'euros (- 0,4% par rapport à fin décembre 2021) et les charges d'exploitation évoluent peu à - 596 millions d'euros fin décembre 2022 par rapport à - 591 millions fin 2021.

1.10.5 RESULTAT NET CONSOLIDE

Le résultat net au format consolidé ressort à 447 millions d'euros, en augmentation de 8,5%, par rapport à l'année 2021.

1.11 SITUATION FINANCIERE

1.11.1 BILAN

Les actifs au 31 décembre 2022 s'élèvent à un total de 48 009 millions d'euros au format IFRS 8, en hausse de 5,6% du fait principalement des prêts et créances sur le réseau de +30,6% (+2,4 milliards d'euros).

BILAN CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Consolidé¹			IFRS 8¹		
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation en %	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation en %
Actif						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	65	58	+ 12,1	183	93	+ 96,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti ³	580	455	+ 27,5	1 810	2 310	- 21,6
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	0	28	- 100,0	41 040	38 996	+ 5,2
Actifs d'impôts différés	8	3	+ 166,7	221	152	+ 45,4
Participations dans les entreprises mises en équivalence ²	2 858	2 718	+ 5,2	36	175	- 79,4
Autres actifs	948	734	+ 29,2	4 719	3 751	+ 25,8
Total de l'actif	4 459	3 996	+ 11,6	48 009	45 477	+ 5,6
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	0	23	- 100,0	22 096	19 728	+ 12,0
Dettes envers la clientèle	1	1	+ 0,0	7 074	7 139	- 0,9
Dettes représentées par un titre	0	0	+ 0,0	8 405	9 655	- 12,9
Passifs d'impôts différés	1	0	+ 0,0	730	567	+ 28,7
Autres passifs	236	188	+ 25,5	2 661	2 061	+ 29,1
Capitaux propres	4 221	3 784	+ 11,5	7 043	6 327	+ 11,3
Total du passif	4 459	3 996	+ 11,6	48 009	45 477	+ 5,6

¹ Les éléments de passage du bilan au format IFRS 8 au bilan consolidé se retrouvent dans la note 23.1 des comptes consolidés.

² Sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF, et depuis juillet 2019 l'entité argentine PSA Argentina Compania Financiera S.A détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina, mises en équivalence dans les comptes au format consolidé. Les parts dans le partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles et Dongfeng Motor Group ont été cédées fin 2022. La filiale Dongfeng Peugeot Citroën Financial leasing, détenue à 50% depuis octobre 2021, a été créée en novembre 2018 et entre dans le périmètre de consolidation en 2019.

³ Reclassement des contrats de location opérationnelle et des immeubles de placement de prêts et créances à la clientèle vers les autres postes de l'actif (en IFRS8 603 millions d'euros au 31/12/22 et 451 millions d'euros au 31/12/21).

1.11.2 ENCOURS DE CREDIT

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation en %	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation en %
Corporate réseau	0	28	-100,0	10 163	7 783	+30,6
Client final	0	0	+0,0	31 480	31 664	-0,6
Total des encours financés	0	28	-100,0	41 643	39 447	+5,6

Prise en compte dans les encours financés des contrats de location opérationnelle et des immeubles de placement / en IFRS8, 403 millions d'euros au 31/12/22 et 451 millions d'euros au 31/12/21

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

(en millions d'euros)	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation en %	31 déc. 2022	31 déc. 2021	Variation en %
Pays du G5 ¹	0	0	+0,0	38 443	36 224	+6,1
Reste de l'Europe	0	0	+0,0	2 690	2 847	-5,5
Amérique Latine	0	28	-100,0	511	376	+35,6
Reste du monde	0	0	+0,0	0	0	+0,0
Total	0	28	-100,0	41 643	39 447	+5,6

¹ Pays du G5 : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Espagne

1.11.3 DEPRECIATION DES ENCOURS DE CREDIT

Créances douteuses "S3" - Client Final	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Encours S3 (en M€)	516	486
Taux de couverture des encours S3	40,4%	44,5%
Encours S3 / Encours totaux	1,6%	1,5%

La part des encours douteux rapportée aux encours totaux s'établit à 1,6% en très légère hausse par rapport à l'année précédente. Le taux de couverture des encours S3 s'établit à 40% en baisse par rapport à l'année précédente. Cette baisse du taux de couverture est directement liée à l'extension à l'ensemble du portefeuille de crédits de la nouvelle définition du défaut dans la méthodologie de provisionnement IFRS9.

Application de la norme IFRS 9

Des modèles de provisionnement conformes à la norme IFRS9 ont été développés, en coordination avec les partenaires BNPP PF et SCF. Le provisionnement est donc désormais basé sur un modèle de perte de crédit attendue (ECL) prospective (forward looking) et l'ensemble des expositions y compris celles sans impayé est provisionné dès l'origine.

Les expositions sont désormais segmentées en 3 « stages », avec notamment le déclassement en stage 2 lorsque qu'une dégradation significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination.

Les modèles statistiques de risque sont revus par une entité de validation indépendante, et l'ensemble du processus est audité régulièrement. Un backtesting des modèles est produit régulièrement afin de s'assurer de leur stabilité et de leur performance.

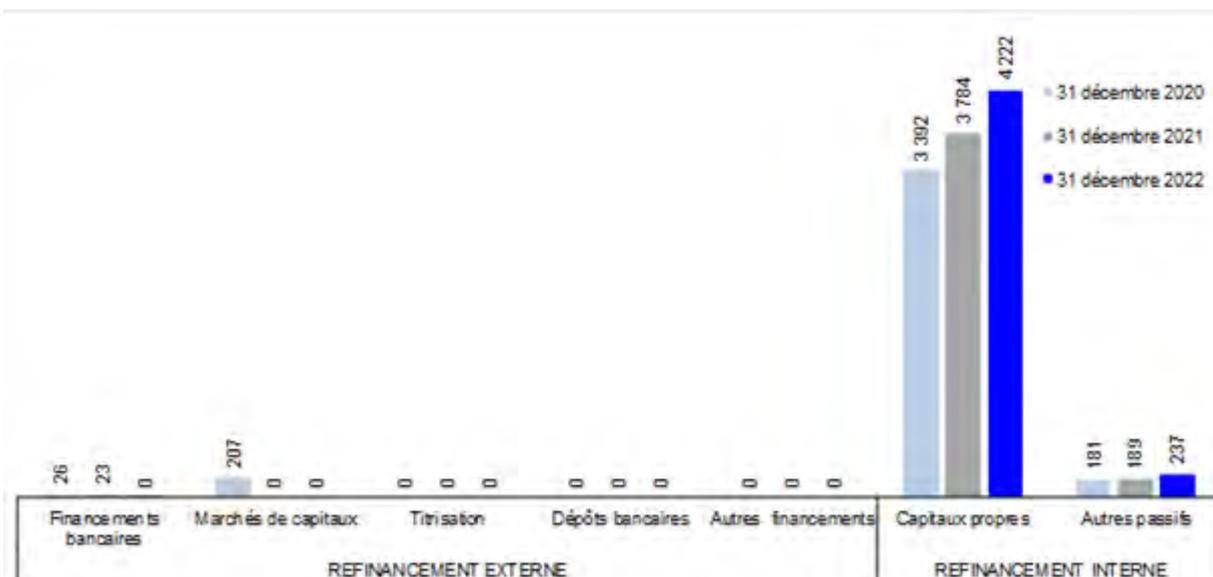
1.11.4 POLITIQUE DE REFINANCEMENT

MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE

(en millions d'euros)	31 décembre 2 022	31 décembre 2 021	31 décembre 2 020
Financements bancaires	0	23	26
Obligations + BMTN	0	0	0
EMTN	0	0	204
Autres	0	0	3
Capitaux longs	0	0	207
CD	0	0	0
BT	0	0	0
Autres	0	0	0
Capitaux courts	0	0	0
Marchés de capitaux	0	0	207
Titrisation	0	0	0
Dépôts bancaires	0	0	0
Autres financements	0	0	0
Total refinancement externe	0	23	233
Capitaux propres	4 222	3 784	3 392
Autres passifs	237	189	181
Total Bilan	4 459	3 996	3 805

SOURCES DE FINANCEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)

(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMÉES NON TIRÉES)



Sur le périmètre en partenariat, les co-entreprises pilotent leur propre financement, avec dans la majorité des cas un engagement de refinancement du partenaire.

Sur le périmètre hors partenariat, BPF ne recourt plus à du refinancement local depuis la cession de son activité au Mexique en décembre 2022.

1.11.5 SECURITE DE LIQUIDITE

BPF n'ayant plus de financement externe significatif depuis le remboursement de son dernier emprunt obligataire en avril 2021, la sécurité de la liquidité repose désormais sur des placements liquides auprès de contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2022, la réserve de liquidité (liquidités placées disponibles) représentait 859 millions d'euros (cf. note 18) dont un total d'actifs liquides de grande qualité « high quality liquid assets » de 75 millions d'euros, avant pondération pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR). Le LCR consolidé de BPF au 31 décembre 2022 est de 554 %.

Par ailleurs, au 31 décembre 2022, BPF détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 90 millions d'euros.

Ces facilités bancaires ne portent pas de covenants ou de restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les éléments notables suivants pouvant entraîner leur annulation :

- la perte de la détention directe ou indirecte par STELLANTIS de la majorité des actions BPF
- la perte par BPF de son statut bancaire

1.11.6 NOTATIONS DE CREDITS

Depuis la mise en place de ses partenariats, BPF a décidé de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations.

1.12 FONDS PROPRES, RISQUES, PILIER 3

1.12.1 GESTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 4 221 millions d'euros, en augmentation de 437 millions par rapport aux 3 784 millions au 31 décembre 2021. La variation de 437 millions s'explique principalement par l'intégration du résultat net consolidé de l'année 2022 à hauteur de 447 millions d'euros, par les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à hauteur de -18 millions d'euros en 2022 et par l'impact de l'hyperinflation en Argentine de 9 millions d'euros en 2022 (voir la partie 2.4 des comptes consolidés « Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires »).

1.12.1.1 FONDS PROPRES DE LA BANQUE

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans la note 1.C relative aux états financiers consolidés, à l'exception des sociétés d'assurances détenues à 100% par BPF, qui sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel, et en intégration globale dans le périmètre comptable (Stellantis Services Ltd, Stellantis Insurance Ltd, Stellantis Life Insurance Ltd, Stellantis Insurance Manager Ltd et PCA Compania de Seguros S.A.).

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan Consolidé	Retraitements prudentiels¹	Bilan Prudentiel
Actifs au 31 déc. 2022	4459	-173	4 286
Caisse, banques centrales, CCP	542	0	542
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	65	-65	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	580	-85	495
Actifs d'impôts	8	-8	0
Comptes de régularisation et actifs divers	273	-127	146
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2858	154	3012
Immobilisations	133	-42	91
Passifs au 31 déc. 2022	4 459	-173	4 286
Dettes envers la clientèle	1	8	9
Passifs d'impôts	3	-2	1
Comptes de régularisation et passifs divers	105	-53	52
Provisions techniques des contrats d'assurance	125	-125	0
Provisions	4	-2	2
Capitaux propres	4221	1	4222
1 Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel (sociétés d'assurances mises en équivalence).			

En principe, les établissements assujettis doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, l'article 7 du CRR prévoit des possibilités d'exemption de la surveillance sur base individuelle et, le passage à CRD4 n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution avant le 1er janvier 2014. Banque PSA Finance, qui bénéficiait d'ores et déjà d'une exemption au suivi sur base individuelle, est donc uniquement assujettie à un suivi du ratio de solvabilité au niveau consolidé du groupe.

On notera par ailleurs qu'il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre les filiales détenues à 100% par Banque PSA Finance. S'agissant des co-entreprises avec les groupes Santander et BNP Paribas, l'accord des deux actionnaires est nécessaire.

Les fonds propres prudentiels d'une banque sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes. Ils sont calculés à partir des capitaux propres comptables après application de filtres réglementaires. Banque PSA Finance ne dispose que d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1, constitués des éléments suivants :

- Montant du capital social et des primes d'émission afférentes ;
- Résultats audités ;
- Report à nouveau ;
- Éléments du résultat, comptabilisés directement en capitaux propres ;
- Autres réserves.

Les déductions et ajustements réglementaires effectués sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- Intérêts minoritaires ;

- Résultat non éligible, à savoir le résultat intégral du second semestre 2022 non audité et le dividende prévisionnel au titre du résultat du premier semestre 2022 ;
- Immobilisations incorporelles nettes. Depuis décembre 2020, en application du règlement délégué 2020/2176 publié en décembre 2020, une part des immobilisations incorporelles, plus précisément des logiciels déjà en cours d'amortissement, peut être rattachée en RWA au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels.
- Gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- Corrections de valeur supplémentaires sur les actifs et passifs évalués à la juste valeur ;
- Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés ;
- Prêts subordonnés émis ;
- Titres de participations des entités mises en équivalence ou non consolidées. Une part de ces titres de participation, en deçà des seuils réglementaires, peut être rattachée en RWA au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels ;
- Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles. Une part peut être rattachée en RWA au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels.

Les fonds propres prudentiels de BPF s'élèvent à 693 millions d'euros à fin 2022, contre 441 millions d'euros à fin 2021.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

(en millions d'euros)	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Capitaux propres comptables	4 221	3 784
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	1	-1
Capitaux propres prudentiels	4 222	3 783
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat non éligible ¹	-292	-266
Titres de participation des entités non consolidées ou mises en équivalence	-2 908	-2 777
Impôts différés actifs résultant de différences temporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	-76	-47
Impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs	0	0
Réserve de couverture de flux de trésorerie	-2	-1
Prêts subordonnés aux entités mises en équivalence	-251	-251
Autres déductions prudentielles	0	0
Fonds propres prudentiels de catégorie 1	693	441

¹ En 2022, le résultat non éligible comprend le résultat intégral S2 2022 (225 millions d'euros) et le projet de distribution de dividendes sur le résultat S1 2022 (67 millions d'euros). En 2021, le résultat non éligible comprend le résultat intégrable S2 2021 (203 millions d'euros) et le projet de distribution de dividendes sur le résultat S1 2021 (63 millions d'euros).

1.12.1.2 EXIGENCE DE FONDS PROPRES

Depuis décembre 2016, suite à la mise en œuvre de la coopération avec le groupe Santander et ainsi la réduction de son périmètre prudentiel, Banque PSA Finance n'utilise plus pour le calcul de ses exigences en fonds propres l'approche notation interne, mais exclusivement l'approche standard. Par ailleurs, le montant de la participation de BPF dans les co-entreprises mises en équivalence vient, conformément à la CRR et au-dessus des seuils réglementaires, en déduction des fonds propres prudentiels, au numérateur du calcul du ratio de solvabilité.

La mise en œuvre de la coopération de Banque PSA Finance avec le groupe Santander a conduit les entités incluses dans ce périmètre, à l'exception de la France, à revenir au traitement standard pour le calcul des exigences en fonds propres. Seule la co-entreprise française a obtenu de la BCE, courant 2017, l'autorisation permanente d'utiliser l'approche notation interne pour ses portefeuilles Retail (méthode avancée) et Corporate (méthode fondation).

Les outils pour le recueil et l'historisation des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit préexistants à la mise en place des co-entreprises ont été maintenus permettant la poursuite d'un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque de la Banque.

Le règlement de l'Union Européenne 2019/876 du 20 mai 2019 modifie la CRR du règlement 575/2013 et crée la CRR2. La CRR2 s'applique à partir du 28 juin 2021. Le ratio de solvabilité Bâle III de BPF a été peu impacté par la mise en place de la CRR2.

Dans le cadre de l'application de la réglementation Bâle III, BPF confirme une position financière robuste. Au 31 décembre 2022, le ratio de solvabilité Bâle III au titre du pilier I atteignait ainsi 101,9% contre 107,8% au 31 décembre 2021. Les fonds propres prudentiels Bâle III ressortaient à 693 millions d'euros, et les exigences de fonds propres s'établissaient à 54 millions d'euros.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres
Risque de crédit	487	39	299	24
Méthode standard	487	39	299	24
Souverains	0	0	0	0
Etablissements de crédit	123	10	58	5
Entreprises	67	5	36	3
Clientèle de détail	0	0	0	0
Autres Actifs ¹	297	24	205	16
Risque opérationnel (méthode standard)	15	1	15	1
Risque de marché	178	14	95	8
Total	680	54	409	33
Fonds propres prudentiels		693		441
Ratio de Solvabilité		101,9%		107,8%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%) (Pour information)¹	260	21	166	13

¹ Les autres actifs dans le risque de crédit contiennent, entre autres, les montants inférieurs aux seuils de déductions qui sont pondérés à 250% dans le RWA.

Ratio de Levier

Le ratio de levier, correspondant au rapport non pondéré des expositions brutes (nets des déductions opérées pour la détermination des Fonds Propres Prudentiels) sur les fonds propres durs (Tier1), vise notamment à encadrer le recours excessif aux instruments de hors-bilan dans l'activité bancaire. L'Union Européenne demande une exigence minimale de 3% depuis la mise en place de la CRR2/CRD5 en juin dernier. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte a été mis en place afin de gérer toute prise de risque excessif.

Le ratio de levier est calculé selon les modalités de l'article 429 de la CRR n° 575/2013 et de sa mise à jour dans le règlement (UE) 2019/876 CRR2.

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, L'Union Européenne, par la publication de la décision (UE) 2020/1306, autorisait une exclusion temporaire de certaines expositions vis-à-vis des banques centrales de l'Eurosystème pour le calcul du ratio, jusqu'au 28 juin 2021.

Cette décision est abrogée par la décision (UE) 2021/1074 de la Banque centrale européenne du 18 juin 2021 qui prolonge jusqu'au 31 mars 2022 l'autorisation d'exclure certaines expositions du ratio de levier.

Le ratio de levier s'élève à 66% au 31 décembre 2022 contre 125% au 31 décembre 2021. La baisse est principalement liée à la fin de la possibilité d'exclure temporairement certaines expositions vis-à-vis des banques centrales de l'Eurosystème.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier dans le régime CRD IV. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc effectuées sur base consolidée uniquement.

RATIO DE LEVIER ET DETAIL DES EXPOSITIONS DE LEVIER

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Fonds propres prudentiels Catégorie 1 (*)	693	441
Total de l'actif selon les états financiers consolidés	4 459	3 996
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	-173	-128
Déductions prudentielles sur les Fonds propres CET1	-3 237	-3076
Exclusion des Instruments dérivés de couverture non pris en compte dans le calcul des expositions Bilan	0	0
Total Expositions au Bilan	1 049	792
Application de la majoration sur dérivés mark-to-market	0	0
Coût de remplacement des transactions sur dérivés après compensation des appels de marge	0	0
Total Exposition sur les dérivés	0	0
Expositions relatives aux engagements donnés	5	42
Application des facteurs de conversion réglementaire	0	-31
Total Exposition sur éléments de Hors Bilan	5	11
Total Exposition de levier (sans exclusion temporaire)	1 054	803
Total Exclusion temporaire	0	-449
Total Exposition de levier (avec exclusion temporaire)	1 054	354
RATIO DE LEVIER (avec exclusion temporaire)	66%	125%

(*) Voir le tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

Indicateurs clés

Conformément au Règlement (UE) n°2021/637, le format des tableaux du Pilier 3 a évolué depuis le 31 décembre 2021 selon les normes techniques de l'EBA (EBA/ITS/2020/04).

TABLEAU POUR LES INDICATEURS CLES (EU KM1)

<i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fonds propres disponibles (montants)			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	693	441
2	Fonds propres de catégorie 1	693	441
3	Fonds propres totaux	693	441
Montants d'exposition pondérés			
4	Montant total d'exposition au risque	680	409
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	101,9%	107,8%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	101,9%	107,8%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	101,9%	107,8%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autre que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,50%	0,50%
EU 7b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,28%	0,28%
EU 7c	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,38%	0,38%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,50%	8,50%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,00%	0,00%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,50%	2,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,00%	11,00%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	0,00%	0,00%

(en millions d'euros)

31 décembre 2022

31 décembre 2021

Ratio de levier			
13	Mesure de l'exposition totale	1 054	354
14	Ratio de levier (%)	66%	125%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,33%	0,62%
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	0,18%	0,35%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,33%	4,01%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,33%	4,01%
Ratio de couverture des besoins de liquidité			
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	75	75
EU 16a	Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	54	63
EU 16b	Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	816	568
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	14	16
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	554%	478%
Ratio de financement stable net			
18	Financement stable disponible total	4 226	3 787
19	Financement stable requis total	3 470	3 237
20	Ratio NSFR (%)	121,8%	117,0%

1.12.2 SYNTHÈSE SUR LES ACTIFS GREVES

BPF dispose d'actif grevé au 31 décembre 2022. Il s'agit d'un nantissement de 15 millions d'euros accordé par la société mère Banque PSA Finance à la société Crédipar détenue à 50% avec Santander Consumer Finance pour garantir le défaut de paiement éventuel de son client la société Vinci SA.

1.12.3 FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de BPF font partie intégrante de la Gestion des Risques dont le responsable est membre du Comité de direction de la banque. Il rend régulièrement compte de ses missions au Comité d'Audit et des Risques et au Comité Management des Risques de BPF.

La gouvernance des risques couvre notamment :

- Le recensement des risques liés à l'activité déployée par la banque et l'évaluation de leur criticité, compte tenu des dispositifs de contrôle et de surveillance mis en place au premier niveau par les entités opérationnelles et au deuxième niveau par le contrôle permanent et le risque oversight.
- La fixation du niveau de risque acceptable et le pilotage de ces risques, formalisé et suivi dans le Tableau de Bord d'Appétit au Risque de BPF, validé par le Comité Management des Risques, le Comité d'Audit et des Risques, puis approuvé par le Conseil d'Administration,
- La validation des méthodes ou modèles de mesure,
- La mise en œuvre de stress-tests et/ou de dispositifs d'atténuation des risques tels que demandés ou recommandés par la réglementation (ICAAP, ILAAP, PUL, Plan Préventif de Rétablissement, ...) qui sont approuvés ou portés à la connaissance du Conseil d'Administration de la Banque selon les cas.

Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de Comités : le Comité Management des Risques (bimestriel), le Comité ALM (mensuel), le Comité Modèles (bimestriel) et le Comité d'Audit et des Risques (trimestriel). Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit parties prenantes à ces Comités, soit informés de leur teneur.

La surveillance des risques au sein des Coopérations avec SCF et BNPP PF est assurée par des Comités paritaires entre BPF et ses partenaires, et est déclinée au sein de chaque JV et entité locale dans des Comités Risques locaux.

1.12.3.1 RISQUE DE CREDIT

Facteurs de risque

Il est lié à l'incapacité d'un client à faire face au paiement de ses obligations. Indépendamment d'une politique d'acceptation prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient, tant pour le niveau des défauts que pour la valeur de marché des véhicules repris.

En ce qui concerne les opérations de financement, BPF ne supporte pas contractuellement de risque de valeur résiduelle, sauf au Royaume-Uni où la réglementation offre la possibilité aux clients particuliers (ventes à crédit) de demander le rachat de leur véhicule par le prêteur dans certaines conditions et en Allemagne pour une partie très réduite des activités OVF.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et tout au long de la durée de vie de chaque financement en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail).

Dans le cadre du partenariat avec Santander Consumer Finance (SCF) en Europe pour les activités de financement des marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles, les modèles internes font l'objet de revues régulières par les différentes équipes risques de SCF et de BPF pour s'assurer de la stabilité de leur performance dans le temps.

Dans le cadre du partenariat avec BNPP Personal Finance (BNPP PF) en Europe pour les activités de financement des marques Opel et Vauxhall les modèles internes ont été revus et adaptés en liaison avec les équipes de BNPP PF notamment pour le Corporate.

Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste.

Pour les portefeuilles Corporate, les décisions d'octroi reposent sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux, et pour les encours les plus élevés, sur la décision soit des Comités du Groupe Santander pour les

filiales de PCDF soit des Comités de BNPP PF pour les filiales d'OVF.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS, les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés deux fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés.

Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur une offre produit, proposée par les filiales et validée dans différents comités ad hoc qui fixent notamment la nature juridique du produit, sa durée maximale, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ainsi que les garanties conditionnant l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés :

- La fixation de lignes de crédit, et des durées de validité associées ;
- Des dispositifs collectifs de garantie ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- Un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement;
- Un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- Des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin, des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail réalisée mensuellement concerne notamment :

- L'évolution de la qualité de la demande de financement et de la qualité de la production de financements ;

- Les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- Les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Le Comité Management des Risques, le Comité Modèles et le Comité d'Audit et des Risques sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de BPF. Le Comité Modèles est également l'instance où sont validés les modèles de mesure des risques.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE ET PAR PORTEFEUILLE DES EXPOSITION BRUTES DU GROUPE BPF AU 31 DECEMBRE 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Banques et Administra-tions	Entreprises	Dont SME	Retail	Dont SME	Autres catégories	Total	Répartition en %
France	734	5	0	0	0	138	877	83%
Europe (hors France)	55	0	0	0	0	0	55	5%
Amérique Latine	0	0	0	0	0	0	0	0%
Reste du Monde	1	120	0	0	0	3	124	12%
Total général	790	125	0	0	0	141	1 056	100%
Répartition en %	75%	12%	0%	0%	0%	13%	100%	

VENTILATION PAR ECHEANCE RESIDUELLE DES EXPOSITIONS BILAN DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Banques et Administra-tions	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total Expositions Bilan
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	229	2	0	678	909
de 3 mois à 1 an	0	0	0	8	8
de 1 à 5 ans	15	0	0	0	15
Supérieure à 5 ans	0	0	0	3 354	3 354
Total général	244	2	0	4 040	4 286

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes	Dont Expositions en défaut	Ajustements pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes de provisions
Banques et Administrations	790	0	0	0	790
Entreprises	125	0	0	0	125
Retail	0	0	0	0	0
Autres catégories	141	0	0	0	141
Total général	1 056	0	0	0	1 056

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2022

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Dont Expositions en défaut	Ajustements pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes de provisions
France	877	0	0	0	877
Europe (hors France)	55	0	0	0	55
Amérique Latine	0	0	0	0	0
Reste du monde	124	0	0	0	124
Total général	1 056	0	0	0	1 056

DETAIL DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CREDIT AU 31 DECEMBRE 2022

(en millions d'euros)	Banques et Administrations	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total général
Expositions brutes	790	125	0	141	1 056
Expositions Bilan	790	120	0	141	1 051
Expositions Hors Bilan	0	5	0	0	5
Provisions	0	0	0	0	0
Sûretés réelles	0	0	0	0	0
CCF moyen du Hors Bilan	-	100%	-	-	100%
Valeur exposée au risque	790	125	0	141	1 056
RWA	123	67	0	297	487
RW Moyen	16%	54%	0%	211%	46%

1.12.3.2 RISQUES FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ

L'ensemble des principes évoqués par la suite concerne les entités contrôlées directement ou indirectement par BPF. La gestion des risques des sociétés communes entre BPF et Santander et entre BPF et BNPP PF est réalisée pays par pays par chaque société commune sous la supervision des actionnaires, selon la gouvernance mise en place lors de la création du partenariat avec le groupe Santander et avec le groupe BNPP.

Risque de liquidité

Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel BPF est soumis dépend de :

- La situation des marchés financiers ;

- La capacité des banques partenaires (en Europe, Santander Consumer Finance pour les activités Peugeot, Citroën, DS Automobiles et BNPP PF pour Opel et Vauxhall, en Argentine BBVA, etc.) à honorer leur engagement de refinancer les co-entreprises respectives.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Pour les co-entreprises, la maîtrise du risque de liquidité se décompose en deux volets :

- L'adossement de la plupart des co-entreprises de Banque PSA Finance à un partenaire de premier rang assurant le refinancement : Santander Consumer Finance pour les activités Peugeot Citroën DS Automobiles en Europe, BNPP Personal Finance pour les activités Opel

Vauxhall en Europe, Santander au Brésil, BBVA en Argentine, etc.

- Une politique définie à chaque fois avec la banque partenaire mais qui en général est fondée sur une structure de fonds propres adéquate et une diversification des sources de financements externes selon les co-entreprises : titrisations, collecte de dépôts, émissions obligataires, etc.

La définition d'indicateurs de risque de liquidité et de seuils associés, en complément des ratios réglementaires selon les juridictions applicables (LCR ou équivalents locaux hors d'Europe), permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de BPF à l'instant « t » et dans un proche avenir.

Pour le périmètre hors partenariat, la maîtrise du risque de liquidité repose sur une politique imposant la recherche de placements liquides auprès de contreparties de premier rang.

La mesure et la surveillance du risque sont fondées sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois, des indicateurs de risque ainsi que sur la tenue :

- de Comités ALM mensuels au sein de chaque co-entreprise et à l'échelle de BPF, qui suivent la mise en œuvre de la politique générale définie, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures prises pour mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité
- d'un Comité Management des Risques de BPF.

Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

La politique de BPF vise à mesurer, encadrer par des limites dans le cadre de stress scenario et réduire si nécessaire l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif de son bilan. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer de façon très régulière.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Il est procédé au moins une fois par mois au calcul des positions de taux résiduelles, à des calculs de sensibilité et à des stress scénarios.

Au 31 décembre 2022, la sensibilité à une hausse de 2% de l'ensemble de la courbe des taux représenterait un résultat négatif de 3,1 millions d'euros sur la valeur économique des fonds propres (Market Value of Equity).

Au cours de l'année 2022, le résultat dégagé par cette simulation a oscillé entre - 2,9 millions d'euros et - 3,9 millions d'euros.

La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets :

- Une définition de la politique générale ;
- Des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- La simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- L'utilisation d'instruments dérivés.

La surveillance du risque est fondée sur des indicateurs et des reportings établis à fréquence mensuelle concernant la mise en œuvre de la politique retenue et le coût d'une déformation de la courbe des taux d'intérêt y compris en situation de stress. Le Comité ALM (Asset Liability Management) mensuel et le Comité Management des Risques de BPF suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

Risque de contrepartie

Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations de placement.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les opérations de placement sont effectuées sous forme de dépôts bancaires auprès de banques de premier rang.

Les utilisations des limites de BPF sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité ALM de BPF ainsi que lors des Comités Management des Risques.

Risque de change

Facteurs de risque

BPF est soumis à deux natures de risque de change :

- Le risque de change structurel (au 31 décembre 2022, la position de change structurelle s'élève à 179 millions d'euros) ;
- Le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2022, la position de change opérationnelle s'élève à -0,7 million d'euros).

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dûment cernées peuvent ne pas être couvertes.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de BPF lors de chaque Comité ALM mensuel, Comité d'Audit et des Risques et Comité Management des Risques de BPF.

Risques de marché

BPF a pour politique de ne pas être en situation de risque de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour but de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme. BPF s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

1.12.3.3 RISQUE DE CONCENTRATION

Facteurs de risque

BPF est soumise à plusieurs natures de risque de concentration, principalement :

- Le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- Le risque de concentration sur les contreparties bancaires.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle de crédit et de concentration sur les expositions sur les contreparties bancaires.

La surveillance de ces limites est constante et restituée à fréquence bimensuelle au Comité Management des Risques de Banque PSA Finance.

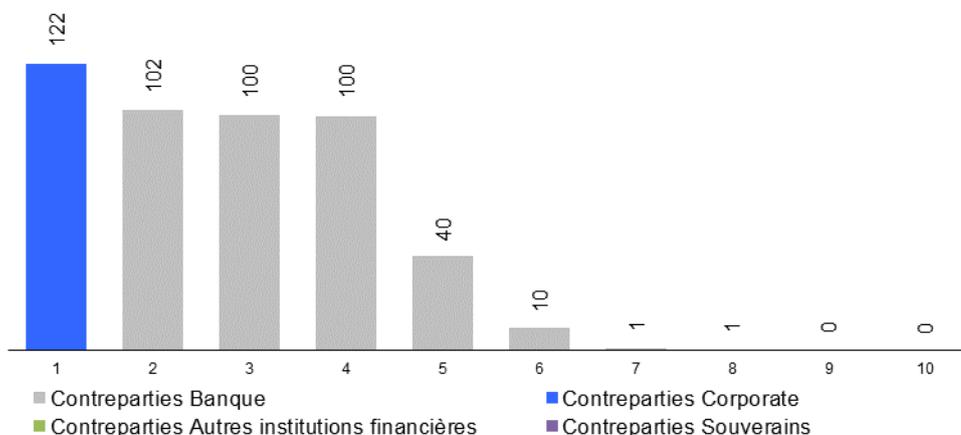
Au 31 décembre 2022, les engagements de BPF envers STELLANTIS s'élèvent à 4 millions d'euros soit 0,6% des fonds propres prudentiels.

A cette même date, les 10 principaux engagements de BPF, hors ceux sur le Groupe, représentent un montant total de 477 millions d'euros soit 68,8 % des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie, ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 354 millions d'euros / 51,1 % des fonds propres prudentiels ;
- Corporate (hors STELLANTIS) : 122 millions d'euros / 17,6 % des fonds propres prudentiels ;
- Contreparties Autres institutions : 0 million d'euros ;
- Contreparties Souverains : 0 million d'euros.

LES 10 PRINCIPALES EXPOSITIONS PONDEREES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT

(MONTANTS EXPRIMES EN MILLIONS D'EUROS, HORS GROUPE)



1.12.3.4 RISQUE OPERATIONNEL

Définition et facteurs de risque

BPF définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la Banque et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris des événements à faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

BPF est exposée à un risque d'incident sur les sept familles bâloises de risque opérationnel :

- Fraude interne ;
- Fraude externe ;
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- Clients, produits et pratiques commerciales ;
- Dommages aux actifs corporels ;
- Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- Exécution, livraison et gestion des processus.

BPF est principalement exposée à des risques opérationnels de fraude externe en relation avec le risque de crédit, des dysfonctionnements de systèmes, et dans une moindre mesure d'exécution et de gestion des processus.

L'identification des risques opérationnels s'appuie sur les processus de chacune des activités de la banque et est formalisée par une cartographie des risques opérationnels déclinée sur l'ensemble des activités de la banque, dans laquelle chaque risque est associé à un ou plusieurs dispositifs de contrôle.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise et d'atténuation du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de premier niveau par les opérationnels et de second niveau par les fonctions de contrôle permanent.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est très largement commun à BPF et aux JVs détenues en partenariat avec SCF. Il est toutefois soumis à une gouvernance propre de part et d'autre qui est en particulier assurée par un Comité de management des risques et un Comité d'Audit et des Risques côté BPF, et par un Global Risk Committee dans le cadre de la coopération avec SCF. Le dispositif de gestion des risques opérationnels de l'activité OVF repose sur des fondamentaux semblables, mais il mobilise des outils (cartographies, systèmes d'information) propres au périmètre concerné. En matière de risques opérationnels sur le périmètre OVF, la gouvernance relève du Risk and Collection Committee.

1.12.3.5 RISQUE DE MODELE

Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de modèle principalement sur les modèles d'acceptation et de provisionnement, résultant d'erreurs de développement, de mise en œuvre ou d'utilisation des modèles, ainsi que d'une qualité des données insuffisante.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La vérification de la performance des modèles est réalisée dans le cadre d'un backtesting régulier dont les résultats sont présentés au comité modèle qui se tient tous les deux mois, ainsi que dans le cadre d'audits.

1.12.3.6 RISQUE DE NON-CONFORMITE

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire qui recense et analyse les évolutions de textes ainsi que les lignes directrices et les sanctions émanant des autorités. A l'issue de ces analyses, les impacts sur le périmètre d'activité de la banque, ses processus, son organisation, ses systèmes d'information, et plus généralement sur son modèle économique sont évalués et des plans d'action mis en œuvre.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via des procédures, instructions et modes opératoires, la formation des collaborateurs, la mise à disposition d'outils informatiques adaptés, notamment pour la détection des personnes politiquement exposées

ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, ainsi que des contrôles.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement mais également en central sur le périmètre d'activité de BPF siège. Chacune des filiales BPF et chacune des entités en partenariat avec Santander évalue trimestriellement l'efficacité de ses mesures préventives et de contrôle ainsi que son niveau de risque résiduel au moyen d'un certificat de conformité présenté à la direction de l'unité et communiqué au siège. Des analyses contradictoires menées au siège en corroborent le niveau de risque, et une vision consolidée est présentée aux Comités Conformité de BPF organisés de façon trimestrielle. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec Santander, le risque de non-conformité des entités communes est surveillé mensuellement lors de Comités du Partenariat BPF/SCF.

La surveillance du risque de non-conformité des activités en partenariat avec BNPP PF fait l'objet d'un dispositif propre revu trimestriellement par le comité de conformité OVF auquel participent notamment la Direction Générale de ces activités ainsi que chacun des partenaires. Des réunions Conformité mensuelles assurent en complément un suivi rapproché des actions convenues lors des comités trimestriels.

1.12.3.7 RISQUE DE REPUTATION

Définition et facteurs de risque

Pour BPF le risque de réputation se décompose en :

- Un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- Une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure liée à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- Le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- Le respect de la réglementation de protection des données personnelles (RGPD) ;

- La validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- Le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- La validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- Le dispositif d’alerte professionnelle.

Les certificats trimestriels de contrôle de conformité prévoient un chapitre dédié au risque de réputation.

1.12.3.8 RISQUE DES ACTIVITES D’ASSURANCES ET DE SERVICES

STELLANTIS Insurance exerce une activité d’assureur au travers de ses quatre compagnies d’assurance, dont deux « vie » et deux « non-vie », qui proposent des contrats d’assurance vendus avec les contrats de financement.

Définition et facteurs de risque

L’activité Assureur de STELLANTIS Insurance est exposée à quatre types de risques :

- Les risques opérationnels et réglementaires, par exemple les risques liés aux actes de présentation d’offres d’assurance et actes de vente et de gestion de produits d’assurance ;
- Le risque de souscription des contrats ;
- Les risques financiers incluant notamment le risque de contrepartie ;
- Les risques stratégiques.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les politiques de souscription, de vente de produits d’assurance et de gestion des sinistres sont encadrées par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés mensuellement en Comité Technique. Des stress scénarios ont été élaborés et différentes méthodes statistiques de contrôles sont utilisées. Les méthodes de provisionnement adoptées sont celles préconisées par la réglementation des assurances et sont revues par un actuaire externe. Cette revue se matérialise par un rapport de certification des provisions techniques.

Sur l’ensemble de la gamme produit, la sinistralité et toutes mesures (modification de garantie, règles de souscription) pouvant impacter la charge sinistrée sont revues et validées par le Comité Technique.

Pour les produits pesant un certain poids dans la production, une surveillance de portefeuille est également réalisée et ses conclusions partagées et discutées lors du Comité Technique.

Les règles de distribution d’assurances dans chaque pays sont vérifiées et leur implémentation est obligatoire avant le lancement de tout nouveau produit. Des contrôles et audits réguliers sont réalisés par le responsable conformité de chaque entité. Le Pôle assurance, assisté par un réseau d’avocats locaux, effectue une veille juridique, afin de resserrer au plus près la surveillance et la vigilance sur le sujet.

Enfin, les risques liés à la réglementation et aux méthodes de présentation de l’offre et aux souscriptions sont revus lors des réunions du Comité Marketing et Commerce Assurance (« Insurance Marketing & Commercial Committee », « IMCC » en anglais) tenues mensuellement et sont discutés avec les Responsables Assurance de chaque filiale et succursale de BPF.

Les conclusions de tous ces contrôles sont systématiquement présentées, analysées et discutées lors des réunions du Conseil d’Administration de PSA Insurance.

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d’investissement respectueuse des critères RSE et qui s’organise en identifiant les risques spécifiques et définissant des limites de risque dans le portefeuille d’investissement. Cette politique comprend :

- Des règles d’allocation des actifs détenus (types d’actifs, zones géographiques, secteurs d’activité, poids relatif maximal au sein de l’ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;
- Des placements à court et moyen terme principalement sous forme de « UCITS » de droit français, espagnol et luxembourgeois et de titrisation ;
- Une durée maximale des placements qui n’excède pas cinq ans ;
- Une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;
- Des stress scénarios.

Les règles Solvency 2 entrées en vigueur en 2016 et les ratios prudentiels de solvabilité font l’objet d’un suivi mensuel permettant de vérifier le respect des ratios de solvabilité des sociétés. Les procédures locales des

sociétés vont au-delà des exigences du régulateur MFSA (Malta Financial Services Authority) qui prévoient un suivi et un reporting trimestriel. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement et à chaque Comité Solvabilité II (responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

Les risques stratégiques sont présentés et revus régulièrement lors des différents comités mentionnés ci-dessus lors desquels sont également discutés les facteurs macro et micro pouvant affecter les risques stratégiques des compagnies.

Les risques opérationnels et réglementaires sont discutés lors du comité de conformité et de contrôle.

Enfin, tous ces risques sont revus par le comité de gestion des risques « Risk Management Committee » et communiqués au Conseil d'Administration.

1.12.3.9 RISQUE STRATEGIQUE

Facteurs de risque

Les facteurs de risque pouvant affecter la capacité de BPF à mettre en œuvre sa stratégie de développement sont liés à son modèle d'activité de captive automobile ainsi qu'au contexte économique, réglementaire et concurrentiel :

- Les volumes de ventes des marques de STELLANTIS, leur politique marketing et les politiques de distribution ;
- Les évolutions réglementaires ou fiscales sur le niveau des émissions des véhicules ainsi que les restrictions de circulations dans certaines zones ;
- Le positionnement concurrentiel de BPF en termes de produits et d'offre de services.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les différents facteurs de risque et leurs impacts sont intégrés dans le cadre de l'exercice budgétaire et du plan à moyen terme. Ils font également l'objet des scénarios de stress comportant des hypothèses sévères sur le constructeur et sur l'environnement économique dans le plan préventif de rétablissement actualisé chaque année et communiqué au régulateur.

1.13 CONTRÔLE INTERNE

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par BPF s'articule autour de trois niveaux de contrôle, avec un premier niveau de contrôle ayant pour cadre les unités opérationnelles, un second niveau assuré par des agents dédiés à ce second niveau de contrôle, et un troisième niveau, qui constitue le contrôle périodique et est assuré par la fonction d'audit interne.

BPF a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. Cette charte de contrôle interne fixe les organisations, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la Banque. Elle a été modifiée en 2021 afin de prendre en compte les évolutions apportées à l'arrêté précité du 3 novembre 2014 par les arrêtés des 22 décembre 2020, 6 janvier 2021 et 25 février 2021.

1.13.1 LE DISPOSITIF DU CONTROLE PERMANENT

1.13.1.1 LES CONTROLES DE PREMIER NIVEAU, SOCLE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les divers contrôles à effectuer, ou par des agents réalisant des tâches de supervision au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau sont eux-mêmes contrôlés par les fonctions de contrôle permanent dédiées (contrôles de second niveau).

1.13.1.2 LE CONTROLE PERMANENT

Sur le périmètre contrôlé par BPF (constitué des sociétés sur lesquelles BPF détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire)

Les fonctions de contrôle permanent dédiées, qui couvrent les sociétés financières, les entités Assurance et les structures centrales, y compris celui des prestations assurées par le Groupe pour le compte de BPF, sont organisées autour des trois pôles suivants :

- Contrôle de la conformité ;
- Contrôle financier et comptable ;
- Contrôle des activités opérationnelles et informatiques.

La fonction de vérification de la conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, à la conformité des produits et services nouveaux ou modifiés de façon significative et assure le pilotage du dispositif anticorruption. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Les deux autres pôles sont regroupés au sein d'un département de contrôle interne de second niveau qui a pour missions d'assurer le contrôle des risques financiers et comptables d'une part, et des risques liés aux activités opérationnelles et informatiques ainsi que les risques de non-conformité d'autre part.

Ces contrôles consistent en :

- L'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels assuré par les dispositifs de contrôle de premier niveau mis en œuvre dans les structures centrales et les filiales de la Banque, ainsi que chez les prestataires ;
- L'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures de la Banque, l'animation d'un dispositif de certification des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs puis sont challengés par les fonctions de contrôle des risques opérationnels ;
- La formalisation et le suivi des recommandations ;
- La collecte, l'analyse des incidents informatiques.

Ces trois pôles s'appuient sur une cartographie des risques recensant l'ensemble des risques opérationnels et de conformité auxquels la Banque est exposée et permettent de surveiller la robustesse du dispositif de contrôle de BPF, en mettant en regard les risques identifiés, les pertes liées à ces risques (lesquelles sont recensées et suivies sous la responsabilité de la fonction Risques), les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat des contrôles de deuxième niveau.

Sur le périmètre du partenariat avec Santander

Les fondamentaux décrits précédemment (trois niveaux de contrôle, approche par les risques cartographiés, mise en œuvre de certificats, émission de recommandations...) s'appliquent également sur le périmètre du partenariat.

Le dispositif de contrôle de la conformité comprend également des procédures communes : « Code of conduct », « Whistleblowing policy », « Monitoring Inspections and other communications with supervisory authorities SCF-PSA JVs » (laquelle définit comment les coentreprises doivent gérer leurs interactions avec les régulateurs et superviseurs).

Le dispositif mis en place dans le cadre du partenariat est supervisé par un Comité de conformité du partenariat mensuel (ne se substituant pas au Comité de conformité propre à BPF).

S'agissant des fonctions de contrôle des risques liés aux activités financières et comptables d'une part, et des activités opérationnelles et informatiques d'autre part, un document intitulé « Internal control and operational risks functions reference model » approuvé par le Global Risk Committee (GRC) de la coopération définit notamment :

- La gouvernance (celle-ci est assurée d'une part au niveau central par le Global Risk Committee, qui exerce un rôle de supervision de l'ensemble du dispositif et, d'autre part, au niveau local par les Comités des risques locaux de chacune des JV) ;
- L'organisation cible ;
- Les responsabilités des fonctions « Internal control » et « operational risks » au niveau central (BPF et SCF) et local (JV). Les activités opérationnelles des JV sont contrôlées par les corps de contrôle de second niveau de ces dernières, dans le cadre méthodologique défini par - et sous la surveillance de - la fonction contrôle permanent de BPF.

Sur le périmètre du partenariat avec BNPP PF

Le contrôle interne des entités OVF repose, à l'instar de ce qui a été décrit précédemment pour BPF, sur trois lignes de défense, dont :

- Une seconde ligne de défense mobilisant des contrôleurs dédiés présents localement dans les entités OVF et dont les travaux sont suivis par les corps de contrôle centraux de BNP PF et de BPF ;
- Une troisième ligne de défense assurée par l'audit de BNPP PF, le cas échéant en coopération par l'Inspection Générale de

BNPP, et dont les résultats sont partagés avec BPF.

Ce dispositif est supervisé par les instances dédiées suivantes, créées dans le cadre du partenariat :

- Un « Audit committee » ;
- Un « Risk and collection committee » qui est notamment en charge du management des risques opérationnels et des politiques, contrôles et suivis des mesures correctives y afférents ;
- Un « Compliance committee ».

1.13.2 LE DISPOSITIF DE CONTROLE PERIODIQUE

Le contrôle de troisième niveau est assuré par la fonction d'audit interne et a pour objet de vérifier la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit interne sous la forme de missions ponctuelles, selon un plan pluriannuel d'audit construit à partir d'une approche par les risques et couvrant l'ensemble des activités, organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance, sous une durée maximale de cinq ans.

1.13.3 LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF PAR L'ORGANE DE SURVEILLANCE

Le dispositif de contrôle interne est suivi par l'organe de surveillance (Conseil d'Administration de BPF), notamment au travers de la tenue de Comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit au moins quatre fois par an.

Le Comité d'Audit et des Risques de la Banque priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, supervision et revue des audits internes, et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles identifiées lors des contrôles.

Le Comité d'Audit et des Risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le Comité d'Audit et des Risques passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du Groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le Comité peut demander à consulter le Président de BPF, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Des réunions régulières entre le Président du Comité d'Audit et des Risques et les représentants des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent, de vérification de la conformité et de gestion des risques sont organisées, sans la présence de la direction de BPF.

La Direction (Dirigeants effectifs au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus de la réunion du contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, le Directeur général de BPF a été désigné en tant que Dirigeant effectif responsable de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent de deuxième niveau ainsi que du contrôle périodique assuré par la fonction d'audit interne.

1.13.4 LA BASE ORGANISATIONNELLE DU CONTROLE INTERNE DE LA BANQUE

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du Comité d'Audit et des Risques trimestriel ou dans le cadre de Comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces Comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des

outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

1.14 ACTIONNARIAT

1.14.1 CAPITAL

BPF est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 2-10 Boulevard de L'Europe, 78300 Poissy, en France. BPF est agréée en tant qu'établissement de crédit et est soumise au contrôle du régulateur bancaire français (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dans le cadre de la supervision indirecte exercée par la Banque Centrale Européenne au titre du mécanisme européen de surveillance unique (MSU) ; le Groupe BPF mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de filiales et de sociétés codétenues à 50% avec d'autres partenaires. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Le capital social de BPF s'élève à 199 619 936 euros. Il est réparti entre 12 476 246 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

Le capital de BPF est détenu par la société Stellantis N.V. (soit 9 348 180 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par Stellantis N.V., à savoir la société Automobiles Peugeot SA (qui détient 2 002 862 actions soit 16,05% du capital de BPF) et par la société Automobiles Citroën SA (qui détient 1 125 203 actions soit 9,02% du capital de BPF). 1 action est également détenue individuellement par 1 membre du Conseil d'Administration.

1.14.2 CONVENTIONS INTRA-GROUPE

BPF a des liens contractuels avec des sociétés de STELLANTIS, qui réalisent des prestations de services de soutien au groupe BPF, au titre d'un contrat de service portant notamment sur la gestion du refinancement, de la trésorerie, des risques de liquidité, de taux, de change et de contrepartie. Ces sociétés fournissent également une assistance en termes de mise à disposition d'effectifs sur ses métiers centraux, ainsi que de prestations de services informatiques et de gestion des achats externes. Par ailleurs, BPF et ses sociétés affiliées bénéficient de licences d'utilisation de marques leur permettant d'offrir aux clients leurs produits et/ou services sous les marques de STELLANTIS.

Les sociétés susvisées sont rémunérées via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le Groupe BPF à ce titre en 2022 se sont élevés 121 millions d'euros.

1.14.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice 2022 de 118.897.728,67 €uros, majoré du report à nouveau bénéficiaire de 1.666.059.059,76 €uros, s'élève à la somme de 1.784.956.788,43 €uros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice distribuable au report à nouveau, qui, en conséquence, s'élèvera à 1.784.956.788,43 €uros.

L'Assemblée Générale prend note qu'au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 les dividendes versés ont été respectivement de 8,94 €uros, de 0 €uro et 0 €uro par action.

1.14.4 INFORMATION SUR L'ORGANE DE SURVEILLANCE

1.14.4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

BPF est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'Administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 65 ans (71 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 6 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés de STELLANTIS reçoivent une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur (ex-jetons de présence), les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de BPF et s'assure de sa mise en œuvre effective par les membres de la Direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de BPF et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

Liste des mandats exercés sur l'exercice 2022 et liste des mandats ayant pris fin sur l'exercice 2022, par les Administrateurs de Banque PSA Finance et les Représentants Permanents d'Administrateurs

Philippe DE ROVIRA

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

Depuis le 22 février 2021

Echéance du mandat : 2026

Né le 8 juin 1973

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2022

Président et Membre du Conseil de Surveillance

- Autobiz

Président du Conseil d'Administration

- Fidis S.p.A

Administrateur

- FCA BANK S.p.A.
- Peugeot Distribution Service
- ARAMIS Group

Représentant permanent de Stellantis N.V.

- Conseil d'Administration d'Automobiles Peugeot

Rémy BAYLE

Directeur Général et Administrateur

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat : 2027

Né le 26 décembre 1961

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2022

Membre du Conseil et Vice-Président

- Association française des Sociétés Financières (ASF)

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie pour la location de véhicules – CLV

Vice-Président et Administrateur

- Opel Bank S.A. (France)

Administrateur

- PSA Banque France (ex SOFIB)

Brigitte COURTEHOUX

Administrateur

Début de mandat : 22 février 2019

Echéance du mandat : 2027

Née le 10 juillet 1971

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2022

Président et Administrateur

- Free2move Iberia S.A.U

Président

- Free2move SAS

Présidente du Conseil de surveillance

- SHARE NOW GmbH (Allemagne)

Membre du Conseil de surveillance

- Opel Automobile GmbH

Administrateur

- Free2moveNorth America, Inc
- Free2move eSolutions S.P.A.

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2022

Membre du conseil de surveillance

Opel Automobile GmbH (Allemagne)

Catherine PARISET

Administrateur - Président des Comités des Nominations et des Rémunérations – Membre du Comité d'Audit et des Risques

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

Début de mandat : 22 février 2019

Echéance du mandat : 2024

Née le 22 août 1953

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2022

Administrateur Indépendant

- Natixis
- Generali IA
- Generali Vie
- Generali Retraite (France)

Laurent GARIN

Administrateur - Président du Comité d'Audit et des Risques – Membre des Comités des Nominations et des Rémunérations

Début de mandat : 17 avril 2018

Echéance du mandat : 2024

Né le 7 avril 1955

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2022

Aucun autre mandat.

Automobiles Peugeot

Administrateur

Début de mandat : 15 décembre 1982

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2022

Administrateur

- GLM1
- SOPRIAM (Maroc)
- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime
- Peugeot Citroën Production Algérie SPA
- Peugeot Algérie

Gérant associé

- Peugeot Média Production SNC

Linda JACKSON

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot

Depuis le 22 février 2021

Née le 19 novembre 1958

Autres mandats exercés lors de l'exercice 2022

Président-Directeur Général

- Automobiles Peugeot

Administrateur

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Company Ltd
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd
- PSAG Automoviles Comercial Espana, S.A
- ARAMIS GROUP

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2022

Président du Conseil d'Administration

- PSA Retail Italia SPA

Liste des mandats exercés en 2022 par le Directeur Général Délégué non-administrateur de Banque PSA Finance

Hélène BOUTELEAU

Directeur Général Délégué

Début de mandat : 31 mars 2021

Echéance du mandat : 2027

Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général

Née le 22 juillet 1975

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2022

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA Bank Deutschland GmbH

Administrateur

- Opel Bank SA
- PSA Finance UK Ltd
- PSA Financial Services Spain EFC, SA
- PSA Banque France
- CREDIPAR
- Banca PSA Italia S.p.A.

1.14.4.2 COMITES

A. LE COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

Au **1er janvier 2023**, le Comité d'Audit et des Risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Laurent GARIN, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Catherine PARISSET	Administrateur de Banque PSA Finance

B. LE COMITE DES NOMINATIONS

Nom	Fonction
Catherine PARISSET, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Laurent GARIN	Administrateur de Banque PSA Finance
Philippe de ROVIRA	Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Chief Affiliates Officer de STELLANTIS

C. LE COMITE DES REMUNERATIONS

Nom	Fonction
Catherine PARISSET, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Laurent GARIN	Administrateur de Banque PSA Finance
Philippe de ROVIRA	Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Chief Affiliates Officer de STELLANTIS

D. LE COMITE EXECUTIF

Au **1er janvier 2023**, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Rémy BAYLE	Directeur Général Banque PSA Finance
Hélène BOUTELEAU	Directeur Général Délégué, Responsable Europe, Chine, Eurasie, Moyen-Orient Afrique, Commerce et Marketing
Laurent AUBINEAU	Directeur Général de PSA BANQUE France
Guillaume LAUBRY	Secrétaire Général et Responsable du Contrôle Permanent
Hans OSTLING	Responsable Audit
Nathalie BLAIZE	Responsable Ressources Humaines
Frédéric LEGRAND	Responsable Projets Digitaux
Alexandre SOREL	Directeur Général Opel Bank S.A.
Thorsten MARSCH	Responsable Finances et Comptabilité
Philippe TERDJMAN	Responsable Marketing & Innovation & Responsable Inde, Asie Pacifique
Patrice VOLOVIK	Responsable Gestion des Risques
Edouard de LAMARZELLE	Directeur Général STELLANTIS Assurance
Emmanuel LEVRAT	Responsable systèmes d'Information Banque et Services

Nom	Fonction au sein de STELLANTIS
Catherine PARISET, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Laurent GARIN	Administrateur de Banque PSA Finance
Philippe de ROVIRA	Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Chief Affiliates Officer de STELLANTIS

1.14.4.3 POLITIQUE D'EGALITE ET DE DIVERSITE

Pour BPF, la diversité de l'ensemble de ses salariés constitue une source de valeur ajoutée et de performance, basée sur l'égalité des chances. En encourageant l'égalité des chances et en basant ses pratiques sur des critères de compétences et de performance, BPF favorise l'engagement et la motivation des collaborateurs et développe une culture de performance et d'efficacité économique.

STELLANTIS et BPF associent leurs partenaires sociaux à cet engagement au travers la signature de l'Accord Cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise qui définit les règles de non-discrimination et d'égalité des chances. A ce titre toutes les parties prenantes sont impliquées dans la mise en œuvre d'un management inclusif en se fondant sur les compétences pour l'accès à l'emploi et le développement professionnel, en reconnaissant le mérite et en prévenant toute forme de discrimination et d'intolérance. Cet accord affirme l'engagement du Groupe dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, le sexisme et l'homophobie.

1. *Egalité des sexes*

BPF a adopté une politique volontariste de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. BPF considère l'équilibre femmes-hommes dans ses postes clés comme un objectif fondamental de son développement responsable et durable et de la qualité de vie au travail de ses collaborateurs.

STELLANTIS a adhéré à l'initiative des Nations Unies et de l'ONU Femmes que constitue les Women's Empowerment Principles, et qui encourage les entreprises à promouvoir l'intégration des femmes sur le lieu de travail et l'égalité des sexes. Cet engagement témoigne de la volonté du Groupe d'élargir sa politique de diversité et d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur lieu de travail à l'échelle mondiale.

2. *Promotion de la diversité pour la cohésion sociale et la performance*

STELLANTIS & BPF ont volontairement formalisé leurs actions en faveur de la diversité dans son dialogue social. A l'échelle internationale, l'Accord Cadre Mondial sur la Responsabilité Sociale du Groupe s'engage à dépasser les exigences légales locales dans l'application et la promotion de la lutte contre le racisme, le sexisme, la xénophobie et l'homophobie et, plus généralement,

contre l'intolérance des différences et le respect de la vie privée.

En France, un nouvel accord sur la motivation et le bien-être au travail, signé le 20 janvier 2020, réaffirme l'engagement du Groupe à garantir l'égalité de traitement sur des critères directs ou indirects, à lutter contre les préjugés, et se prévenir de toute discrimination consciente ou inconsciente, notamment en ce qui concerne les origines réelles ou supposées des personnes.

Prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence au travail

BPF condamne toute atteinte au respect des droits et de la dignité de l'individu, les abus verbaux ou physiques, le harcèlement, la violence et la discrimination au travail. Ces comportements sont passibles de sanctions et des mesures ont été mises en place dans chaque pays pour prévenir toute forme de faute. Les collaborateurs sont régulièrement informés de ces politiques et un grand nombre de managers ont participé à des actions de sensibilisation.

Les employés victimes ou témoins de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation au travail sont informés des procédures de signalement existantes au sein de STELLANTIS. Ces informations précisent que l'alerte permet de mener à une enquête, de protéger les victimes, de mettre un terme aux comportements interdits ainsi que de mener une médiation ou prendre des sanctions. Les employés peuvent utiliser différents canaux d'alerte. Les responsables RH ont le devoir de prendre en charge toute situation qui semble être du harcèlement ou de la discrimination. Une procédure standard de traitement et de suivi est applicable dans tous les pays.

En novembre 2021 a été lancée l'Integrity Helpline STELLANTIS afin de faciliter la prise de parole et permettre le signalement de faits contraires aux principes énoncés dans le Code de Conduite de STELLANTIS. L'Integrity Helpline est ouverte aux fournisseurs, clients et collaborateurs de STELLANTIS et permet donc à ces derniers de signaler des faits de harcèlement ou de discrimination.

Management intergénérationnel

Garder les séniors au travail et motivés est l'un des engagements de responsabilité sociale d'entreprise du Groupe. L'objectif est de garantir l'égalité des chances et un traitement équitable pour tous, y compris les salariés âgés. Ces mesures visent à consolider la place des seniors dans l'entreprise, à mieux considérer la coexistence et le transfert des connaissances comme un atout de cohésion sociale et de performance de l'entreprise.

En outre, le programme d'intégration des jeunes sur le marché du travail est enrichi par le transfert de connaissances et la formation des jeunes générations.

3. Emploi des personnes handicapées

La politique de STELLANTIS, appliquée au sein de BPF, en matière d'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap est mise en œuvre avec pour objectif de maintenir l'emploi des personnes en situation de handicap, de mener des actions de prévention et de favoriser leur insertion professionnelle.

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2022

2.1	Bilan consolidé	66
2.2	Compte de résultat consolidé	67
2.3	Résultat net et gains et pertes comptabilisés	68
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	69
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	70
2.6	Notes aux états financiers consolidés	71
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	110

2.1 Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Actif			
Caisse, banques centrales	3	542	499
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	65	58
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	5	580	455
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6, 21	-	28
Actifs d'impôts courants	22.1	-	1
Actifs d'impôts différés	22.1	8	3
Comptes de régularisation et actifs divers	7	273	147
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8	2 858	2 718
Immobilisations corporelles	9	4	2
Immobilisations incorporelles	9	129	85
Total de l'actif		4 459	3 996

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	10	-	23
Dettes envers la clientèle	11	1	1
Passifs d'impôts courants	22.1	2	8
Passifs d'impôts différés	22.1	1	-
Comptes de régularisation et passifs divers	12	105	89
Provisions techniques des contrats d'assurance	13.1	125	87
Provisions	14	4	4
Capitaux propres		4 221	3 784
- Capitaux propres part du groupe		4 221	3 782
- Capital et réserves liées		1 162	1 160
- Réserves consolidées		3 180	2 726
- dont résultat net - part du groupe		447	412
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(121)	(104)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)		-	-
- Intérêts minoritaires		-	2
Total du passif		4 459	3 996

2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle		5	43
- Intérêts et produits au coût amorti	19	2	2
- Autres produits et charges		3	41
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat		1	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement		1	-
Coût net de refinancement		5	2
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires		2	1
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits		(3)	(3)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre		6	1
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux		-	2
- Intérêts des instruments financiers de couverture		-	3
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	(2)
Gains et pertes nets liés à l'hyperinflation		(5)	(1)
Marge sur prestations de services d'assurance	13.2	11	9
- Primes acquises		41	26
- Charges de prestations		(30)	(17)
Marge sur autres prestations de services		(2)	(1)
- Produits		1	1
- Charges		(3)	(2)
Produit Net Bancaire		15	52
Charges générales d'exploitation	20	(13)	(10)
- Personnel		(5)	(4)
- Autres charges générales d'exploitation		(8)	(6)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations	9	(20)	(15)
Résultat brut d'exploitation		(18)	27
Coût du risque	21	-	-
Résultat d'exploitation		(18)	27
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	437	419
Autres éléments hors exploitation		29	(43)
Résultat avant impôt		448	403
Impôt sur les bénéfices	22.2	(1)	9
Résultat net		447	412
- dont part du groupe		447	412
- dont intérêts minoritaires		-	-
Résultat net – part du groupe – par action (en euros)		35,8	33,1

2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	448	(1)	447	403	9	412
- dont intérêts minoritaires			-			-
Éléments recyclables par résultat						
Ecart de conversion	(25)	-	(25)	76	-	76
OCI des coentreprises	1	-	1	-	-	-
Total des éléments recyclables par résultat	(24)	-	(24)	76	-	76
- dont intérêts minoritaires			-			-
Éléments non recyclables par résultat						
OCI des coentreprises	10	(4)	6	8	(2)	6
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(14)	(4)	(18)	84	(2)	82
- dont intérêts minoritaires			-			-
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	434	(5)	429	487	7	494
- dont part du groupe			429			494
- dont intérêts minoritaires			-			-

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)			Ecart d'évaluation - Part du groupe					Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion et boni de liquidation	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion	OCI des coentreprises			
Au 31 décembre 2020	199	643	318	2 417	(1)	-	(63)	(122)	3 391	1	3 392
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				(106)					(106)		(106)
- les autres sociétés				-					-	-	-
Résultat net				412	-	-	-	-	412	-	412
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	-	-	47	35	82	-	82
Variations liées à l'hyperinflation				5	-	-	-	-	5	1	6
Autre				(2)	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Au 31 décembre 2021	199	643	318	2 726	(1)	-	(16)	(87)	3 782	2	3 784
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				-					-	-	-
- les autres sociétés				-					-	(1)	(1)
Résultat net (2)				447	-	-	-	-	447	-	447
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	-	-	2	(20)	(18)	-	(18)
Variations liées à l'hyperinflation (2)				8	-	-	-	-	8	1	9
Autre				2	(1)	1	-	-	2	(2)	-
Au 31 décembre 2022	199	643	320	3 180	-	-	(14)	(107)	4 221	-	4 221

Le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -9 millions d'euros sur le résultat net (dont -8 millions d'euros part du groupe et -1 million d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur 2022 (dont +8 millions d'euros part du groupe et +1 million d'euros part des minoritaires). En 2021, l'application d'IAS 29 a entraîné un effet négatif de -6 millions d'euros sur le résultat net (dont -5 millions d'euros part du groupe et -1 million d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +5 millions d'euros part du groupe et +1 million d'euros part des minoritaires).

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Résultat avant impôt	448	403
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	17	15
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	36	(17)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(437)	(419)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(26)	66
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	10	(41)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt et des autres ajustements	(400)	(396)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(117)	19
Flux liés aux opérations avec la clientèle	5	4
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(9)	(194)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	12	12
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	140	303
Impôt sur les bénéfices versé	(10)	12
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	21	156
Total flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle (A)	69	163
Flux liés aux participations	63	78
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nets de la trésorerie acquise	-	-
- Encaissements liés aux cessions de filiales, nets de la trésorerie cédée	9	2
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	-	(23)
- Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	54	97
- Autres flux liés aux participations	-	2
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(60)	(28)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(60)	(28)
- Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Effet des variations de périmètre	(2)	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	1	50
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1)	(106)
- Décaissements liés aux dividendes payés	-	-
- à Stellantis	-	(106)
- aux minoritaires	(1)	-
- Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(1)	(1)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(2)	(107)
Effets de la variation des taux de change (D)	2	1
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	70	107
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	699	592
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	499	174
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	200	418
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	769	699
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	542	499
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	227	200

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de la période et évolution du périmètre
Note 2	Principes comptables
Note 3	Caisse, banques centrales
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 5	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti
Note 6	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti
Note 7	Comptes de régularisation et actifs divers
Note 8	Participations dans les entreprises mises en équivalence
Note 9	Immobilisations corporelles et incorporelles
Note 10	Dettes envers les établissements de crédit
Note 11	Dettes envers la clientèle
Note 12	Comptes de régularisation et passifs divers
Note 13	Activités d'assurance
Note 14	Provisions
Note 15	Instruments financiers à terme
Note 16	Echéanciers et risques de liquidité
Note 17	Juste valeur des actifs financiers
Note 18	Autres engagements
Note 19	Intérêts et produits au coût amorti
Note 20	Charges générales d'exploitation
Note 21	Coût du risque
Note 22	Impôt sur les bénéfices
Note 23	Information sectorielle
Note 24	Informations relatives aux implantations
Note 25	Honoraires des Commissaires aux Comptes
Note 26	Evénements postérieurs à la clôture

Note 1

Faits marquants de la période et évolution du périmètre

A. Faits marquants de la période

L'année 2022 a été marquée par de nombreux défis, liés à une situation économique et politique mondiale chaotique, avec une industrie automobile qui poursuit sa transition énergétique à grand pas vers l'électrification, malgré les perturbations logistiques continues (approvisionnements en semi-conducteurs, prix des matières premières, crise du transport maritime...). Ce contexte économique particulier a fortement impacté l'activité de Banque PSA Finance et l'accélération de l'inflation a impliqué de très fortes hausses de taux d'intérêt sur une période très courte et ce sur l'ensemble des marchés.

Accords-cadres signés par Stellantis en vue d'une réorganisation des activités de financement en Europe

À l'issue de négociations exclusives entamées le 17 décembre 2021, Stellantis NV a signé le 31 mars 2022 de nouveaux accords-cadres avec BNP Paribas Personal Finance (« BNPP PF »), Crédit Agricole Consumer Finance (« CACF ») et Santander Consumer Finance (« SCF ») visant à réorganiser la configuration actuelle des activités de financement de Stellantis en Europe.

Pour Banque PSA Finance, cela signifie une réorganisation de ses activités de financement (hors B2B leasing opérationnel) avec en cible une joint-venture par pays établie avec un seul partenaire, soit BNPP PF (Royaume-Uni, Allemagne et Autriche) soit SCF (France, Italie, Espagne, Belgique, Pologne, Pays-Bas et par le biais d'un accord commercial au Portugal), chargée des activités de financement pour l'ensemble des marques Stellantis. Le B2B leasing opérationnel sera désormais commercialisé en Europe au sein d'un autre partenariat, entre Stellantis et Crédit Agricole Consumer Finance, en y regroupant les activités des deux marques Free2Move Lease et Leasys.

La réalisation des opérations envisagées est prévue sur le premier semestre 2023, après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de la concurrence et des régulateurs compétents.

Une analyse au regard de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, a été menée. Cette annonce n'a aucun impact sur les états financiers consolidés annuels 2022 de Banque PSA Finance au 31 Décembre 2022.

B. Evolution du périmètre

En février 2022, la succursale polonaise de Banque PSA Finance SA Oddział w Polsce w likwidacji a été liquidée sans impact significatif sur les états financiers consolidés annuels 2022.

En avril 2022, la société hongroise non consolidée PSA Financial d.o.o. a été liquidée, sans impact significatif sur les états financiers consolidés annuels 2022 de Banque PSA Finance.

En avril 2022, Stellantis N.V. a conclu un accord avec Dongfeng Motor Group Co., Ltd afin de remanier ses activités de financement chinoises via sa filiale PSA Finance Nederland B.V détenue à 100% par Banque PSA Finance.

En décembre 2022, suite à l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence et du régulateur, la participation de 25% détenue dans l'entité Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company a été cédée à Dongfeng Motor Group Co., Ltd.

Cette cession a généré un impact net favorable de +26,6 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé de Banque PSA Finance au 31 Décembre 2022, dont +31,2 millions d'euros en Autres éléments hors exploitation avec une retenue à la source de -13 millions d'euros en Impôts et +8,6 millions d'euros liés au recyclage des réserves de conversion en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence.

Enfin, en décembre 2022, Banque PSA Finance a cédé à Grupo Financiero Inbursa sa filiale mexicaine, Banque PSA Finance Mexico SA. L'impact de cette cession est une perte de -3,5 millions d'euros en Autres éléments hors exploitation, principalement liée au recyclage des réserves de conversion dans le compte de résultat consolidé.

Partenariats avec Santander Consumer Finance

En avril 2022, la société en partenariat Banca PSA Italia S.P.A a cédé 320 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS Italian Rainbow Loans S.r.l. Le fonds a émis des obligations de classe A (288 millions d'euros) et de classe Z (32 millions d'euros). Banca PSA Italia S.P.A conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis avril 2022, par mise en équivalence comme sa société mère.

En mai 2022, la société en partenariat PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. a cédé 700 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS Spanish Loans 2022-1. Le fonds a émis des obligations de classe A (550,6 millions d'euros), de classe B (40,9 millions d'euros), de classe C (36,8 millions d'euros) et de classe D, E (71,7 millions d'euros). PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé depuis mai 2022, par mise en équivalence comme sa société mère.

Partenariats avec BNP Paribas Personal Finance

En juin 2022, la société Opel Finance BVBA, filiale belge d'Opel Bank S.A., a été déconsolidée du périmètre sans impact significatif sur les états financiers consolidés annuels 2022 de Banque PSA Finance.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Code ISO pays	Participation de Banque PSA Finance			31.12.2022		31.12.2021	
		Directe	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenue par				
Succursales								
Succursale en Pologne	PL	-	-		-	-	IG	100
Filiales								
Financement des ventes en Europe								
Financement des ventes hors Europe								
BPF Algérie	DZ	2	98	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	MX	-	-		-	-	IG	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	TR	100	-		IG	100	IG	100
Assurance								
Stellantis Services Ltd	MT	100	-		IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Life Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Manager Ltd	MT	-	100	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
PCA Compañía de Seguros S.A.	AR	100	-		IG	100	IG	70
Autres sociétés								
PSA Finance Nederland B.V.	NL	-	100	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
PSA Financial Holding B.V.	NL	100	-		IG	100	IG	100
Coentreprises (1)								
Partenariats en Europe :								
- avec Santander Consumer Finance								
PSA Finance Belux	BE	-	50	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE	50
PSA Bank Deutschland GmbH	DE	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	ES	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Banque France	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Crédipar	FR	-	50	PSA Banque France	MEE	50	MEE	50
CLV	FR	-	50	Crédipar	MEE	50	MEE	50
PSA Finance UK Ltd	GB	-	50	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE	50
Banca PSA Italia S.p.A.	IT	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Renting Italia S.p.A.	IT	-	50	Banca PSA Italia S.p.A.	MEE	50	MEE	50
Stellantis Insurance Europe Ltd	MT	-	50	Stellantis Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Stellantis Life Insurance Europe Ltd	MT	-	50	Stellantis Services Ltd	MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Nederland B.V.	NL	-	50	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE	50
PSA Finance Polska Sp.zo.o.	PL	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o.	PL	-	50	PSA Finance Polska Sp.zo.o.	MEE	50	MEE	50
- avec BNP Paribas Personal Finance								
Opel Finance BVBA	BE	-	-		-	-	MEE	50
Opel Finance S.A.	CH	-	50	Opel Bank S.A.	MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A.	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Allemagne	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Espagne	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Italie	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
Vauxhall Finance plc (2)	GB	-	50	Opel Bank S.A.	MEE	50	MEE	50
Opel Finance N.V.	NL	-	50	Opel Bank S.A.	MEE	50	MEE	50
Partenariat au Brésil, avec Santander								
Banco PSA Finance Brasil S.A.	BR	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	BR	-	50	Stellantis Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Partenariat en Chine, avec Dongfeng Peugeot Citroën								
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	CN	-	-		-	-	MEE	25
Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co.	CN	-	50	PSA Finance Nederland B.V.	MEE	50	MEE	50
Partenariat en Argentine, avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria								
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	AR	50	-		MEE	50	MEE	50
Entités ad hoc (1)								
- avec Santander Consumer Finance								
FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	BE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German Lease Master 2019	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German VAC 2021	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German Lease Master 2021	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2018	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2022-1	ES	-	-		MEE	50	-	-
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS LT Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS German Loans 2018	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	FR	-	-		-	-	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases 2021 - Fonds G	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS UK Loans plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	GB	-	-		-	-	MEE	50
FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Loans 2019	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Rainbow Loan S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	-	-
- avec BNP Paribas Personal Finance								
Ecarat 10 Germany	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 10 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 11 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 12 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50

(1) cf. Note 8.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises.

(2) Dont l'entité ad hoc Ecarat 9 plc.

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle chez Banque PSA Finance entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées dans l'Union européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2021, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2022.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022

Il n'y a pas de nouveau texte d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022, applicable par Banque PSA Finance.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement dans l'Union européenne à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire dans l'Union européenne aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2022, non encore adoptés par l'Union européenne est en cours d'analyse, et notamment :

IFRS 17 - Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance, qui remplacera la norme transitoire IFRS 4, a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Depuis sa publication, elle a fait l'objet de nombreux échanges entre les différentes parties prenantes et le normalisateur. Le 25 juin 2020, l'IASB a publié les amendements de la norme adoptés à l'issue du processus de délibération lancé lors du dernier exposé-sondage de juin 2019. Le 9 décembre 2021, l'IASB a également publié un amendement sur la présentation des actifs financiers dans l'information comparative. Le règlement européen d'adoption de la norme IFRS 17 a été publié le 23 novembre 2021.

IFRS 17 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La date de transition à IFRS 17 sera donc le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme. Banque PSA Finance a appliqué l'amendement IFRS 4 : *Contrats d'assurance* – exemption provisoire d'application d'IFRS 9 lui permettant de bénéficier de la prolongation de l'exemption de l'application de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* pour ses entités du domaine de l'assurance, afin d'aligner la date d'entrée en vigueur de cette dernière sur celle de la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance* à venir, soit le 1^{er} janvier 2023.

Ses premiers états financiers reflétant l'application de cette norme seront ceux au 30 juin 2023.

La norme IFRS 17 pose les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et indique les informations à fournir concernant les contrats d'assurance dans le champ d'application de la norme. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Une entité doit appliquer la norme IFRS 17 aux :

- contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) qu'elle émet ;
- contrats de réassurance qu'elle détient ;
- contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire qu'elle émet, à condition qu'elle émette aussi des contrats d'assurance.

Selon IFRS 17, un ensemble ou une série de contrats d'assurance conclus avec une même contrepartie ou avec des contreparties qui lui sont liées peut exercer, ou être destiné à exercer, un effet commercial d'ensemble. La norme prévoit qu'il peut par conséquent être nécessaire, pour pouvoir communiquer la substance de ces contrats, de traiter l'ensemble ou la série collectivement. Après revue des contrats des entités d'assurance, aucune combinaison de contrats n'a été jugée nécessaire.

Concernant la séparation des composantes d'un contrat d'assurance, aucun dérivé incorporé, aucune composante investissement distincte, aucune promesse de fournir au titulaire de police des biens distincts ou des services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance n'ont été identifiés.

Les entités d'assurance de Banque PSA Finance qui sont dans le champ de la norme IFRS 17 sont :

- deux sociétés maltaises intégrées globalement : Stellantis Insurance Ltd, Stellantis Life Insurance Ltd. L'effet de l'application d'IFRS 17 à l'entité PCA Compañía de Seguros S.A. étant non significatif pour Banque PSA Finance, la norme ne sera pas appliquée à cette société ;
- deux sociétés maltaises mises en équivalence : Stellantis Insurance Europe Ltd et Stellantis Life Insurance Europe Ltd.

En application de la nouvelle norme IFRS 17, les contrats d'assurance seront évalués selon une méthode fondée sur une estimation des flux futurs de trésorerie rattachés à l'exécution des engagements de l'assureur (« fulfilment value »). Trois modèles sont définis dans la norme.

Dans le modèle général de base dit « GMM – General Measurement Model » ou « Building Block Approach », l'évaluation des contrats fondée sur la valeur de réalisation des passifs chez le détenteur du portefeuille reposera sur trois composantes :

- des flux de trésorerie futurs attendus au titre du contrat (flux sur les primes, les prestations, les frais) pondérés par leur probabilité et actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent ;
- une marge pour risque qui représente la marge/compensation que demanderait un acteur du marché pour couvrir l'incertitude sur les flux de trésorerie futurs ;

- une marge de service contractuelle, calibrée sur la prime versée par l'assuré, de façon à ne pas dégager de résultat à la souscription du contrat (sauf dans les cas de pertes à la souscription) et représentant le profit non acquis au titre du contrat.

Dans le modèle « PAA – Premium Allocation Approach » ou « approche par répartition de la prime », une approche simplifiée a été introduite et peut être retenue sur option dès lors que :

- la période de couverture du contrat d'assurance au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an (au sens de la frontière des contrats définie par IFRS 17) ; ou
- si l'application de la méthode simplifiée représente une approximation raisonnable des évaluations obtenues selon le modèle général de base.

Selon cette approche, lors de l'évaluation initiale, l'évaluation du passif d'assurance est égale à la prime reçue lors de la comptabilisation initiale, minorée des frais d'acquisition (sauf si le choix a été fait de comptabiliser les frais d'acquisition directement en charges). Lors des évaluations ultérieures, l'évaluation initiale des passifs d'assurance est ajustée en ajoutant les primes reçues et en soustrayant le montant de revenu comptabilisé en résultat au titre de la couverture d'assurance de la période. Lors de la survenance des sinistres, les passifs d'assurance au titre des sinistres survenus sont évalués selon l'approche du modèle général.

Enfin, avec le modèle adapté dit « VFA - Variable Fee Approach », l'IASB a décidé d'adapter le modèle général pour certains contrats participatifs en introduisant une approche dite « commissions variables ».

Cette approche concerne les contrats participatifs dits « directs » qui répondent aux critères suivants :

- les termes contractuels prévoient que l'assuré participe à une quote-part d'éléments sous-jacents clairement identifiés ;
- l'entité s'attend à payer une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents à l'assuré ;
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des montants versés à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Les modèles d'évaluation PAA et GMM seront utilisés par les entités d'assurance de Banque PSA Finance, dont les contrats d'assurance peuvent être répartis comme suit :

- les contrats directement éligibles au modèle PAA en raison d'une période de couverture d'un an ou moins ;
- les contrats non directement éligibles au modèle PAA en raison d'une période de couverture supérieure à un an parmi lesquels :
 - o les contrats identifiés comme éligibles au modèle PAA à la suite des tests d'éligibilité ;
 - o les contrats identifiés comme non éligibles au modèle PAA à la suite de l'évaluation du management consécutif aux tests d'éligibilité, et pour lesquels le modèle GMM sera appliqué.

Aucun contrat d'assurance avec éléments de participation directe n'a été identifié.

En ce qui concerne le niveau d'agrégation des contrats, l'unité de compte sous IFRS 17 repose sur trois dimensions:

- les portefeuilles de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble ;
- les niveaux de rentabilité du portefeuille permettant notamment d'isoler les contrats déficitaires ;
- les cohortes annuelles qui consistent à ne pas regrouper, au sein de l'unité de compte, des contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Les contrats d'assurance des entités d'assurance maltaises seront divisés en portefeuilles (chaque portefeuille couvrant un type de risque différent), puis subdivisés par niveau de rentabilité, puis par périmètre de contrat, et enfin en cohortes annuelles.

Les principales autres modalités d'application d'IFRS 17 au niveau de Banque PSA Finance sont présentées ci-dessous :

- composition de la meilleure estimation pondérée par les probabilités des flux de trésorerie d'exécution : les flux de trésorerie comprendront les primes, une estimation des sinistres, les frais d'acquisition (pour les contrats évalués selon le modèle GMM) et les charges ;
- taux d'actualisation : les entités dans le champ d'application d'IFRS 17 ont le choix de comptabiliser l'impact de changements des taux d'actualisation en résultat net ou de le ventiler entre le résultat net et les autres éléments du résultat global. Le choix a été fait de comptabiliser l'impact de changements des taux d'actualisation en résultat net étant donné que les actifs financiers des entités maltaises sont évalués à la juste valeur. Le taux d'actualisation sera déterminé selon l'approche ascendante (« bottom-up approach ») ;
- ajustement au titre du risque non financier : selon IFRS 17, « l'entité doit ajuster l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour refléter l'indemnité qu'elle exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier. » La méthodologie utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier devrait être la « Value at Risk ».
- marge sur services contractuels : elle est définie par IFRS 17 comme la composante de la valeur comptable de l'actif ou du passif afférente à un groupe de contrats d'assurance, qui représente le profit non acquis que l'entité comptabilise à mesure qu'elle fournit les services prévus aux contrats d'assurance de ce groupe. À chaque période, l'entité comptabilise en résultat net un montant de la marge sur services contractuels du groupe de contrats d'assurance pour représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période. La marge sur services contractuels et sa reconnaissance en compte de résultat seront calculées sur la base des unités de couverture au niveau des cohortes ;
- traitement des frais d'acquisition : l'entité peut choisir de comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges au moment où elle engage ces coûts pour les contrats d'assurance évalués selon le modèle PAA, ou les

amortir sur la période de couverture. Les entités maltaises ont choisi de comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges au moment où ces coûts sont engagés étant donné sa plus grande simplicité opérationnelle et son impact non significatif en compte de résultat ;

- valeur temps de l'argent : selon IFRS 17, pour les contrats éligibles au modèle PAA, l'entité n'est pas tenue d'ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si, au moment de la comptabilisation initiale, elle s'attend à ce que le temps qui s'écoule, pour chaque partie des services, entre le moment où elle fournit la partie des services en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Les entités maltaises ne calculeront pas d'intérêts capitalisés sur le passif au titre de la couverture restante dans ces situations ;
- reconnaissance du revenu : selon IFRS 17, l'entité doit répartir le montant des encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance :
 - o en fonction de l'écoulement du temps ; mais
 - o si le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, en fonction de l'échéancier suivant lequel elle s'attend à engager les charges afférentes aux activités d'assurance.

Il n'y a pas de groupes de contrats qui ont été identifiés où le modèle de dégagement du risque diffère de manière significative du rythme d'écoulement du temps. En d'autres termes, il n'y a pas de saisonnalité au niveau des sinistres. Par conséquent, pour les groupes de contrats évalués dans le cadre du modèle PAA, le rythme de reconnaissance du revenu sera proportionnel au rythme d'écoulement du temps (c'est-à-dire linéaire).

Banque PSA Finance présentera ses comptes d'après le format proposé par la Recommandation de l'Autorité des Normes Comptables N° 2022-01 du 8 avril 2022, selon les modalités suivantes :

- au compte de résultat, les postes additionnels relatifs aux activités d'assurance exercées seront présentés au sein du Produit Net Bancaire. En particulier, les charges générales d'exploitation directement rattachables aux contrats d'assurance seront présentées au sein du Produit Net Bancaire ;
- au bilan, les postes spécifiques aux activités d'assurance exercées seront créés. S'agissant des placements des activités d'assurance, Banque PSA Finance n'a pas retenu leur présentation dans un poste distinct de l'actif mais leur ventilation dans les catégories comptables de l'activité bancaire.

En termes de dispositions transitoires, l'application d'IFRS 17 est dans son principe rétrospective, avec néanmoins des mesures de simplification possibles lorsque les informations pour une approche totalement rétrospective ne seront pas

disponibles à la date de première application. Banque PSA Finance a opté pour l'approche rétrospective complète.

Conformément à la norme, Banque PSA Finance présentera une information comparative au titre de l'exercice 2022. La transition d'IFRS 4 vers IFRS 17 va conduire à annuler par contrepartie des capitaux propres les actifs et passifs des contrats d'assurance reconnus selon l'ancienne norme. L'impact dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2022 (date de transition) est en cours d'estimation et devrait résulter en une baisse des Provisions techniques des contrats d'assurance et une hausse des Participations dans les entreprises mises en équivalence. L'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2022 retraité n'est pas arrêté à ce stade, mais devrait impacter le Produit Net Bancaire, les Charges générales d'exploitation et la Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence.

L'amendement publié par l'IASB le 9 décembre 2021 sur la présentation des actifs financiers dans l'information comparative permet, sur option, d'appliquer les principes d'IFRS 9 à l'ensemble des actifs financiers de l'exercice comparatif 2022, y compris ceux décomptabilisés pendant l'exercice comparatif. Banque PSA Finance n'a pas pris cette option.

Le projet de mise en œuvre d'IFRS 9 au niveau des entités maltaises aura un impact limité étant donné que :

- les instruments de dette détenus, classés en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39, resteront évalués au coût amorti sous IFRS 9. Le modèle général de dépréciation d'IFRS 9 avec une approche selon trois catégories (« stages ») sera appliqué (cf. paragraphe C.4.4 ci-après).
- les OPCVM resteront évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres textes sont sans impact significatif sur Banque PSA Finance.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse consolidés de Banque PSA Finance est largement inspirée de la Recommandation de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) N°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le Collège de l'ANC a adopté le 8 avril 2022 la Recommandation N° 2022-01 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales pour répondre aux exigences de présentation liées à la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance*. Cette recommandation se substitue à la recommandation 2017-02 du 2 juin 2017. Elle sera applicable à compter de la date de première application de la norme IFRS 17, soit le 1^{er} janvier 2023.

Les travaux d'analyse des impacts pour Banque PSA Finance sont présentés dans la partie précédente sur la norme IFRS 17.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Banque PSA Finance S.A. et des sociétés françaises et étrangères composant Banque PSA Finance, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de Banque PSA Finance S.A. et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à H ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels de Banque PSA Finance ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 20 février 2023.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10, les sociétés sur lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Banque PSA Finance S.A..

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du groupe sont éliminés.

Conformément à IAS 28, les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance S.A. détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

A.2 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois, à l'exception de l'Argentine. Pour ce pays, dont l'économie est considérée en hyperinflation, les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de clôture.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

A.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

A.4 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du groupe et de l'expérience passée.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- identification d'indices de perte de valeur des titres mis en équivalence basée généralement sur la valeur d'utilité issue des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats ;
- évaluation des titres de participation mis en équivalence ;
- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat ;
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle ;
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- actifs d'impôts différés ;
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation ;
- provisions ;
- engagements de retraite.

A.5 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture

A la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 – *Instruments financiers* le 1^{er} janvier 2018, Banque PSA Finance a fait le choix de continuer d'appliquer le dispositif relatif à la comptabilité de couverture d'IAS 39.

Les principes de comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture sont détaillés dans le paragraphe C. Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat*, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles

d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits lorsque leur recouvrabilité est probable.

Aucune provision n'est reconnue au titre des impôts différés concernant les bénéfices non distribués des filiales, coentreprises ou entreprises associées du fait que le groupe ne saurait être contraint de matérialiser les différences temporaires sur les résultats non distribués, dans la mesure où ce n'est aucunement prévu dans un futur prévisible. De plus, les impôts courants sont reconnus dès lors que les dividendes à recevoir sont certains et votés par l'Assemblée générale des actionnaires.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	10 à 60 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16 – Contrats de location à partir du 1^{er} janvier 2019, tout contrat de location s'analyse par le preneur comme l'acquisition d'un droit d'utilisation d'un actif, pendant la durée du contrat, en contrepartie de l'obligation de payer les loyers.

En conséquence, dès l'origine, Banque PSA Finance en tant que preneur comptabilise ce droit d'utilisation qui est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie, une dette de location est reconnue en autres passifs financiers. Les loyers versés se présentent comme des échéances de remboursement, intégrant une part de capital et une part d'intérêts en compte de résultat. Ainsi, la charge annuelle de location (amortissement et intérêts de la période) est décroissante sur la durée du contrat.

B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, la valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur.

B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 adoptée par la Commission européenne en novembre 2016, par le biais du Règlement (UE) 2016/2067.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9, Banque PSA Finance a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C.5.2 ci-après).

Depuis 2013, Banque PSA Finance comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ».

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie:

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêt comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 17.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat correspondent notamment aux placements des liquidités.

Ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres, le cas échéant. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – Etats financiers consolidés et l'amendement IAS 27 – Etats financiers individuels).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Banque PSA Finance. Au 31 décembre 2022, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F. Information sectorielle ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :

- Vente à crédit,
- Location avec option d'achat,
- Location longue durée.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Client final :**
 - o **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
 - o **Corporate et assimilés** (qui regroupent les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.4.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Banque PSA Finance. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.4.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossier restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit-bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.4.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IFRS 16 – *Contrats de location* et IFRS 9, dès lors que Banque PSA Finance ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule,

les contrats de location de véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédit.

C.4.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.4.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F. Information sectorielle ci-après.

Conformément à la norme IFRS 9, les encours de crédit font l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont classés en trois catégories (« stages ») dépendant de l'évolution de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale.

Banque PSA Finance apprécie, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté selon la méthodologie décrite dans la première partie de la présente note. L'analyse de l'évolution du risque de crédit conduit Banque PSA Finance à classer ses opérations par niveau de risque.

Une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacun de ces stages suivant les modalités présentées ci-dessous :

Stage 1 :

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est comptabilisée, pour ces encours, à hauteur des pertes attendues à un an. Les produits d'intérêts relatifs à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 2 :

Les encours sains, pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, sont transférés en stage 2. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité). Les produits d'intérêts se rapportant à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 3 :

Les encours dits « dépréciés » au sens de la norme IFRS 9 sont classés en stage 3. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre les créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que

défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.

Passages en pertes :

Les procédures de Banque PSA Finance prévoient le passage en pertes des créances Retail présentant 48 mois, 36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de financement et du pays concernés, ainsi que des créances Corporate dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.5 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.5.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

D. Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Conformément à la norme IFRS 4 – *Contrats d'assurance*, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non vie sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, vie et non vie, sont principalement constituées des provisions pour primes non acquises (PPNA : quote-part des primes émises correspondant aux périodes suivantes) et des provisions pour sinistres à payer (PSAP), qui concernent les risques survenus déclarés d'une part, et les risques survenus connus tardivement (risques IBNR : Incurred But Not Reported) d'autre part. Dans le cas de la PSAP pour risques survenus connus tardivement, la provision est calculée sur la base de statistiques.

Avec l'entrée en vigueur d'IFRS 17 le 1^{er} janvier 2023, les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation vont évoluer (cf. paragraphe IFRS 17 – *Contrats d'assurance* ci-avant).

E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, Banque PSA Finance a identifié les quatre segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- Client final :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
 - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
 - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
 - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
 - administration régionale ou locale (Administrations locales).
- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Assurance et services** : ce segment fait référence :
 - aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance, à leur holding maltaise, ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;
 - aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.

Une ventilation par segment des principaux postes du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

G. Engagements de retraite

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur

dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Les engagements de retraite du groupe sont essentiellement localisés dans les entités mises en équivalence.

Conformément à la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1^{er} janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel ») ;
- de la charge de désactualisation de l'engagement, nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements ;

- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 18 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 15 – Instruments financiers à terme.

Note 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	-	-
Banques centrales (1)	542	499
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Total	542	499

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité de Banque PSA Finance (cf. Note 18.2).

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Titres de placement comptabilisés en juste valeur par résultat	65	58
- Titres de placement	65	58
- OPCVM	65	58
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	65	58
- dont créances rattachées	-	(1)
Titres de participation comptabilisés en juste valeur par résultat	-	-
- Titres de Participation, valeur brute	-	3
- PSA Financial d.o.o. (1)	-	3
- Dépréciation des titres de participation (1)	-	(3)
Total	65	58

La juste valeur des titres de placement est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

La juste valeur des titres de participations est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(1) La filiale PSA Financial d.o.o. en Croatie, détenue à 100 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er mars 2016. Les titres de cette filiale sont entièrement dépréciés. La filiale a été liquidée en avril 2022 (cf. Note 1).

Note 5 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue / à terme

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Créances à vue	227	200
- Comptes ordinaires débiteurs	227	197
- dont affectés à la réserve de liquidité (1)	227	197
- dont détenus par les sociétés d'assurance	73	84
- dont entreprises liées	55	61
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (1)	-	3
Créances à terme	352	255
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	-
- Prêts subordonnés	251	251
- dont entreprises liées	251	251
- Autres créances à terme	101	4
- dont entreprises liées	15	-
- dont détenues par les sociétés d'assurance	11	4
Créances rattachées	1	-
- dont entreprises liées	1	-
Total	580	455

(1) La part des comptes ordinaires débiteurs et des comptes et prêts financiers au jour le jour affectée à la réserve de liquidité et les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité de Banque PSA Finance (cf. Note 18.2).

Note 6 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

6.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Financement de stocks aux Réseaux	-	28
Capital restant dû	-	28
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	-	28
Comptes ordinaires	-	-
- Entreprises liées	-	-
- Cash pooling (1) :		
- avant compensation	6	6
- compensation	(6)	(6)
Total des créances au coût amorti	-	28

(1) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International, les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 11).

6.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Pour 2022

(en millions d'euros)	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2022
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 21.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 21.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 21.1)	
Type de financement					
Financement de stocks aux Réseaux		-	-	-	-
Total des encours par segment IFRS 8		-	-	-	-

Pour 2021

(en millions d'euros)	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2021
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 21.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 21.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 21.1)	
Type de financement					
Financement de stocks aux Réseaux		28	-	-	28
Total des encours par segment IFRS 8		28	-	-	28

6.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Créances nettes		
MXN	-	28
Total	-	28

6.4 Echéanciers

Pour 2022

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2022
Financement de stocks aux Réseaux	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Total créances nettes	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-

Pour 2021

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2021
Financement de stocks aux Réseaux	-	22	-	6	-	-	28
Créances brutes	-	22	-	6	-	-	28
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Total créances nettes	-	22	-	6	-	-	28
Créances brutes	-	22	-	6	-	-	28
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-

Note 7 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Débiteurs divers	141	28
- Entreprises liées	129	22
- dont activités d'assurance	3	7
- Hors groupe	12	6
- dont activités d'assurance	10	4
Dividendes à recevoir des coentreprises	26	21
- dont activités d'assurance	21	21
Etat et autres organismes sociaux	42	30
- dont activités d'assurance	38	26
Produits à recevoir	60	66
- Entreprises liées	6	5
- Hors groupe	54	61
- dont activités d'assurance	52	22
Charges constatées d'avance	4	1
Autres comptes de régularisation	-	1
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	-	1
- dont activités d'assurance	-	-
Total	273	147

Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

8.1 Participations

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
A l'ouverture	2 718	2 632
Variation de périmètre	(137)	11
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	-	(86)
Quote-part du résultat net	437	419
Distribution de dividendes	(145)	(295)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(21)	33
Variations liées à l'hyperinflation (1)	6	4
A la clôture	2 858	2 718
- dont écart d'acquisition	-	3

La valorisation des titres de participation des entités mises en équivalence dans le cadre des partenariats n'est pas sujet à dépréciation au 31 décembre 2022. En effet, aucun indice de perte de valeur n'est apparu depuis le 31 décembre 2021.

La cession de la participation détenue dans l'entité Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd (25% de cette société mise en équivalence dans les comptes de Banque PSA Finance), à Dongfeng Motor Group Co., Ltd a été réalisée en décembre 2022 comme indiqué dans la note 1.

Tableau de variation par zones géographiques

(en millions d'euros)	Europe		Bésil	Chine		Argentine	Total	
	Partenariat avec	Santander Consumer Finance	BNP Paribas Personal Finance	Santander	Dongfeng Peugeot Citroën	dont écart d'acquisition (2)		Banco Bilbao Vizcaya Argentaria
Au 31 décembre 2020		1 897	579	23	126	3	7	2 632
Variation de périmètre					11	-		11
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		(99)			13			(86)
Quote-part du résultat net		334	72	2	11	-	-	419
Distribution de dividendes		(274)	(19)	(2)	-	-	-	(295)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		15	4	-	15	-	(1)	33
Variations liées à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	4	4
Au 31 décembre 2021		1 873	636	23	176	3	10	2 718
Variation de périmètre					(134)	(3)		(137)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		-	-	-	-	-	-	-
Quote-part du résultat net		342	78	2	16	-	(1)	437
Distribution de dividendes		(137)	-	(3)	(5)	-	-	(145)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(11)	4	3	(13)	-	(4)	(21)
Variations liées à l'hyperinflation (1)		-	-	-	-	-	6	6
Au 31 décembre 2022		2 067	718	25	40	-	11	2 858

Les entités dans ces différentes zones géographiques sont des coentreprises conformément à l'application de la norme IAS 28 révisée et sont en conséquence mises en équivalence.

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -12 millions d'euros sur le résultat net (dont -6 millions d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +6 millions d'euros part des minoritaires).

8.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

Les informations qui suivent sont données dans le cadre d'IFRS 12 :

- 8.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe
- 8.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe
- 8.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil
- 8.2.4 Partenariat avec Dongfeng en Chine
- 8.2.5 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La plupart des coentreprises mises en place dans le cadre des accords de partenariats avec Santander Consumer Finance et avec BNP Paribas Personal Finance ont procédé et procèdent à des opérations de titrisation. Les revenus perçus par les coentreprises comprennent l'essentiel des risques et avantages de ces fonds. En conséquence, elles consolident les fonds, qui se retrouvent ainsi indirectement mis en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

8.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe

Le partenariat en Europe a démarré en février 2015 en France (FR) et au Royaume-Uni (UK) et a été étendu chronologiquement dans les pays suivants : en mai 2015 à Malte (MT) ; en octobre 2015 en Espagne (ES) ; en janvier 2016 en Italie (IT) ; en février 2016 aux Pays-Bas (NL) ; en mai 2016 en Belgique (BE) ; en juillet 2016 en Autriche (AT) et en Allemagne (DE) et en octobre 2016 en Pologne (PL).

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur la clientèle	30 434	28 854
Autres postes de l'Actif	4 344	3 977
Total de l'actif	34 778	32 831
Dettes de refinancement	22 441	21 454
Autres postes du Passif	8 203	7 630
Capitaux propres	4 134	3 747
Total du passif	34 778	32 831

Eléments de Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	2 534	2 270
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(1 223)	(983)
Produit Net Bancaire	1 311	1 287
Charges générales d'exploitation et assimilées	(373)	(363)
Résultat brut d'exploitation	938	924
Coût du risque	(32)	(39)
Résultat d'exploitation	906	885
Eléments hors exploitation	(3)	(8)
Résultat avant impôt	903	877
Impôt sur les bénéfices	(218)	(208)
Résultat net	685	669

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2020	3 794	50%	1 897	(1 312)	-	585	(37)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(197)		(99)	49		(50)	
Résultat net de la période	669		334			334	
Distribution de dividendes	(548)		(274)			(274)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	29		15			15	13
Au 31 décembre 2021	3 747	50%	1 873	(1 263)	-	610	(24)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(1)		-	1		1	
Résultat net de la période	685		342			342	
Distribution de dividendes	(275)		(137)			(137)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(22)		(11)			(11)	(11)
Au 31 décembre 2022	4 134	50%	2 067	(1 262)	-	805	(35)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et Stellantis Services Ltd.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 067	1 873
Total de l'actif	2 067	1 873
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	1 262	1 263
- Réserves consolidées - part du groupe	805	610
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	342	334
Total du passif	2 067	1 873

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et Stellantis Services Ltd..

8.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe

Le partenariat avec BNP Paribas Personal Finance a débuté en novembre 2017 et concerne principalement les pays suivants : France (FR), Belgique (BE), Suisse (CH), Allemagne (DE), Royaume-Uni (UK), Italie (IT), Espagne (ES), Pays-Bas (NL) et Autriche (AT).

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur la clientèle	10 095	9 766
Autres postes de l'Actif	1 295	1 390
Total de l'actif	11 390	11 156
Dettes de refinancement	7 651	7 621
Autres postes du Passif	2 303	2 262
Capitaux propres	1 436	1 273
Total du passif	11 390	11 156

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	735	698
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(335)	(282)
Produit Net Bancaire (1)	400	416
Charges générales d'exploitation et assimilées	(177)	(190)
Résultat brut d'exploitation	223	226
Coût du risque	(27)	(23)
Résultat d'exploitation	196	203
Eléments hors exploitation	2	1
Résultat avant impôt	198	204
Impôt sur les bénéfices	(43)	(60)
Résultat net	155	144

(1) Dont 0 million d'euros au 31 décembre 2022 (+19 millions d'euros au 31 décembre 2021) liés à l'impact du Price Purchase Allocation : cf. Note 23.2.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2020	1 157	50%	579	(489)	-	90	(2)
Résultat net de la période	144		72			72	
Distribution de dividendes	(37)		(19)			(19)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9		4			4	1
Au 31 décembre 2021	1 273	50%	636	(489)	-	147	(1)
Résultat net de la période	155		78			78	
Distribution de dividendes	-		-			-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8		4			4	(3)
Au 31 décembre 2022	1 436	50%	718	(489)	-	229	(4)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Participations dans les entreprises mises en équivalence	718	636
Total de l'actif	718	636
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	489	489
- Réserves consolidées - part du groupe	229	147
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	78	72
Total du passif	718	636

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

8.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil

Le partenariat au Brésil a débuté en août 2016.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur la clientèle	410	256
Autres postes de l'Actif	29	19
Total de l'actif	439	275
Dettes de refinancement	374	222
Autres postes du Passif	14	6
Capitaux propres	51	47
Total du passif	439	275

Eléments de Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	58	30
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(35)	(14)
Produit Net Bancaire	23	16
Charges générales d'exploitation et assimilées	(9)	(8)
Résultat brut d'exploitation	14	8
Coût du risque	(8)	(2)
Résultat d'exploitation	6	6
Impôt sur les bénéfices	(1)	(2)
Résultat net	5	4

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2020	47	50%	23	(27)	-	(4)	(18)
Résultat net de la période	4		2			2	
Distribution de dividendes	(4)		(2)			(2)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-			-	
Au 31 décembre 2021	47	50%	23	(27)	-	(4)	(18)
Résultat net de la période	5		2			2	
Distribution de dividendes	(7)		(3)			(3)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6		3			3	3
Au 31 décembre 2022	51	50%	25	(27)	-	(2)	(15)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et Stellantis Services Ltd..

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Participations dans les entreprises mises en équivalence	25	23
Total de l'actif	25	23
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	27	27
- Réserves consolidées - part du groupe	(2)	(4)
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	2	2
Total du passif	25	23

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et Stellantis Services Ltd..

8.2.4 Partenariat avec Dongfeng en Chine

Le partenariat en Chine concerne les filiales Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd et Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co consolidée depuis novembre 2019. La cession de la participation détenue dans l'entité Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd (25% de cette société mise en équivalence dans les comptes de Banque PSA Finance), à Dongfeng Motor Group Co., Ltd a été réalisée en décembre 2022 comme indiqué dans les notes 1 et 8.1.

Pourcentage de mise en équivalence de la filiale Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd : 0%

Pourcentage de mise en équivalence de la filiale Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co : 50%

Informations financières à 100%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur la clientèle	194	1 478
Autres postes de l'Actif	14	157
Total de l'actif	208	1 635
Dettes de refinancement	131	922
Autres postes du Passif	3	93
Capitaux propres	74	620
Total du passif	208	1 635

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	129	149
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(52)	(63)
Produit Net Bancaire	77	86
Charges générales d'exploitation et assimilées	(22)	(20)
Résultat brut d'exploitation	55	66
Coût du risque	(22)	(11)
Résultat d'exploitation	33	55
Eléments hors exploitation	-	-
Résultat avant impôt	33	55
Impôt sur les bénéfices	(9)	(14)
Résultat net	24	41

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition (2)	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2020	493	25%	123	(42)	3	84	(1)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	26	-	13	(13)	-	-	-
Acquisition de 25% supplémentaires	-	-	11	(12)	-	(1)	1
Résultat net de la période	41	-	11	-	-	11	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	60	-	15	-	-	15	16
Au 31 décembre 2021	620	-	173	(67)	3	109	16
Cession des titres de Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	(501)	-	(134)	32	(3)	(105)	-
Résultat net de la période	24	-	16	-	-	16	-
Distribution de dividendes	(20)	-	(5)	-	-	(5)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(49)	-	(13)	-	-	(13)	(13)
Au 31 décembre 2022	74	-	37	(35)	-	2	3

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Participations dans les entreprises mises en équivalence	37	176
Total de l'actif	37	176
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	35	67
- Réserves consolidées - part du groupe	2	109
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	16	11
Total du passif	37	176

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

8.2.5 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La filiale argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria est consolidée par mise en équivalence à compter du 1er juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur la clientèle	101	92
Autres postes de l'Actif	7	8
Total de l'actif	108	100
Dettes de refinancement	50	62
Autres postes du Passif	36	18
Capitaux propres	22	20
Total du passif	108	100

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	27	24
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(27)	(22)
Produit Net Bancaire	-	2
Charges générales d'exploitation et assimilées	(4)	(3)
Résultat brut d'exploitation	(4)	(1)
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation	(4)	(1)
Eléments hors exploitation	-	-
Résultat avant impôt	(4)	(1)
Impôt sur les bénéfices	1	1
Résultat net	(3)	-

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (2)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2020	15	50%	7	(13)	-	(6)	(6)
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)	-	(1)	-	-	(1)	(1)
Variations liées à l'hyperinflation	7	-	4	-	-	4	-
Au 31 décembre 2021	20	50%	10	(13)	-	(3)	(7)
Résultat net de la période	(3)	-	(1)	-	-	(1)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(7)	-	(4)	-	-	(4)	(4)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	12	-	6	-	-	6	-
Au 31 décembre 2022	22	50%	11	(13)	-	(2)	(11)

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -12 millions d'euros sur le résultat net (dont -6 millions d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +6 millions d'euros part des minoritaires).

(2) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11	10
Total de l'actif	11	10
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	13	13
- Réserves consolidées - part du groupe	(2)	(3)
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	(1)	-
Total du passif	11	10

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Note 9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	6	(2)	4	4	(2)	2
- Terrains et Constructions -						
Droit d'usage (1)	1	(1)	-	1	(1)	-
- Matériels de transport	-	-	-	-	-	-
- Autres	5	(1)	4	3	(1)	2
Immobilisations incorporelles	352	(223)	129	292	(207)	85
- Logiciels	348	(219)	129	288	(203)	85
- dont logiciels en droit d'usage	6	(1)	5	2	-	2
- Autres	4	(4)	-	4	(4)	-
Total	358	(225)	133	296	(209)	87

Tableau de variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2021				31.12.2022
	Valeur brute Immobilisations	Entrées	Sorties	Autres mouvements	Valeur brute Immobilisations
Immobilisations corporelles	4	3	(1)	-	6
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	1	-	-	-	1
- Matériels de transport	-	-	-	-	-
- Autres	3	3	(1)	-	5
Immobilisations incorporelles	292	61	(1)	-	352
- Logiciels	288	61	(1)	-	348
- dont logiciels en droit d'usage	2	4	-	-	6
- Autres	4	-	-	-	4
Total	296	64	(2)	-	358

Tableau de variation des amortissements

(en millions d'euros)	31.12.2021				31.12.2022
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises (2)	Autres mouvements	Amortissements Immobilisations
Immobilisations corporelles	(2)	-	-	-	(2)
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	(1)	-	-	-	(1)
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Autres	(1)	-	-	-	(1)
Immobilisations incorporelles	(207)	(20)	4	-	(223)
- Logiciels	(203)	(20)	4	-	(219)
- dont logiciels en droit d'usage	-	(1)	-	-	(1)
- Autres	(4)	-	-	-	(4)
Total	(209)	(20)	4	-	(225)

(1) Les terrains et constructions sont évalués conformément à la norme IFRS 16 et contiennent exclusivement le droit d'usage.

(2) Comprenant les reprises d'amortissement liées aux cessions.

Note 10 Dettes envers les établissements de crédit

10.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dettes à terme hors groupe	-	23
- Bancaires classiques	-	23
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes au coût amorti	-	23

10.2 Ventilation par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
MXN	-	-	-	23
Total	-	-	-	23

10.3 Echancier des Dettes envers les établissements de crédit

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
	Dettes à terme	Dettes à terme
0 à 3 mois	-	12
3 à 6 mois	-	11
Total	-	23

Note 11 Dettes envers la clientèle

11.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dettes à vue	1	1
- Comptes ordinaires		
- Comptes courants des sociétés du réseau	1	1
- Hors groupe	1	1
- Cash pooling (1) :		
- avant compensation	6	6
- compensation	(6)	(6)
Total des dettes au coût amorti	1	1

(1) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International (entreprise liée), les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 6.1).

11.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
EUR	1	-	1	-
Total	1	-	1	-

Note 12 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dettes fournisseurs	38	41
- Entreprises liées (1)	35	35
- dont activités d'assurance	1	1
- Hors groupe	3	6
- dont activités d'assurance	2	5
Dettes Financières	5	2
- dont activités d'assurance	5	2
Etat et autres organismes sociaux	4	3
Charges à payer	13	8
- Entreprises liées	(2)	(3)
- dont activités d'assurance	(3)	(3)
- Hors groupe	15	11
- dont activités d'assurance	-	1
Autres créditeurs divers	16	7
- Entreprises liées	3	2
- dont activités d'assurance	3	2
- Hors groupe	13	5
- dont activités d'assurance	13	4
Produits constatés d'avance	27	28
- Entreprises liées	1	2
- dont activités d'assurance	1	2
- Hors groupe	26	26
- dont activités d'assurance (2)	26	26
Autres comptes de régularisation	2	-
- Hors groupe	2	-
Total	105	89

(1) Il s'agit principalement de refacturations des frais informatiques et de l'assistance technique avec PSA Automobiles S.A..

(2) Produits constatés d'avance dans le cadre des activités d'assurance pour 26 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 13 Activités d'assurance

13.1 Provisions techniques des contrats d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2021	Primes émises	Primes acquises	Sinistres payés	Sinistres survenus	Autre	31.12.2022
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	42	75	(41)	-	-	-	76
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :							
- Provision pour sinistres survenus déclarés	14	-	-	(1)	1	-	14
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	31	-	-	-	5	(1)	35
Provisions techniques	87	75	(41)	(1)	6	(1)	125

13.2 Résultat des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
+ Primes acquises	41	26
Primes émises	75	36
Variation des provisions PPNA	(34)	(10)
- Charges de prestations	(30)	(17)
Coût des sinistres	(12)	(8)
Variation des provisions hors PPNA	(4)	1
Autres produits (charges)	(14)	(10)
- dont entreprises liées	(9)	(7)
Marge sur prestations de services des activités d'assurance	11	9

Note 14 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2021	Variations	Ecart de conversion	31.12.2022
Provisions pour pensions et retraites	-	-	-	-
Provisions pour engagements douteux				
- Corporate réseau	-	-	-	-
- Corporate et assimilés	-	-	-	-
Provision pour risques fiscaux	1	1	-	2
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	1		-	1
Autres provisions	2	(1)	-	1
Total	4	-	-	4

Note 15 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Facteurs de risque et gestion des risques" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise que des positions de change opérationnelles limitées. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 21.

Dans le cadre de sa politique de placement, Banque PSA Finance limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de dépôts sur des comptes bancaires et sur les comptes de banques centrales, ont été placés ponctuellement sur des dépôts bancaires d'une maturité inférieure à 2 mois et peuvent faire l'objet d'un placement en OPCVM lorsque l'horizon d'investissement le permet.

Position de change résiduelle de Banque PSA Finance consolidée

A. Positions de change opérationnelles

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme). La position résiduelle à fin décembre est non significative (-0,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre -1 millions d'euros à fin 2021).

Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation détenus en devises après déductions des provisions pour dépréciations) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

(en millions d'euros)	ARS	CNY	MXN	PLN	BRL	TOTAL
Position de change au 31.12.2022	2	154	-	13	10	179
<i>Rappel de la position au 31.12.2021</i>	1	71	2	14	8	96

La position de change structurelle des titres de participation des filiales argentine, et brésilienne est basée sur l'évolution des devises respectives des pays.

Note 16 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion. Les échéanciers, pour les deux postes concernés, sont donnés dans la note 6.4 pour les Prêts et créances sur la clientèle et dans la note 10.3 pour les Dettes envers les établissements de crédit.

Covenants

Banque PSA Finance détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 90 millions d'euros.

Ces facilités bancaires ne portent pas de covenants ou de restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les deux éléments notables suivants pouvant entraîner leur annulation :

- la perte de la détention directe ou indirecte par Stellantis de la majorité des actions de Banque PSA Finance;
- la perte par Banque PSA Finance de son statut bancaire.

Note 17 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Actif						
Caisse, banques centrales	542	499	542	499	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)(2)	65	58	65	58	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti (3)(4)	549	462	580	455	(31)	7
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti (5)	-	28	-	28	-	-
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit (6)		23	-	23	-	-
Dettes envers la clientèle (3)	1	1	1	1	-	-

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle, des prêts subordonnés et des dettes représentées par un titre, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor, ...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

(2) Les titres de participation non consolidés, comptabilisés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" depuis le 01 janvier 2018, ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(3) Hormis les prêts subordonnés, les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts subordonnés ;

(4) Les prêts subordonnés sont comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de couverture.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre de Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Cette juste valeur est déterminée en valorisant sur la base d'informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

Note 18 Autres engagements

18.1 Autres engagements

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	90	90
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	1	1
Garanties données en faveur de la clientèle	4	7
- Banque PSA Finance	4	7

(1) Il s'agit de lignes de crédit confirmées non tirées. (cf. Note 18.2)

Banque PSA Finance ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

18.2 Sécurité financière

La sécurité financière de Banque PSA Finance correspond à la réserve de liquidité et aux lignes de crédit confirmées non tirées.

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Réserve de liquidité	769	699
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 3)	542	499
- Comptes ordinaires débiteurs (cf. Note 5)	227	197
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (cf. Note 5)	-	3
Lignes de crédit confirmées non tirées	90	90
- Lignes de crédit bilatérales revolving (1)	90	90
Total	859	789

(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

Note 19 Intérêts et produits au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Financement de stocks aux Réseaux	2	2
- dont entreprises liées	2	1
Total	2	2

Note 20 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Frais de personnel	(5)	(4)
- Rémunérations	(4)	(4)
- Charges sociales	(1)	-
Autres charges générales d'exploitation	(8)	(6)
- Charges externes	(111)	(107)
- dont entreprises liées	(123)	(102)
- Refacturation	103	101
- dont entreprises liées	98	98
Total	(13)	(10)

Note 21 Coût du risque

21.1 Coût du risque et évolution de l'encours

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	Production nette et écart de conversion (1)	Coût du risque au 31.12.2022	Bilan au 31.12.2022
Retail				
Créances stage 1	-	-	-	-
Créances stage 2	-	-	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-
Encours brut				
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti				
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 6.2)	-	-	-	-
Récupérations sur créances amorties			-	-
Coût du risque Retail			-	
Corporate réseaux				
Créances stage 1	27	(27)	-	-
Créances stage 2	1	(1)	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Encours brut	28	(28)	-	-
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti				
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 6.2)	28	(28)	-	-
Récupérations sur créances amorties			-	-
Coût du risque Corporate réseaux			-	
Corporate et assimilés				
Créances stage 1	-	-	-	-
Créances stage 2	-	-	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Encours brut	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti				
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 6.2)	-	-	-	-
Récupérations sur créances amorties			-	-
Coût du risque Corporate et assimilés			-	
Encours total				
Créances stage 1	27	(27)	-	-
Créances stage 2	1	(1)	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-
Encours brut	28	(28)	-	-
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti				
Encours net (cf. renvoi Note 6.2)	28	(28)	-	-
Récupérations sur créances amorties			-	-
Total Coût du risque			-	

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

21.2 Evolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2022	31.12.2021
Créances stage 1					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Créances stage 2					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Créances stage 3					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Pertes sur créances irrécupérables	-	-	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Coût du risque	-	-	-	-	-

Note 22 Impôt sur les bénéfices

22.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2021	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2022
Impôts courants						
Actif	1					-
Passif	(8)					(2)
Total	(7)	(5)	-	10	-	(2)
Impôts différés						
Actif	3					8
Passif	-					(1)
Total	3	4	-	-	-	7

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

22.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 Principes comptables du Rapport annuel 2022.

A compter du 1er Janvier 2022, le taux d'imposition auquel est soumis Banque PSA Finance SA est passé de 28,41% à 25,83%.

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Impôts courants	(5)	7
Impôts différés	4	2
Impôts différés de l'exercice	5	(19)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	(1)	21
Total	(1)	9

22.3 Preuve d'impôt de Banque PSA Finance

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Résultat avant impôt	448	403
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(437)	(419)
Différences permanentes	(22)	23
Total imposable	(11)	7
<i>Taux d'impôt légal applicable pour la période</i>	<i>25,8%</i>	<i>28,4%</i>
Charge d'impôt théorique	3	(2)
Impôts différés décomptabilisés	-	(21)
Remboursement d'impôt aux sociétés d'assurance	10	11
L'impôt retenu à la source sur cession des titres (1)	(13)	-
Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables	-	(12)
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	<i>0,0%</i>	<i>167,9%</i>
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation	(2)	-
- Reprise de dépréciation	1	21
Impôt sur les bénéfices	(1)	9

(1) Dans le cadre de cession d'entité Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company (DPCAFC) (cf. Note 1).

22.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

(en millions d'euros)	31.12.2021	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotation / Reprise pour dépréciations	Impôts différés décomptabilisés	Ecart de conversion et autres	31.12.2022
Impôts différés actifs sur déficits reportables	4	7	-		-	(2)	9
Dépréciations	(2)			(1)		1	(2)
Total	2	7	-	(1)	-	(1)	7

Note 23 Information sectorielle

Les informations sectorielles IFRS 8 sont présentées avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat et après élimination des opérations réciproques.

23.1 Eléments de Bilan

Au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2022	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2022
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	41 040	(41 040)	-
- <i>Corporate Réseau</i>	10 147	(10 147)	-
- <i>Client final</i>	30 893	(30 893)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	183	(118)	65
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Titres au coût amorti	226	(226)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 810	(1 230)	580
Actifs d'impôts différés	221	(213)	8
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	36	2 822	2 858
Autres postes de l'Actif	4 493	(3 545)	948
Total de l'actif	48 009	(43 550)	4 459
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	22 096	(22 096)	-
Dettes envers la clientèle	7 074	(7 073)	1
Dettes représentées par un titre	8 405	(8 405)	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	269	(144)	125
Passifs d'impôts différés	730	(729)	1
Autres postes du Passif	2 392	(2 281)	111
Capitaux propres	7 043	(2 822)	4 221
Total du passif	48 009	(43 550)	4 459

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2021	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2021
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	38 996	(38 968)	28
- <i>Corporate Réseau</i>	7 763	(7 735)	28
- <i>Client final</i>	31 233	(31 233)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	93	(35)	58
Titres au coût amorti	185	(185)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2 310	(1 855)	455
Actifs d'impôts différés	152	(149)	3
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	175	2 543	2 718
Autres postes de l'Actif	3 566	(2 832)	734
Total de l'actif	45 477	(41 481)	3 996
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	19 728	(19 705)	23
Dettes envers la clientèle	7 139	(7 138)	1
Dettes représentées par un titre	9 655	(9 655)	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	225	(138)	87
Passifs d'impôts différés	567	(567)	-
Autres postes du Passif	1 836	(1 735)	101
Capitaux propres	6 327	(2 543)	3 784
Total du passif	45 477	(41 481)	3 996

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

23.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVF au 31.12.2022	Impact PPA OVF au 31.12.2022	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2022	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2022
Produit net bancaire	1 749	-	1 749	-	(1 734)	15
- Activités de financement	1 457	-	1 457	-	(1 451)	6
- Corporate Réseau	159	-	159	-	(159)	-
- Client final	1 221	-	1 221	-	(1 221)	-
- Eléments non répartis	77	-	77	-	(71)	6
- Assurances et services	292	-	292	-	(283)	9
Coût du Risque	(67)	-	(67)	-	67	-
- Activités de financement	(67)	-	(67)	-	67	-
- Corporate Réseau	(4)	-	(4)	-	4	-
- Client final	(63)	-	(63)	-	63	-
Résultat après coût du risque	1 682	-	1 682	-	(1 667)	15
- Activités de financement	1 390	-	1 390	-	(1 384)	6
- Corporate Réseau	155	-	155	-	(155)	-
- Client final	1 158	-	1 158	-	(1 158)	-
- Eléments non répartis	77	-	77	-	(71)	6
- Assurances et services	292	-	292	-	(283)	9
Charges générales d'exploitation et assimilées	(596)	-	(596)	1	562	(33)
Résultat d'exploitation	1 086	-	1 086	1	(1 105)	(18)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	16	-	16	-	421	437
Autres éléments	29	-	29	-	-	29
Résultat avant impôt	1 131	-	1 131	1	(684)	448
Impôt sur les bénéfices	(263)	-	(263)	(1)	263	(1)
Résultat net	868	-	868	-	(421)	447

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVF au 31.12.2021	Impact PPA OVF au 31.12.2021	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2021	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2021
Produit net bancaire	1 756	19	1 775	-	(1 723)	52
- Activités de financement	1 458	19	1 477	-	(1 433)	44
- Corporate Réseau	199	3	202	-	(201)	1
- Client final	1 214	17	1 231	-	(1 231)	-
- Eléments non répartis	45	(1)	44	-	(1)	43
- Assurances et services	298	-	298	-	(290)	8
Coût du Risque	(67)	3	(64)	-	64	-
- Activités de financement	(67)	3	(64)	-	64	-
- Corporate Réseau	(6)	3	(3)	-	3	-
- Client final	(61)	-	(61)	-	61	-
Résultat après coût du risque	1 689	22	1 711	-	(1 659)	52
- Activités de financement	1 391	22	1 413	-	(1 369)	44
- Corporate Réseau	193	6	199	-	(198)	1
- Client final	1 153	17	1 170	-	(1 170)	-
- Eléments non répartis	45	(1)	44	-	(1)	43
- Assurances et services	298	-	298	-	(290)	8
Charges générales d'exploitation et assimilées	(591)	-	(591)	-	566	(25)
Résultat d'exploitation	1 098	22	1 120	-	(1 093)	27
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	11	-	11	-	408	419
Autres éléments	(50)	-	(50)	-	7	(43)
Résultat avant impôt	1 059	22	1 081	-	(678)	403
Impôt sur les bénéfices	(255)	(5)	(260)	-	269	9
Résultat net	804	17	821	-	(409)	412

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Note 24 Informations relatives aux implantations

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

Note 24.1 Implantations par pays

Code ISO pays	Entité	Méthode de consolidation		Localisation	Nature de l'activité (code NACE)
		31.12.2022	31.12.2021		
AR	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	MEE	MEE	Buenos Aires	K64
	PCA Compañía de Seguros S.A	IG	IG	Buenos Aires	K65
AT	PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
BE	PSA Finance Belux	MEE	MEE	Bruxelles	K64
	FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	MEE	MEE	Bruxelles	K64
BR	Opel Finance BVBA	-	MEE	Kontich	K64
	Banco PSA Finance Brasil S.A.	MEE	MEE	Sao Paulo	K64
CH	PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	MEE	MEE	Sao Paulo	K65
	Opel Finance S.A.	MEE	MEE	Studen	K64
CN	Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	-	MEE	Pékin	K64
	Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co.	MEE	MEE	Pékin	N77
DE	PSA Bank Deutschland GmbH	MEE	MEE	Neu-Isenburg	K64
	FT Auto ABS German Lease Master 2019	MEE	MEE	Luxembourg	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Allemagne	MEE	MEE	Rüsselsheim	K64
	FT Auto ABS German VAC 2021	MEE	MEE	Francfort	K64
DZ	FT Auto ABS German Lease Master 2021	MEE	MEE	Luxembourg	K64
	BPF Algérie	IG	IG	Alger	K64
ES	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2018	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2022-1	MEE	-	Madrid	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Espagne	MEE	MEE	Madrid	K64
FR	Banque PSA Finance	IG	IG	Poissy	K64
	Crédipar	MEE	MEE	Poissy	K64
	CLV	MEE	MEE	Poissy	N77
	PSA Banque France	MEE	MEE	Poissy	K64
	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS LT Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	Opel Bank S.A	MEE	MEE	Poissy	K64
	FCT Auto ABS German Loans 2018	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	-	MEE	Paris	K64
	Ecarat 10 Germany	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases 2021 - Fonds G	MEE	MEE	Paris	K64
GB	PSA Finance UK Ltd	MEE	MEE	Redhill	K64
	Auto ABS UK Loans plc	MEE	MEE	Londres	K64
	FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	-	MEE	Londres	K64
	FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	MEE	MEE	Londres	K64
	Vauxhall Finance plc	MEE	MEE	Cardiff	K64
	Ecarat 10 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
	Ecarat 11 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
IT	Ecarat 12 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
	PSA Renting Italia S.p.A.	MEE	MEE	Milan	N77
	Banca PSA Italia S.p.A.	MEE	MEE	Milan	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Italie	MEE	MEE	Rome	K64
	Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Loans 2019	MEE	MEE	Conegliano	K64
MT	Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Rainbow Loan S.r.l.	MEE	-	Conegliano	K64
	Stellantis Services Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K64
	Stellantis Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Life Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Insurance Manager Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
MX	Stellantis Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Life Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
NL	Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	-	IG	Mexico	K64
	PSA Finance Nederland B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	PSA Financial Holding B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	PSA Financial Services Nederland B.V.	MEE	MEE	Amsterdam	K64
PL	Opel Finance N.V.	MEE	MEE	Breda	K64
	Banque PSA Finance, succursale en Pologne	-	IG	Varsovie	K64
	PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o	MEE	MEE	Varsovie	K64
TR	PSA Finance Polska Sp.zo.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
	BPF Pazarlama A.H.A.S.	IG	IG	Atasehir - Istanbul	K64

Les natures d'activité sont présentées selon les codes NACE des entités :

- Section K : Services financiers et assurances
 - K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
 - K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- Section N : Activités de services administratifs et de soutien
 - N77 - Location et location-bail
- Section G : Commerce de voitures et véhicules automobiles
 - G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

Note 24.2 Eléments du compte de résultat et effectifs par pays

Au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>		Eléments du compte de résultat							
Code ISO pays	Subventions publiques reçues	Chiffre d'affaires (1)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt		Impôt courant	Impôt différé	Effectifs (2)	
				Total	dont quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
AR	-	14	6	3	(1)	(1)	(1)	6	
AT	-			4	4			-	
BE	-			8	8				
BR	-			2	2				
CH	-			1	1				
CN	-			16	16				
DE	-			49	49				
DZ	-	-	-	-		-	-	-	
ES	-			24	24				
FR	-	10	6	176	186	(1)	-	-	
GB	-			66	66				
IT	-			50	50				
MT	-	35	-	11	22	10	5	66	
MX	-	2	1	(3)		-	-	2	
NL	-	3	1	39	7	(13)	-	-	
PL	-			1	3				
TR	-	-	1	1		-	-	13	
Total	-	64	15	448	437	(5)	4	87	

(1) Conformément à l'instruction donnée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, le chiffre d'affaires communiqué correspond à l'intégralité des produits d'exploitation bancaires.

(2) Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein directement salarié des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance consolidées par intégration globale au 31 décembre 2022.

Les éléments du compte de résultat sont présentés avant élimination des opérations réciproques.

Les éléments "Chiffre d'affaires", "Produit net bancaire", "Impôt courant" et "Impôt différé" ne concernent que les entités consolidées par intégration globale.

Note 25 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Audit				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	0,2	0,2	0,2	0,2
- Filiales intégrées globalement	0,4	0,1	-	-
- dont France	-	-	-	-
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres (1)	0,0	-	-	-
Total	0,6	0,3	0,2	0,2

(1) Y compris des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) pour 20 K euros.

Note 26 Événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2022 et le 20 février 2023, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration de BPF, aucun autre événement, susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, n'est survenu.

2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation et quote-part de résultat des titres mis en équivalence

Risque identifié	Notre réponse
<p>Tels que présentés dans la note 8 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés, les partenariats noués par votre groupe avec, d'une part, la société Santander Consumer Finance et, d'autre part, la société BNP Paribas Personal Finance, conduisent à comptabiliser par mise en équivalence les coentreprises (et les entités contrôlées par ces dernières) détenues conjointement avec les partenaires. Ces coentreprises sont implantées dans dix-neuf pays, comme cela est indiqué dans la note 24 « Informations relatives aux implantations » de l'annexe aux comptes consolidés. La direction de votre groupe réalise des tests de dépréciation fondés sur des hypothèses de flux de trésorerie. Les titres mis en équivalence représentent au 31 décembre 2022 un total de 2 858 M€, pour un total bilan de 4 459 M€ et une quote-part de résultat de 437 M€ pour un résultat net part de groupe de 447 M€</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation et la quote-part de résultat des titres mis en équivalence constituaient un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes consolidés, de la multiplicité des entités et leur gouvernance propre à travers les partenariats non contrôlés par votre groupe, et du recours élevé au jugement de la direction qu'implique la détermination de la valeur d'utilité de ces titres mis en équivalence.</p>	<p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ examiner le processus d'établissement des comptes consolidés et du dispositif de contrôle afférent ;▶ préparer et envoyer des instructions d'audit aux auditeurs locaux des entités de votre groupe, ces instructions étant adaptées aux entités liées par des partenariats ;▶ coordonner et superviser de façon rapprochée les travaux réalisés par les auditeurs locaux et prendre connaissance de leurs conclusions et de leurs travaux sur les zones de risques significatives ;▶ réaliser des procédures de manière centralisée comprenant : (i) l'analyse des écritures de mises en équivalence des participations, (ii) la revue analytique détaillée du résultat, tel que suivi par la direction de la banque, et (iii) la prise de connaissance des travaux de l'audit interne et du contrôle permanent de votre groupe ;▶ Prendre connaissance et apprécier la méthodologie retenue pour identifier les indices de perte de valeur des titres mis en équivalence, notamment dans le contexte macro-économique, géopolitique et logistique particulier de l'exercice 2022.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque PSA Finance par votre assemblée générale du 12 avril 2005 pour le cabinet MAZARS et du 19 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 8 mars 2023.

Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit

Luc Valverde

3.1	Commentaires sur les comptes et le bilan 2022 de la société	
	Banque PSA Finance	115
	Compte de résultat	115
	Bilan	115
	Hors-bilan	115
3.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	117
3.3	Bilan au 31 décembre 2022	122
3.4	Hors-bilan au 31 décembre 2022	123
3.5	Compte de résultat au 31 décembre 2022	124
3.6	Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2021 et 2022	125
3.7	Filiales et participations au 31 décembre 2022	148
3.8	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	149
3.9	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	150

3.1 Commentaires sur les comptes et le bilan 2022 de la société Banque PSA Finance

Les états financiers de Banque PSA Finance arrêtés au 31 décembre 2022 traduisent les évolutions de la banque dans les deux domaines d'activités qui sont les siens :

- en tant que société holding de filiales implantées en France et à l'étranger ;
- en tant que facilitateur de paiement avec l'activité de E-payment en soutien aux opérations commerciales du Groupe Stellantis en Europe.

Banque PSA Finance est par ailleurs la holding d'un sous-groupe de sociétés d'assurance constitué notamment de sociétés d'assurance, vie et non vie, sous le contrôle du Malta Financial Services Authority (MFSA).

Faits marquants de la période

L'année 2022 a été marquée par de nombreux défis, liés à une situation économique et politique mondiale chaotique, avec une industrie automobile qui poursuit sa transition énergétique à grand pas vers l'électrification, malgré les perturbations logistiques continues (approvisionnements en semi-conducteurs, prix des matières premières, crise du transport maritime...). Ce contexte économique particulier a fortement impacté l'activité de Banque PSA Finance et l'accélération de l'inflation a impliqué de très fortes hausses de taux d'intérêt sur une période très courte et ce sur l'ensemble des marchés.

Accords-cadres signés par Stellantis en vue d'une réorganisation des activités de financement en Europe

À l'issue de négociations exclusives entamées le 17 décembre 2021, Stellantis NV a signé le 31 mars 2022 de nouveaux accords-cadres avec BNP Paribas Personal Finance (« BNPP PF »), Crédit Agricole Consumer Finance (« CACF ») et Santander Consumer Finance (« SCF ») visant à réorganiser la configuration actuelle des activités de financement de Stellantis en Europe.

Pour Banque PSA Finance, cela signifie une réorganisation de ses activités de financement (hors B2B leasing opérationnel) avec en cible une joint-venture par pays établie avec un seul partenaire, soit BNPP PF (Royaume-Uni, Allemagne et Autriche) soit SCF (France, Italie, Espagne, Belgique, Pologne, Pays-Bas et par le biais d'un accord commercial au Portugal), chargée des activités de financement pour l'ensemble des marques Stellantis. Le B2B leasing opérationnel sera désormais commercialisé en Europe au sein d'un autre partenariat, entre Stellantis et Crédit Agricole Consumer Finance, en y regroupant les activités des deux marques Free2Move Lease et Leasys.

La réalisation des opérations envisagées est prévue sur le premier semestre 2023, après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de la concurrence et des régulateurs compétents.

Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2022 est ressorti à 119 millions d'euros contre 351 millions d'euros en 2021, en baisse de 232 millions d'euros. La variation résulte principalement des éléments suivants :

- Le Produit Net Bancaire est en baisse de 185 millions d'euros qui s'explique principalement par un produit constaté en 2021, lié au remboursement de 38,5 millions d'euros de l'autorité de la concurrence italienne suite au jugement favorable intervenu en 2021, et une diminution de 148 millions d'euros de dividendes reçus en 2022 en comparaison à l'année précédente (127 millions d'euros reçus en 2022 contre 275 millions d'euros en 2021).
- La variation des charges générales d'exploitations est non significative.
- Les dotations aux amortissements sont stables ;
- Le coût du risque est non significatif du fait de la faible activité avec la clientèle ;
- Les gains sur actifs immobilisés sont en baisse de 48 millions liée à la cession des titres de participation de PSA Finance UK Ltd, PSA Finance Belux et PSA Financial Service Nederland B.V. à PSA Financial service Spain E.F.C. S.A en 2021 et aux Unbankables de 2022.

Bilan

Le total du bilan ressort à 3 017 millions d'euros à fin 2022 contre 2 890 millions d'euros à fin 2021. Les éléments notables sont les suivants :

A l'actif

- La réserve de liquidité de Banque PSA Finance s'élève à 655 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 609 millions en décembre 2021. Les actifs liquides de grande qualité sont stables.
- Les parts dans les entreprises liées et coentreprises s'élèvent à 1 949 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 1 943 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette hausse de 6 millions s'explique, d'une part par l'augmentation de 2 millions d'euros des participations de Banque PSA

Finance dans ses entreprises liées et d'autre part par une reprise de provisions de 4 millions d'euros dans les coentreprises.

Au passif

- Les comptes ordinaires bancaires sont en hausse de 1,5 millions d'euros.
- Les capitaux propres sont en hausse de 119 millions d'euros, correspondant au résultat de l'exercice 2022.

Hors-bilan

La variation des postes de hors bilan est liée à la variation des engagements de financement reçus d'établissements de crédit au titre des lignes bancaires bilatérales à long terme.

3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque PSA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation et parts dans les entreprises liées

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans les notes 1-B et 5 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et parts dans les entreprises liées, figurant au bilan de la société Banque PSA Finance au 31 décembre 2022 pour un montant net de 1 950 M€, représentent un poste significatif du bilan. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient hors frais accessoires, et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>La détermination de cette valeur d'utilité requiert l'exercice de jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les titres concernés. Ces éléments peuvent correspondre, selon le cas, à des éléments historiques (actif net, actif net retraité, actif net consolidé), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées les participations et entreprises liées, ainsi que leurs implantations géographiques, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires notamment dans le contexte macro-économique, géopolitique et logistique particulier de l'exercice 2022 tel qu'indiqué dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à l'établissement des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et parts dans les entreprises liées constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <p>Pour la détermination de la valeur d'utilité reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ analyser la concordance entre les actifs nets retenus dans le calcul de la valeur d'utilité et les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques;▶ analyser la documentation des ajustements et des retraitements opérés sur les actifs nets retenus;▶ vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de la valeur d'utilité des titres ainsi évalués. <p>Pour la détermination de la valeur d'utilité reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ analyser la cohérence des perspectives de rentabilité utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par la gouvernance des entités concernées en prenant en compte le contexte macro-économique, géopolitique et logistique particulier de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;▶ analyser les perspectives de rentabilité utilisées par le passé pour déterminer la valeur d'utilité en les comparant aux données financières correspondantes réalisées ;▶ vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de la valeur d'utilité des titres ainsi évalués.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce

5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque PSA Finance par votre assemblée générale du 12 avril 2005 pour le cabinet MAZARS et du 19 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la douzième année.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 08 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DocuSigned by:

C03E4EDE970843B...

Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:

C0BE12FBCAEE43C...

Luc Valverde

3.3 Bilan au 31 Décembre 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		953 360	817 123
- Caisse, banques centrales, CCP	2	542 256	498 948
- Créances sur les établissements de crédit	3	411 104	318 175
Opérations avec la clientèle	4	174	155
Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5	1 949 548	1 943 213
Immobilisations incorporelles	6	90 084	61 893
Immobilisations corporelles	6	858	970
Autres actifs	7	14 767	21 732
Comptes de régularisation	8	8 519	45 194
Total de l'actif		3 017 310	2 890 280

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2022	31.12.2021
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		9 977	8 513
- Dettes envers les établissements de crédit	9	9 977	8 513
Opérations avec la clientèle	10	8 706	8 939
Autres passifs	11	34 380	31 958
Comptes de régularisation	12	15 881	10 628
Provisions	13	1 012	1 786
Capitaux propres	14	2 947 354	2 828 456
- Capital souscrit		199 620	199 620
- Primes d'émission		642 815	642 815
- Réserves		319 962	319 962
- Report à nouveau		1 666 059	1 314 808
- Résultat de l'exercice		118 898	351 251
Total du passif		3 017 310	2 890 280

Les totaux du bilan actif et passif ventilés en Euros/Devises est détaillé dans la Note 15.

3.4 Hors-bilan au 31 Décembre 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Engagements donnés		
Engagements de garantie	4 561	7 686
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées		
- En faveur d'établissements de crédit, hors groupe	669	669
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	3 892	6 430
- En faveur de la clientèle, hors groupe	-	587
Engagements reçus		
Engagements de financement	90 000	90 000
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	90 000	90 000
Engagements de garantie	115	115
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	115	115

Le hors-bilan relatif aux instruments financiers à terme est détaillé dans la Note 16.

3.5 Compte de résultat au 31 Décembre 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et produits assimilés		5 619	6 465
- Sur opérations avec les établissements de crédit	17	752	180
- Sur opérations avec la clientèle	18	4 867	3 786
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	19	-	2 499
Intérêts et charges assimilées		(1 597)	(5 370)
- Sur opérations avec les établissements de crédit	17	(1 571)	(1 944)
- Sur opérations avec la clientèle	18	(25)	(6)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	19	(1)	(3 420)
Revenus des titres à revenu variable	20	126 974	274 864
Commissions (Produits)	21	620	583
Commissions (Charges)	21	(725)	(687)
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilé	22	-	(355)
Autres produits d'exploitation bancaire	23	5 404	43 351
Autres charges d'exploitation bancaire	23	(1 421)	(92)
Produit net bancaire		134 874	318 759
Charges générales d'exploitation	24	(7 209)	(6 281)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	6	(13 986)	(12 431)
Résultat brut d'exploitation		113 679	300 047
Coût du risque	25	-	181
Résultat d'exploitation		113 679	300 228
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	26	5 458	52 505
Résultat exceptionnel		-	-
Résultat courant avant impôt		119 137	352 733
Impôt sur les bénéfices	27	(239)	(1 482)
Résultat de l'exercice		118 898	351 251
<i>Résultat par action (en euros)</i>		<i>9,53</i>	<i>28,15</i>

3.6 Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2022 et 2021

Notes Annexes

Note 01	Principes comptables
Note 02	Caisse, banques centrales, CCP
Note 03	Créances sur les établissements de crédit
Note 04	Opérations avec la clientèle
Note 05	Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme
Note 06	Immobilisations incorporelles et corporelles
Note 07	Autres actifs
Note 08	Comptes de régularisation actif
Note 09	Dettes envers les établissements de crédit
Note 10	Opérations avec la clientèle
Note 11	Autres passifs
Note 12	Comptes de régularisation passif
Note 13	Provisions
Note 14	Variation des capitaux propres
Note 15	Ventilation actif passif en Euros / Devises
Note 16	Instruments financiers à terme
Note 17	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit
Note 18	Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle
Note 19	Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe
Note 20	Revenus des titres à revenu variable
Note 21	Commissions
Note 22	Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé
Note 23	Autres produits et Charges d'exploitation bancaire
Note 24	Charges générales d'exploitation
Note 25	Coût du risque
Note 26	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
Note 27	Impôts sur les bénéfices
Note 28	Résultat par secteur d'activité
Note 29	Evénements postérieurs à la clôture

Les états financiers du 31 décembre 2022 de la société Banque PSA Finance sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et amendé par le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice. Les changements éventuels dans la présentation sont mentionnés dans chacune des notes annexes concernées.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à H ci-dessous.

A. Principes de centralisation

Les comptes sociaux de Banque PSA Finance centralisent les comptes de la société Banque PSA Finance et de sa succursale étrangère basée en Pologne.

Les comptes individuels de la succursale polonaise sont établis selon les règles comptables en vigueur dans le pays d'activité. Par application des règles comptables bancaires françaises d'une part, et pour des raisons d'homogénéité d'autre part, ces comptes sont retraités avant centralisation.

Les principaux retraitements applicables sont les suivants :

- présentation patrimoniale des opérations de crédit-bail et assimilées et des opérations de location simple ;
- annulation de l'impôt différé présent dans les comptes sociaux locaux ;
- étalement des commissions versées aux apporteurs ;
- application des normes groupe pour le provisionnement des créances (cf. paragraphe D ci-après).

B. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la partie relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées de vie suivantes :

- Constructions 20 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 10 ans

C. Titres

Conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres, une dépréciation est comptabilisée.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lorsque le prix de marché à la date de clôture est inférieur à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Titres de transaction

Il n'y a pas d'activité sur titres de transaction, autrement dit, sur titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide avec intention de revente à brève échéance dans un délai maximum de six mois.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés dans cette catégorie conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

La valeur d'inventaire des participations est déterminée par la valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part d'actif net retraité conformément aux principes du groupe, ou consolidé lorsqu'il s'agit de sociétés mères des sous-groupes. Les autres participations sont estimées d'après leur valeur d'utilité fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment de l'actif net social et des perspectives de rentabilité, issue généralement des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée dans les livres à hauteur de la différence.

Lorsque la valeur d'inventaire est négative, et si la situation le justifie, une provision est alors constituée.

D. Créances sur la clientèle

D.1 Opérations avec la clientèle

La valeur brute des financements de vente à crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts des financements sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrées en « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » et sont étalées de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stock aux réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

Classement en créances douteuses

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les engagements présentant des échéances impayées de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations locales et dans la mesure où les impayés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Dépréciation et provisions sur créances clientèle

Les dépréciations et provisions sur créances à la clientèle « Retail » :

- En ce qui concerne les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est déprécié en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées. La provision calculée est classée au passif du bilan.

- En ce qui concerne les créances douteuses, telles que définies précédemment, Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses.

Les dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

- Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement, une analyse du risque au dossier est

formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation.

A la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé prenant en compte différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...). A ce titre, Banque PSA Finance enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2014.

Passages en pertes :

Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

D.2 Commissions reçues et coûts marginaux de transaction étalés

Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques Peugeot, DS et Citroën et les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

E. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées.

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties de façon linéaire sur la durée de vie des emprunts. Les primes d'émission des titres de créances négociables sont également amorties de façon linéaire, sur la durée de vie des titres. La charge correspondante est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts sur dettes représentées par un titre ».

Conformément à l'option fiscale d'étalement retenue, les frais d'émission sont amortis et comptabilisés dans les mêmes conditions que les primes d'émission.

F. Instruments financiers à terme

F.1 Nature des opérations

Les encours consentis par les sociétés du groupe à la clientèle sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisables ou variables.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la marge des sociétés du groupe est couvert en contractant des dérivés auprès de banques externes. Ces dérivés permettent l'adéquation globale des structures de taux de l'actif et du passif et sont qualifiés de macro couverture.

En outre, les opérations permettant de limiter le risque de taux sur les excédents de liquidité de Banque PSA Finance sont qualifiées de micro couverture (au sens de la réglementation bancaire française). C'est aussi le cas des dérivés qui

ramènent à taux variable la partie du refinancement contracté à taux fixe.

Les opérations effectuées par Banque PSA Finance dans le cadre de la centralisation de la trésorerie et par les sociétés du groupe hors zone euro, sont donc essentiellement des opérations de couverture.

Les dérivés le plus souvent utilisés sont les instruments d'échange de taux d'intérêt (swaps de taux), les opérations assimilées (caps, floors, swaptions,...) et les instruments d'échange de devises (swaps de devises).

F.2 Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors bilan. Les dérivés de taux et de change sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro couverture

Pour les opérations qualifiées de macro couverture, les charges et les produits sont inscrits prorata-temporis en compte de résultat.

a) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement de la succursale polonaise figurent au poste « Intérêts sur opérations avec la clientèle » (cf. Note 18).

b) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des filiales, via les prêts interbancaires qui leurs sont accordés, figurent au poste « Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit » (cf. Note 17).

Opérations de micro couverture

Pour les opérations de Banque PSA Finance qualifiées d'opérations de micro couverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du contrat.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat si position isolée. Elles sont par contre amorties prorata-temporis pour les opérations de macro couverture et les opérations de micro couverture.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

Traitement des swaptions de couverture de la production future d'encours de crédit à taux fixe

La prime payée est étalée linéairement entre la date de paiement de la prime et la date d'échéance de l'option.

A l'échéance, la valeur intrinsèque de l'option est étalée linéairement sur la durée de vie des swaps de macro couverture mis en place en couverture de l'encours de crédit à taux fixe.

F.3 Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidités à très court terme avec des contreparties de premier plan.

G. Operations en devises

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan et du hors bilan en devises étrangères sont réévalués en euros au cours du jour de clôture. Les gains et pertes de change résultant des réévaluations ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat.

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change. L'impact en résultat de ces dérivés compense celui des opérations décrites précédemment. En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

H. Entreprises liées

Les « entreprises liées » correspondent aux entités ayant entre elles des liens de contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

Note 02 Caisse, banques centrales, CCP

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Caisse & CCP	-	-
Banques centrales	542 256	499 017
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Créances rattachées	-	(69)
Total	542 256	498 948

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
France	542 256	498 948
Union européenne (hors France)	-	-
Total	542 256	498 948

Note 03 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Créances à vue sur établissements de crédit	112 883	110 410
Comptes ordinaires débiteurs	112 612	110 457
Prêts au jour le jour	-	-
Créances rattachées	271	(47)
Créances à terme sur établissements de crédit	298 221	207 765
Prêts et pensions à terme (1)	297 500	207 500
Créances rattachées	721	265
Total	411 104	318 175
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>74 126</i>	<i>74 053</i>

(1) En 2020, Banque PSA Finance a accordé des prêts subordonnés: pour un montant de 35 millions d'euros à Opel Bank S.A, coentreprise française en partenariat avec BNP Paribas Personal Finance et pour 20 millions d'euros à PSA Finance Espana EFC.SA., coentreprise en partenariat avec Santander Consumer Finance.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Non réparti	113 604	110 675
Inférieur à 3 mois	75 000	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	72 000	-
Supérieur à 5 ans	150 500	207 500
Total	411 104	318 175

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
France	411 104	317 773
Union européenne (hors France)	-	402
Total	411 104	318 175

Note 04 Opérations avec la clientèle

4.1 - Analyse des créances nettes totales

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires débiteurs	174	155
Comptes ordinaires	174	155
Créances rattachées	-	-
Total	174	155
<i>Dont entreprises liées</i>	1	-

Ventilation par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Non réparti	174	-
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	174	-

Ventilation par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
France	174	-
Union européenne (hors France)	-	-
Total	174	-

Note 05 Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2022
Parts dans les entreprises liées	195 593	2 147	(66)	-	197 674
Etablissements de crédit					
- Brut	196 384	2 147	(242)	-	198 289
- Dépréciations	(791)	-	176	-	(615)
Parts détenues dans les coentreprises	1 747 620	-	4 254	-	1 751 874
- Brut (2)	1 755 970	-	-	-	1 755 970
- Dépréciations	(8 350)	-	4 254	-	(4 096)
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-	-	-	-
Total	1 943 213	2 147	4 188	-	1 949 548

Détails des parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2022
Valeurs brutes					
Etablissements de crédit	196 384	2 147	(242)	-	198 289
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX	242	(242)	-	-
- PSA Financial Holding B.V. (4)	NL	138 389	-	-	138 389
- BPF Pazarlama AHAS	TR	968	-	-	968
- PCA Compania de Seguros	AR	518	2 147	-	2 665
- Peugeot Citroen Leasing Russie	RU	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Rus	RU	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Algérie	DZ	12	-	-	12
- PSA Services Ltd	MT	56 255	-	-	56 255
Autres	-	-	-	-	-
Dépréciations des titres					
Etablissements de crédit	(791)	-	176	-	(615)
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX	(64)	64	-	-
- BPF Pazarlama AHAS	TR	(716)	112	-	(604)
- Peugeot Citroen Leasing Russie	RU	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Rus (3)	RU	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Algérie	DZ	(11)	-	-	(11)
Autres	-	-	-	-	-
Total	195 593	2 147	(66)	-	197 674

Détails des parts détenues dans les coentreprises

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2022
Valeurs brutes	1 755 970	-	-	-	1 755 970
- PSA Banque France (1)	FR 469 711	-	-	-	469 711
- PSA Finance UK Ltd (1)	GB -	-	-	-	-
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR 13 159	-	-	-	13 159
- PSA Finance España EFC (1)	ES 332 379	-	-	-	332 379
- Banca Italia S.p.a (1)	IT 154 402	-	-	-	154 402
- PSA Finance Belux (1)	BE -	-	-	-	-
- Banco PSA Finance Brasil S.A. (4)	BR 27 025	-	-	-	27 025
- PSA Financial Services Nederland B.V. (1)	NL -	-	-	-	-
- PSA Bank deutschland GmbH (1)	DE 254 703	-	-	-	254 703
- PSA Finance Polska Sp.oz.o. (1)	PL 15 367	-	-	-	15 367
- Opel Bank S.A (2)	FR 489 208	-	-	-	489 208
- Olympia SAS (2)	FR 16	-	-	-	16
Dépréciations des titres	(8 350)	-	4 254	-	(4 096)
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR (3 394)	-	1 517	-	(1 877)
- Banco PSA Finance Brasil S.A. (4)	BR (4 956)	-	2 737	-	(2 219)
Total	1 747 620	-	4 254	-	1 751 874

(1) Coentreprises détenues 50/50 avec Santander Consumer Finance.

(2) Coentreprises détenues 50/50 avec BNP Paribas Personal Finance

(3) Coentreprise détenue 50/50 avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

(4) Coentreprises détenues 50/50 avec le groupe Santander.

Note 06 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations se répartissent ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	1 128	(270)	858	1 128	(158)	970
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
- Matériel et outillage	10	(9)	1	10	(9)	1
- Autres	1 118	(261)	857	1 118	(149)	969
Immobilisations incorporelles	298 528	(208 444)	90 084	256 462	(194 569)	61 893
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
- Logiciels	298 527	(208 444)	90 083	256 461	(194 569)	61 892
- Autres	1	-	1	1	-	1
Total	299 656	(208 714)	90 942	257 590	(194 727)	62 863

Tableau de variation des valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31.12.2021				31.12.2022
	Valeur brute Immobilisations	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute Immobilisations
Immobilisations corporelles	1 128	-	-	-	1 128
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Matériel et outillage	10	-	-	-	10
- Autres	1 118	-	-	-	1 118
Immobilisations incorporelles	256 462	42 066	-	-	298 528
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	256 461	42 066	-	-	298 527
- Autres	1	-	-	-	1
Total	257 590	42 066	-	-	299 656

Tableau de variation des amortissements

(en milliers d'euros)	31.12.2021				31.12.2022
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Amortissements Immobilisations
Immobilisations corporelles	(158)	(112)	-	-	(270)
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Matériel et outillage	(9)	-	-	-	(9)
- Autres	(149)	(112)	-	-	(261)
Immobilisations incorporelles	(194 569)	(13 875)	-	-	(208 444)
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	(194 569)	(13 875)	-	-	(208 444)
- Autres	-	-	-	-	-
Total	(194 727)	(13 987)	-	-	(208 714)

Note 07 Autres actifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Etat et organismes sociaux (1)	2 695	2 806
Fond de garantie des dépôts	1 169	1 460
Autres actifs (2)	10 903	15 718
Ecart de conversion	-	1 748
Total (2)	14 767	21 732
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>429</i>	<i>1 091</i>

(1) Chez BPF S.A. 1,9 millions d'euros correspondent à la TVA déductible provisionnée dans le cadre de l'assistance technique.

(2) On note une diminution du total des autres actifs de 4,8 millions principalement liée à la baisse de l'encours clients.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
France	14 767	19 965
Union européenne (hors France)	-	1 767
Total	14 767	21 732

Note 08 Comptes de régularisation actif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Charges payées d'avance	244	194
Charges à répartir sur prime d'émission des titres	-	-
Autres charges à répartir	17	-
Autres charges payées d'avance	227	194
Produits à recevoir	8 275	45 000
Sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits à recevoir (1)	8 275	45 000
Autres comptes de régularisation	-	-
Ajustement devises	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
Total	8 519	45 194

(1) Cette variation est due au remboursement de l'administration fiscale italienne de 38,5 millions d'euros.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
France	8 519	45 194
Union européenne (hors France)	-	-
Total	8 519	45 194

Note 09 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Dettes à vue envers les établissements de crédit	9 977	8 513
Comptes ordinaires créditeurs	9 971	8 513
Comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Dettes rattachées	6	-
Dettes à terme envers les établissements de crédit	-	-
Total	9 977	8 513
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>9 977</i>	<i>8 513</i>

Ventilation par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Non réparti	9 977	8 513
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	9 977	8 513

Ventilation par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
France	9 977	8 513
Union européenne (hors France)	-	-
Total	9 977	8 513

Note 10 Opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	8 706	8 939
Comptes ordinaires créditeurs	8 695	8 939
Autres sommes dues	-	-
Dettes rattachées sur comptes ordinaires créditeurs	11	-
Dettes à terme sur opérations avec la clientèle	-	-
Total	8 706	8 939
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>7 783</i>	<i>7 747</i>

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Non réparti	8 706	8 939
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	8 706	8 939

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
France	8 706	8 939
Union européenne (hors France)	-	-
Total	8 706	8 939

Note 11 Autres passifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Etat	-	1 848
Organismes sociaux	5	5
Dettes fournisseurs (1)(2)	34 375	30 105
Autres passifs	-	-
Total	34 380	31 958
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>33 810</i>	<i>27 100</i>

(1) En France, Banque PSA Finance règle ses fournisseurs dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du Code de commerce).

(2) Ce poste est principalement constitué des refacturations de fin d'année de PSA Automobiles à hauteur de 33 millions d'euros.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
France	34 380	31 948
Union européenne (hors France)	-	10
Total	34 380	31 958

Note 12 Comptes de régularisation passif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Charges à payer	14 633	10 344
Sur Instruments Financiers à Terme	-	-
Autres charges à payer	14 633	10 344
Autres comptes de régularisation	1 248	284
Comptes de régularisation divers	1 248	284
Total	15 881	10 628

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2020
France	15 881	10 534
Union européenne (hors France)	-	94
Total	15 881	10 628

Note 13 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Dotations	Reprises		31.12.2022
			Utilisées	Non utilisées	
France					
- Autres provisions pour risques et charges	1 786	-	(774)	-	1 012
Total	1 786	-	(774)	-	1 012

Note 14 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	31.12.2022
Capital (1)	199 620		-		199 620
Primes d'émission, d'apport, de fusion	642 815		-		642 815
Autres réserves	300 000		-		300 000
Réserve légale	19 962	-			19 962
Report à nouveau	1 314 808	351 251	-		1 666 059
Résultat	351 251	(351 251)	-	118 898	118 898
Total	2 828 456	-	-	118 898	2 947 354
Dividendes versés		-			

(1) Au 31/12/2022, le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises. Banque PSA Finance est détenue par la société Stellantis NV (9 348 180 actions représentant 75% du capital) et par deux de ses filiales : la société Automobiles Peugeot S.A. (qui détient 2 002 862 actions soit 16% du capital) et la société Automobiles Citroën S.A. (qui détient 1 125 203 actions soit 9% du capital). Le Directeur General Administrateur de Banque PSA Finance détient la dernière action.

Note 15 Ventilation actif passif en Euros / Devises

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Actif en devises	368	2 735
Actif en euros	3 016 942	2 849 045
Total Actif	3 017 310	2 851 780
Passif en devises	368	131
Passif en euros	3 016 942	2 851 649
Total Passif	3 017 310	2 851 780

Note 16 Instruments financiers à terme

Résultat comptabilisé sur instruments financiers à terme de taux

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022		31.12.2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Position isolée	-	-	-	-
Macro couverture	-	-	-	-
- activité de financement des filiales (cf. note 17)	-	-	-	-
- activité de financement des succursales	-	-	-	-
- swaptions	-	-	-	-
Micro couverture	-	412	-	9 291
- des emprunts (cf. note 17)	-	412	-	37
- des prêts (cf. note 17)	-	-	-	-
- des titres émis de créances négociables (cf. Note 19)	-	-	-	9 254

Note 17 Intérêts et assimilés sur opérations avec établissement de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
Intérêts sur comptes, prêts et pensions	287	46
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	-
Impact net de la micro couverture des emprunts	412	134
Résultat net de change	53	-
Total	752	180
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	(1 571)	(1 870)
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	-
Résultat net de change	-	(74)
Total	(1 571)	(1 944)
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
France	752	180
Union européenne (hors France)	-	-
Total	752	180
Charges		
France	(1 571)	(1 944)
Union européenne (hors France)	-	-
Total	(1 571)	(1 944)

Note 18 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
Intérêts sur créances à la clientèle		
- Vente à crédit	-	15
- Autres (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	-	1
Intérêts sur comptes et prêts	-	-
Intérêts sur prêts subordonnées	4 867	3 770
Total	4 867	3 786
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>1 682</i>	<i>1 350</i>
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	-	-
Coûts d'acquisition (1)	(25)	(6)
Total	(25)	(6)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(25)</i>	<i>-</i>

(1) Il s'agit principalement des rémunérations apporteur.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
France	4 867	3 770
Union européenne (hors France)	-	16
Total	4 867	3 786
Charges		
France	(25)	-
Union européenne (hors France)	-	(6)
Total	(25)	(6)

Note 19 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
Sur autres titres détenus à revenu fixe		
Impact net de la micro couverture des titres de créances négociables émis	-	2 499
Total	-	2 499
Charges		
Sur obligations et autres titres émis à revenu fixe		
- Titres de créances négociables émis	(1)	(3 420)
Total	(1)	(3 420)

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
France		2 499
Union européenne (hors France)	-	-
Total	-	2 499
Charges		
France	(1)	(3 420)
Union européenne (hors France)	-	-
Total	(1)	(3 420)

Note 20 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Revenus des parts dans les entreprises liées		
Dividendes encaissés par le siège		
- reçus de sociétés françaises	-	81 636
- reçus de sociétés étrangères	126 974	193 228
Total	126 974	274 864

Note 21 Commissions

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	2	-
Sur opérations avec la clientèle	22	76
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	596	507
Total	620	583
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>437</i>	<i>341</i>
Charges		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(718)	(669)
Sur opérations avec la clientèle	-	(6)
Sur opérations sur titres	(7)	(6)
Sur opérations de change	-	(3)
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	-	(3)
Sur autres engagement de hors-bilan	-	-
Total	(725)	(687)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
France	620	580
Union européenne (hors France)	-	3
Total	620	583
Charges		
France	(725)	(677)
Union européenne (hors France)	-	(10)
Total	(725)	(687)

Note 22 Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé

Concerne uniquement le siège

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Sur parts d'OPCVM (1)	-	(355)
Total	-	(355)

(1) Ce poste comprend les résultats de cession des OPCVM.

Note 23 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
Quote part sur opérations faites en commun	1 915	1 202
Autres (1)	3 489	42 149
Total	5 404	43 351
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-
Charges		
Moins-value de cession VO	-	(20)
Autres	(1 421)	(72)
Total	(1 421)	(92)

(1) Ce poste enregistre la marge que dégage Banque PSA Finance dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance et des frais informatiques aux filiales et coentreprises.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
France	1 916	43 351
Union européenne (hors France)	-	-
Total	5 404	43 351
Charges		
France	(1 421)	(72)
Union européenne (hors France)	-	(20)
Total	(1 421)	(92)

Note 24 Charges générales d'exploitation

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Frais de personnel		
Salaires	-	(324)
Autres charges sociales	-	(282)
	-	(42)
Autres produits et charges générales d'exploitation	(7 209)	(5 957)
Total	(7 209)	(6 281)
<i>Dont entreprises liées</i>	53	-

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
France	(7 209)	(5 457)
Union européenne (hors France)	-	(824)
Total	(7 209)	(6 281)

Note 25 Coût du risque

Concerne uniquement la succursale polonaise

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Vente à crédit	-	(87)
Créances saines	-	-
Dotation pour dépréciation des créances saines	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines	-	1
Créances saines avec impayés	-	-
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	-	(6)
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	-	10
Créances douteuses	-	-
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	-	(9)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	-	240
Pertes sur créances irrécupérables	-	(405)
Récupérations sur créances amorties	-	82
Autres créances et comptes ordinaires	-	268
Créances saines	-	-
Dotation pour dépréciation des créances saines	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines	-	-
Créances saines avec impayés	-	-
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	-	-
Créances douteuses	-	-
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	-	(246)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	-	514
Pertes sur créances irrécupérables	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Total (1)	-	181

(1) Hors l'écart de conversion et variation de périmètre.

Note 26 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres		
Gains (1)	7 226	71 344
Pertes (2)	(1 768)	(21 678)
Résultat de cession des succursales		
Gains (1)	-	2 839
Total	5 458	52 505

(1) Les gains enregistrés concernent principalement les ajustements de prix consécutifs à la mise en œuvre des coentreprises avec Santander Consumer Finance ainsi que des reprises de provisions sur les titres de participations.

(2) Les pertes enregistrées correspondent à la perte de change sur la dotation en capital lors de la liquidation de la succursale polonaise.

Note 27 Impôt sur les bénéfices

Banque PSA Finance est filiale à 100 % de Stellantis NV et de deux de ses filiales. A ce titre, elle a donné son accord pour être incluse dans le périmètre du régime d'intégration fiscale du groupe PSA, défini aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts. Ses résultats fiscaux sont intégrés à ceux de sa société-mère, à qui elle verse l'impôt sur les sociétés correspondant.

Le principe retenu est que la charge fiscale de Banque PSA Finance soit identique à celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été membre du Groupe.

Pour l'année 2022, Banque PSA Finance est en résultat fiscal déficitaire. Par conséquent, l'impôt sur les bénéfices se compose, des trois éléments suivants :

- Complément d'impôt sur les sociétés de 2021 suite à la liquidation de l'impôt groupe
- Produit d'impôt sur les sociétés suite au remboursement du crédit d'impôt italien
- Retenue à la source perdue

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans le pays.

Par ailleurs, la Banque PSA Finance n'enregistre aucun impôt différé.

Note 28 Résultat par secteur d'activité

Pour 2022

(en milliers d'euros)	Activités de financement					31.12.2022
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis	Refinancement et placements	
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	614	-	(3)	135 805	(1 542)	134 874
Coût du Risque	-	-	-			-
Résultat après coût du risque	614	-	(3)	135 805	(1 542)	134 874
Charges générales d'exploitation				(7 209)		(7 209)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(13 986)		(13 986)
Résultat d'exploitation	614	-	(3)	114 610	(1 542)	113 679

Pour 2021

(en milliers d'euros)	Activités de financement					31.12.2021
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis	Refinancement et placements	
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	581	(15)	(676)	322 595	(3 726)	318 759
Coût du Risque	268	(87)	-			181
Résultat après coût du risque	849	(102)	(676)	322 595	(3 726)	318 940
Charges générales d'exploitation				(6 281)		(6 281)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(12 431)		(12 431)
Résultat d'exploitation	849	(102)	(676)	303 883	(3 726)	300 228

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent principalement, à hauteur de 127 millions d'euros, aux dividendes reçus par Banque PSA Finance de ses filiales (cf. Note 20) et des intérêts sur prêts subordonnés précisés dans la note 18.

Note 29 Evénements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2022 et le 20 février 2023, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration de BPF, aucun événement, susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, n'est survenu.

3.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 décembre 2022

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en % direct	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1) Filiales détenues à plus de 50% (directement ou indirectement)										
PSA Services Ltd Mediterranean Building 53, Abate Rigord Street XBX Malte	32 705	127 261	100	56 255	56 255	-	-	24 424	35 707	24 567
PC Argentina Compania de Seguros Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	64	(674)	70	2 665	2 665	-	-	8 603	8 536	-
PSA Finacial Holding B.V. Lemelerbergweg 12,1101 DV Amsterdam Pays-Bas	57 800	135 430	100	138 389	138 389	-	-	2	30 525	-
Banque PSA Finance Algérie Plateau des Annassers, 16000 ALGER Algérie	459	(407)	2	12	1	-	-	-	-	-
BPF Pazarlama AHAS Kayisdagi Caddesi No : 1/1ATASEHIR - ISTANBUI Turquie	48	168	100	968	363	-	-	1 246	925	-
2) Coentreprises détenues à 50%										
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	276	8 742	50	13 159	11 282	-	-	12 235	12 969	-
PSA Banque France 29 rue Ernest Cognacq, 92300 Levallois Perret	144 843	996 979	50	469 711	469 711	-	-	60 904	62 055	64 410
PSA Finance España EFC C/Eduardo Barreiros N°110. 28041 Madrid Espagne	499 132	143 123	50	332 379	332 379	-	-	183 227	59 528	77 330
Banca Italia S.p.a Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	140 309	252 245	50	154 402	154 402	-	-	137 841	68 622	6 779
Banco PSA Finance Brasil S.A. Rua Eng. Francisco Pitta Brito, 779 3° andar Sao Paulo SP Cep. 04753-080 - Brésil	41 264	29 582	50	27 026	24 808	-	-	21 691	195	-
PSA Finance Polska Sp.oz.o. ul.Domaniewska 44 a 02-672 Warszawa Pologne	25 598	16 734	50	15 367	15 367	-	-	14 092	6 675	-
PSA Bank Deutschland GmbH Siemensstrasse 10, 63263 Neu-Issenburg Allemagne	1 464	504 228	50	254 703	254 703	-	-	(21 207)	35 109	-
Opel Bank S.A. 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	101 930	1 311 876	50	489 208	489 208	-	-	93 858	67 250	57 623
Olympia SAS 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	32	-	50	17	17	-	-	-	-	-
3) Participation										
Automobile Citroen 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	159 000	16 266	-	-	-	-	1 046	-	165 527	-

3.8 RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	199 620	199 620	199 620	199 620	199 620
Nombre d'actions émises	12 476 246	12 476 246	12 476 246	12 476 246	12 476 246
Résultat global des opérations de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	178 943	355 577	359 825	316 360	196 630
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	128 081	344 238	252 064	214 717	137 157
Impôt sur les bénéfices	(239)	(1 482)	367	(971)	34
Résultat après impôt, amortissements et provisions	118 898	351 251	247 582	209 730	84 562
Montant des bénéfices distribués	-	106 048	-	111 538	96 566
Résultat des opérations réduit à une seule action, en Euro					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	10,25	27,47	20,23	17,13	11,00
Résultat après impôts, amortissements et provisions	9,53	28,15	19,84	16,81	6,78
Dividende net attribué à chaque action :					
- dividende distribué	-	8,50	-	8,94	7,74
- avoir fiscal néant (Intégration fiscale)	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	7	10	9	12
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	282	302	438	345
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc..)	-	42	48	52	52

3.9 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société BNP Paribas Personal Finance S.A

Personnes concernées

- Monsieur Rémy BAYLE, respectivement Directeur Général, membre du Conseil d'Administration de BPF et membre du Conseil d'Administration d'Opel Bank S.A.
- Madame Hélène BOUTELEAU, Directeur Général Délégué de BPF et membre du Conseil d'Administration d'Opel Bank S.A.

Nature et objet

Dans le cadre du projet Omega portant sur la réorganisation des activités de financement du groupe Stellantis, dont fait partie votre société, votre conseil d'administration du 11 mars 2022 a autorisé la signature du *Share Purchase Agreement* portant sur l'acquisition de l'intégralité des titres PSA Finance UK Ltd. (Joint-Venture (JV) 50/50 indirecte entre Banque PSA Finance (BPF) - et Santander Consumer Finance (SCF) au Royaume-Uni) par Opel Bank S.A. (JV entre BPF et BNP Paribas Personal Finance (BNPP-PF)) auprès de PSA Financial Services Spain (JV entre BPF et SCF).

Modalités

Banque PSA Finance intervient dans le cadre de cette convention en qualité de fournisseur de certaines garanties au profit de Opel Bank S.A.

Cette convention a un effet neutre pour BPF, puisque BPF est à la fois, directement ou indirectement, vendeur et acquéreur des titres de PSA Finance UK Ltd.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : elle constitue un des éléments importants du projet Omega.

2. Avec la société Santander Consumer Finance S.A

Personnes concernées

- Monsieur Rémy BAYLE, respectivement Directeur Général, membre du Conseil d'Administration de BPF et membre du Conseil d'Administration d'Opel Bank S.A.
- Madame Hélène BOUTELEAU, Directeur Général Délégué de BPF et membre du Conseil d'Administration d'Opel Bank S.A.

Nature et objet

Dans le cadre du projet Omega portant sur la réorganisation des activités de financement du groupe Stellantis, dont fait partie votre société, votre conseil d'administration du 11 mars 2022 a autorisé la signature du *Share Purchase Agreement* portant sur l'acquisition de l'intégralité des titres de PSA Bank Deutschland GmbH (JV 50/50 entre BPF et SCF en Allemagne qui détient également une succursale en Autriche) par Opel Bank S.A. auprès, d'une part, de Santander Consumer Bank Aktiengesellschaft (filiale de SCF) et, d'autre part, de BPF.

Modalités

Cette convention a un effet neutre pour BPF, puisque BPF est à la fois, directement ou indirectement, vendeur et acquéreur des titres de PSA Bank Deutschland GmbH.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : elle constitue un des éléments importants du projet Omega.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1. Avec la société Automobiles Peugeot, entité du groupe Stellantis dont fait partie votre société**

Nature, objet et modalités

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 28 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marque avec la société Automobiles Peugeot aux termes duquel cette dernière concède l'usage de la marque « Peugeot » à votre société qui dispose du droit de la sous-licence aux entités communes entrant dans le périmètre du partenariat.

Ce contrat de licence de marque, conclu pour la durée du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, ne fait l'objet d'aucune rémunération.

2. Avec la société Automobiles Citroën, entité du groupe Stellantis dont fait partie votre société

Nature, objet et modalités

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 28 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marques avec la société Automobiles Citroën aux termes duquel cette dernière concède l'usage des marques « Citroën » et « DS » à votre société qui dispose du droit de la sous-licence aux entités communes entrant dans le périmètre du partenariat.

Ce contrat de licence de marques, conclu pour la durée du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 8 mars 2023

DocuSigned by:

C03E4EDE970843B...

Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit

Paris-La Défense, le 8 mars 2023

DocuSigned by:

C0BE12FBCAEE43C...

Luc Valverde

SOMMAIRE DU RAPPORT DE
BANQUE PSA FINANCE SUR LA
GOUVERNANCE
EXERCICE 2022

4.1	Rappels	155
4.2	Application à Banque PSA Finance	155
4.3	Gouvernance	156
4.3.1	Mandats et fonctions exercés par les mandataires durant l'exercice	156
4.3.2	Conventions	157
4.3.3	Délégations en cours de validité	157
4.3.4	Choix opéré entre les modalités d'exercice de la direction générale	157



4.1 RAPPELS

L'ordonnance 2017-1162 prise en application de l'article 136 de la loi dite Sapin 2 et publiée au JO du 13 juillet 2017 porte diverses mesures visant à simplifier et clarifier les obligations d'information à la charge des sociétés, dont le remplacement du « rapport du président sur le contrôle interne » par un « rapport sur le gouvernement d'entreprise » devant être présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration ou par le Conseil de surveillance (C. com. art. L 225-37 et L 225-68).

Pour les SA à Conseil d'administration, le rapport sur le gouvernement d'entreprise peut prendre la forme d'un rapport distinct joint au rapport de gestion ou d'une section spécifique du rapport de gestion.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise suit les mêmes règles de publicité que le rapport de gestion auquel il est joint. Il doit ainsi :

- être adressé aux actionnaires qui en font la demande ou être mis à leur disposition ;
- être présenté à l'AGO annuelle ;
- être déposé au greffe.

Le défaut de présentation du rapport sur le gouvernement d'entreprise devant l'assemblée ordinaire annuelle entraîne la nullité de cette assemblée (C. com. art. L 225-121 al. 1 et L 225-100 I al. 2 modifié par ord. n° 2017-1162 du 12 juillet 2017).

4.2 APPLICATION A BANQUE PSA FINANCE

- Banque PSA Finance (« BPF ») n'est pas une société dont les titres sont négociables sur un marché réglementé, en revanche 74,93% de son capital est détenu à fin 2022 par la société de droit néerlandais Stellantis N.V. dont les titres sont eux-mêmes négociables.

Elle est également détenue par deux filiales détenues à 100% par Stellantis N.V. (la société Automobiles Peugeot S.A. qui détient 16,05% du capital de BPF et la société Automobiles Citroën S.A. qui détient 9,02% du capital de BPF).



Article du Code de commerce	Correspondance dans le présent rapport
-----------------------------	--

Tronc commun

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.	L 225-37-4	3.1
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.		3.2
Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.		3.3
A l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.		3.4

BPF a fait le choix d'établir un rapport distinct (le présent rapport).

4.3 GOUVERNANCE

4.3.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

2022 est disponible au sein du paragraphe 1.14.4 du rapport de gestion de Banque PSA Finance.



4.3.2 CONVENTIONS

Au cours de l'exercice 2022, deux conventions réglementées (i.e conventions dénommées « Share Purchase Agreement ») relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été conclues le 31 mars 2022 dans le cadre du projet Omega ayant pour objet la réorganisation des activités de financement de STELLANTIS en Europe, autorisées par le Conseil d'Administration de BPF lors de sa séance en date du 11 mars 2022.

Ces deux conventions portent respectivement sur :

- L'acquisition de l'intégralité des titres PSA Finance UK Ltd par Opel Bank S.A. auprès de PSA Financial Services Spain, BPF intervenant en qualité de fournisseur de certaines garanties au profit de Opel Bank S.A.

- L'acquisition de l'intégralité des titres de PSA Bank Deutschland GmbH par Opel Bank S.A. auprès de Santander Consumer Bank Aktiengesellschaft et BPF, intervenant cette fois ci en qualité de vendeur.

En complément de ces conventions, deux conventions se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022, à savoir deux contrats de licence de marques conclus entre Automobiles Citroën et Banque PSA Finance, et entre Automobiles Peugeot et Banque PSA Finance le 29 janvier 2015, autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 28 novembre 2014. Aucune convention réglementée, autre que celles précitées, n'ont eu d'effets au cours de l'exercice 2022.

4.3.3 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Aucune délégation de pouvoirs n'a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires

au cours de l'exercice 2022, aucune autre délégation n'a poursuivi ses effets en 2022.

4.3.4 CHOIX OPERE ENTRE LES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Aux termes de l'article L 225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration de Banque PSA Finance du 13 février 2012 a décidé que la présidence du Conseil d'administration et la direction générale de la société seraient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes.

Ce mode d'exercice de la direction a été reconfirmé, notamment lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 février 2021 et, en conséquence, est resté inchangé au cours de l'exercice 2022.

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2022

Responsable du rapport annuel

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque PSA Finance S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.



BANQUE PSA FINANCE
A STELLANTIS COMPANY

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 199 619 936 €
Siège social : 2-10, boulevard de l'Europe – 78 300 POISSY - France
R.C.S. Versailles 325 952 224 - Siret 325 952 224 00039
Code APE 6419Z
Code interbancaire 13168N
Tél. : +33 1 61 45 45 45
www.banquepsafinance.com